



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 15 octobre 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1er octobre 2014, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier fera l'objet d'une annonce publique. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.003 Accord de principe / Mandat spécial

CM Service de la culture - 1146369001

Adopter la « Déclaration Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables »

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1145281006

Conclure avec Électronique Sécurité Thomas Ltée une entente-cadre pour une période de trente-six mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de fusées routières - Appel d'offres public 14-13784 (2 soumissionnaires) (montant estimé: 174 856,28 \$)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1140695001

Approuver l'addenda N° 2 aux trois contrats du 25 octobre 2007 octroyés à Rebutis Solides Canadiens inc. pour le tri et la mise en marché des matières recyclables conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vigueur le 9 juillet 2014 et autoriser une dépenses de 1 800 968 \$ taxes incluses et avant compensation par le Régime sur la collecte sélective (Loi 88), pour les 50 derniers mois des contrats

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement - 1143108001

Accorder un contrat à Thermo Fisher Scientific pour la fourniture d'un chromatographe en phase gazeuse (GC) jumelé à un détecteur à spectrométrie de masse (MS), couplé à un concentrateur Purge & Trap (P&T) au prix total de 130 937,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13712 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143438010

Accorder un contrat à Delom Services inc. pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 pour une somme de 78 959,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation - (Un seul soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement - 1144730004

Accorder un contrat à la firme Centre de tri Mélimax pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants de l'écocentre LaSalle pour une somme maximale de 84 137,14 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation # 14-13840 - (Un seul soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1144730002

Accorder un contrat à la firme Recyclage Notre-Dame pour le traitement de sols en provenance des écocentres de l'agglomération, ceci pour une durée de 50 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 416 941,20 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13757 - (Un seul soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1145318004

Conclure avec la firme Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC (1 960 028,95\$) une entente-cadre d'une durée de trente mois, avec une option de renouvellement de douze mois, pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 14-13310 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1141541003

Conclure avec les firmes Bridgestone Canada inc. (922 353 \$), Goodyear Canada inc., (805 881 \$) et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. (682 865 \$), des ententes-cadres collectives d'une durée de vingt mois se terminant le 31 Mars 2016, pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) - (valeur estimée 2 411 099 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1142621003

Autoriser le prolongement des contrats pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel avec l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest, appel d'offres numéro 11-11577, pour une durée de 8 semaines, tel que prévu au document d'appel d'offres, à même les sommes autorisées à la résolution CG11 0257

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.012 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144822044

Accorder un contrat à Pavages D'amour Inc., pour la reconstruction des conduites d'eau, le réaménagement géométrique, la construction de saillies, la reconstruction de trottoirs, de la chaussée, du réseau d'éclairage et des feux de circulation, là où requis, dans la rue Jarry, du boulevard de l'Acadie à l'avenue Querbes. Arrondissement: Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 8 719 139,92 \$ (contrat: 6 926 104,35 \$ + incidences: 1 793 035,57 \$, incluant les coûts du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 278001 - (6 soumissionnaires) / Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de la rue Jarry Ouest (entre les rues Querbes et Acadie), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 757 718,25 \$ taxes incluses - (fournisseur exclusif)

20.013 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145965002

Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc., pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron, situé au 1210 Sherbrooke Est - Dépense totale de 2 976 487,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5694 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.014 Contrat de construction

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1141246011

Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour la restauration du pavillon, situé au parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 338 185,89 \$ taxes incluses - Dépense totale de 378 915,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 14-6700 - (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.015 Contrat de construction

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334025

Accorder un contrat à Filtrum inc., pour une somme maximale de 505 763,53 \$, taxes incluses, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 6 systèmes de suivi environnemental (surverses) - Appel d'offres public 3281-AE - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.016 Contrat de construction

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334026

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc., pour les travaux de mise à niveau de treize vannes murales 638-M11-021 à 638-M11-034, pour l'alimentation des dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 842 762,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1366-AE - (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.017 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141029005

Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier et Gagnon (1988) Ltée pour la réfection de la toiture et travaux connexes de l'entrepôt de la cour Chauveau - Dépense totale de 178 268,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5728 - (4 soumissionnaires)

20.018 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1143482002

Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour les travaux de réfection d'enveloppe de divers bâtiments du Musée Lachine - Dépense totale de 394 565,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5737 - (Un seul soumissionnaire)

20.019 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1144474002

Accorder un contrat à Robert Lapointe Transport inc. pour la disposition de piles de sols hors du site de l'usine de production d'eau potable Atwater et la stabilisation de pentes d'excavation - Dépense totale de 548 735,43\$, taxes incluses - Appel d'offres public 10 161 - (15 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.020 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1143482001

Majorer de 57 644,72 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Réal Paul, architecte et Axor experts-conseils inc. (Résolution : CE1796) pour les travaux de réfection de la toiture et de l'enveloppe du bâtiment à l'aréna Maurice-Richard portant ainsi le montant total du contrat de 232 974 \$ à 290 618,72 \$, taxes incluses

20.021 Contrat de services professionnels

CE Service de la concertation des arrondissements , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1140587001

Accorder un contrat de services professionnels à Enviromet International Inc. pour l'exploitation des trois stations de nivométrie de la Ville de Montréal et observations météorologiques pour la mesure des précipitations de neige 2014-2016, pour une somme maximale de 440 038,07\$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13813 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.022 Contrat de services professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1143815003

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'entreprise Atomic3 inc., pour la conception artistique et la réalisation de la mise en lumière du Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique de Montréal pour une somme maximale de 140 844,38 \$ taxes incluses et autoriser un virement budgétaire de 45 000\$ en provenance du PTI 2014 du programme de maintien du Jardin botanique afin de financer la portion 2014 de cette dépense / Approuver un projet de convention à cette fin

20.023 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334024

Accorder un contrat de services professionnels à CIMA + S.E.N.C. pour les services professionnels d'inspection de vannes pour une somme maximale de 284 369,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13529 - (Un seul soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.024 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.025 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334027

Accorder un contrat de services professionnels à BBA inc. pour l'étude du réseau électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 525 301,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13794 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.026 Contrat de services professionnels

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1144240011

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, afin de définir la vocation de développement du parc-nature des Sources, pour une somme maximale de 97 383 \$ taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

20.027 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.028 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1141246016

Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Urban Soland Inc. pour la préparation des plans et devis relatifs au projet d'aménagement des parcours découverte du mont Royal - legs du 375e, pour une somme maximale de 670 850,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13799 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.029 Entente

CE Service des infrastructures, voirie et transports - 1144368008

Approuver les ententes de commandite avec La Presse, TELUS et Desjardins qui permettent de diversifier les sources de revenus du système de vélo en libre-service BIXI pour l'année 2014

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 1er octobre 2014, 8 h 30, à l'article 20.009

20.030 Immeuble - Acquisition

CM Ville-Marie, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347066

Autoriser le versement du lot 1 067 405 du cadastre du Québec, situé à l'intersection de la rue du Sussex et de l'avenue Hope, dans le domaine public de la Ville à des fins de rue

20.031 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une cession d'immeuble concernant la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.032 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145323004

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 2011, un terrain vague, situé en bordure de la rue Bernard et des avenues de Gaspé et Henri-Julien, à des fins d'un stationnement, d'une superficie approximative de 1 280 m², pour une recette totale de 70 529,40 \$, excluant les taxes

20.033 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145323009

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Transatlas moving services inc., pour une période d'une année et 8 mois, à compter du 1er mai 2014, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, d'une superficie approximative de 6 400 pi², sis au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, pour une recette totale de 66 996,60 \$, excluant les taxes

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.034 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145323007

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre des arts contemporains du Québec à Montréal, à compter du 10 août 2011 et se terminant au 30 juin 2015, un bâtiment situé au 4247, rue Saint-Dominique, d'une superficie d'environ 713 m², à des fins de studios de création et production en arts contemporains, moyennant une recette totale de 5 000 \$, excluant les taxes

20.035 Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144396001

Approuver un projet d'acte par lequel 9215-3667 Québec inc. consent à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques à des fins de conduite souterraine sur un terrain situé à l'est de la rue Victoria et adjacent à une partie de la 55e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 80,6 m², et ce, sans considération monétaire

20.036 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1140015003

Accorder un soutien financier de 151 000 \$ à onze organismes pour la réalisation de onze projets de médiation culturelle dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

20.037 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1143501003

Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser un programme de recherche, de conservation in situ et de mise en valeur des ressources archéologiques sur le site patrimonial de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours (site BjFj-96) situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.038 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1146352007

Accorder une contribution financière de 37 200 \$ à Écotech Québec à la suite de l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.039 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier fera l'objet d'une annonce publique. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.040 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service du développement économique - 1144674001

Accorder un soutien financier non récurrent de 435 045 \$ échelonné sur une période de 4 ans au Regroupement des producteurs multimédia afin de réaliser les activités relatives au projet « Soutien au développement de l'entrepreneuriat et à l'essor de l'industrie multimédia » pour la période 2014 à 2017 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

20.041 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1146352009

Accorder 2 contributions financières pour une somme maximale totalisant 310 000 \$ à la Société de développement économique Rivières-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal Est (SODEC) et à Vestechpro à la suite de l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture - 1140230001

Adopter le Plan directeur de l'art public au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) / Mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public au CESM, en collaboration avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à même les PTI de ces services

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 6 août 2014, 8 h 30, à l'article 30.003

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier fera l'objet d'une annonce publique. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1141477024

Approuver la proposition de redressement des limites territoriales de la Ville de Montréal et de la Ville de Dorval dans le secteur de la cinquante-cinquième avenue (55e) et du chemin de la Côte-de-Liesse - arrondissement Lachine

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier fera l'objet d'une annonce publique. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.006 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Service de la culture - 1140026003

Approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2015 - Dépense de 5 000 Euros (7 100 \$ CAD approximativement)

30.007 Budget - Autorisation de dépense

CE Service des communications - 1140024001

Autoriser le paiement d'une somme de 125 551,02 \$, taxes incluses, en lien avec une facture datant de novembre 2010, pour des travaux d'aménagement effectués dans les locaux du Service des communications, à l'édifice Chaussegros-de-Léry, en 2009

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des technologies de l'information - 1144838004

Autoriser un virement budgétaire de 120 000 \$ en provenance du PTI du Service de la culture vers le PTI du Service des technologies de l'information (STI) pour la réalisation du projet «Gestion des demandes de subventions soumises par les organismes communautaires (lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale)»

30.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'imposition d'une réserve foncière. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.012 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier fera l'objet d'une annonce publique. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.013 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Outremont, Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1142604001

(AJOUT) Autoriser un virement budgétaire au montant de 225 000 \$ de l'enveloppe du Service de la culture en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de mise à niveau des équipements scéniques au Théâtre Outremont

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 1er octobre 2014, 8 h 30, à l'article 30.007

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1143520009

Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 10 septembre 2014, 8 h 30, à l'article 40.004

Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 19 août 2014

Assemblée de consultation publique tenue le 2 septembre 2014

40.002 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1140870002

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.003 Règlement - Urbanisme

CM Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1141010013

Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Conseil des Montréalaises - 1144233005

Dépôt pour information et reddition de compte par le Conseil des Montréalaises du document synthèse « 2004-2014 : Engagé pour l'égalité »

60.002 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1143496012

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er juillet 2014 au 30 septembre 2014, accordées par le fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	29
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	15
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	25

CE : 10.002
2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 1^{er} octobre 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1479

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1^{er} octobre 2014 en y retirant les articles 20.009, 20.010, 30.001 et 30.007.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1480

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'aménagement de sentiers au parc-nature du Bois-de-Saraguay.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1141246014

CE14 1481

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Composants industriels Wajax, un contrat pour la fourniture d'une pompe Moyno à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 57 687,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P14-030-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1143438009

CE14 1482

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder à MP Eco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une torchère à flamme cachée au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 575 537,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 775598 Env-CESM-2014-01;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1140720002

CE14 1483

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 752 696,38 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Bruneau Électrique inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 460 580,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-44001;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1135897002

CE14 1484

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 4 - d'autoriser une dépense de 1 720 719,90 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 5 - d'accorder à Bruneau Électrique inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 214 125,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-44002;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1145897006

CE14 1485

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de matelas, sommiers et bases de lit pour les casernes de pompiers;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Corporation de literie Sommex, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13697 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1140077001

CE14 1486

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 103 680,88 \$, taxes incluses, pour la sécurisation de la verrière au Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Développement Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 100 661,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5726;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1143456003

CE14 1487

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de convention de cession intervenue entre la Ville de Montréal et Entreprise de construction T.E.Q. inc. du contrat octroyé à L.M.L. Paysagiste et Frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Stade de soccer de Montréal au CESM;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 71 161,93 \$ dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CM13 0582) pour la construction du Stade de soccer intérieur au CESM, majorant ainsi le montant total du contrat de 39 667 570,12 \$ à 39 738 732,05 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1141670002

CE14 1488

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de la petite enfance Crocus, pour une période de sept mois, à compter du 1^{er} août 2014, des espaces situés à l'intérieur de la caserne de pompiers n^o 27, sise au 5357, avenue Gatineau, d'une superficie d'environ 399,48 mètres carrés, à des fins de centre de la petite enfance, pour un loyer total de 36 372 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de bail;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal;

3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1145840006

CE14 1489

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder une troisième série de soutiens financiers totalisant 230 301 \$, pour l'année 2014, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après ayant déposé 130 demandes admissibles dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;

Ahuntsic-Cartierville

ASSOCIATION POUR LE METISSAGE ARTISTIQUE ET CULTUREL (AMETAC)	1 115 \$
CENTRE QUEBECOIS POUR LA DEFICIENCE AUDITIVE	620 \$
S.A.C. SERVICE D'AIDE AUX CONJOINTS	1 668 \$

Anjou

SERVICE D'AIDE COMMUNAUTAIRE ANJOU INC. - 8654, Place Chaumont Montréal H1K 1N6	726 \$
SERVICE D'AIDE COMMUNAUTAIRE ANJOU INC. - 6497, avenue Azilda Montréal H1K 2Z8	1 283 \$

Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

CENTRE COMMUNAUTAIRE MOUNTAIN SIGHTS	191 \$
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI COTE DES NEIGES (CRECN)	3 882 \$
CENTRE D'ECOUTE ET DE REFERENCE MULTI-ECOUTE	1 200 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT - 5762, rue Sherbrooke Ouest Montréal H4A 1X1	5 000 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. - 6700, chemin de la Côte-des-Neiges, local 205 Montréal H3S 2B2	5 000 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. - 7205, rue Saint-Jacques Montréal H4B 1V3	2 377 \$
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DU MONTREAL ETHNIQUE POUR LE LOGEMENT	1 400 \$

LaSalle

CENTRE ACTION	2 951 \$
---------------	----------

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

ASSOCIATION DES CINEMAS PARALLELES DU QUEBEC	570 \$
FÉDÉRATION DES HARMONIES ET DES ORCHESTRES SYMPHONIQUES DU QUÉBEC	270 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES JEUX RECREATIFS	402 \$
LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS MUSICALES DU QUEBEC	213 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT - 3444, rue Ontario Est Montréal H1W 1P9	3 388 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. - 2030, boulevard Pie IX, suites 120-130 Montréal H1V 2C8	5 000 \$
LA MARIE DEBOUT, CENTRE D'EDUCATION DES FEMMES	1 140 \$
Y'A QUELQU'UN L'AUT-BORD DU MUR - 8676, rue Grosbois Montréal H1K 2G5	592 \$
Y'A QUELQU'UN L'AUT-BORD DU MUR - 5878, rue Hochelaga Montréal H1N 1X1	360 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CEREBRAUX	355 \$
ASSOCIATION SPORTIVE DES AVEUGLES DU QUEBEC	263 \$
ASSOCIATION ULTIMATE MONTREAL - 2194, avenue de La Salle, bureau 210 Montréal H1V 2K8	66 \$
CURLING QUEBEC	525 \$

EGALE ACTION	181 \$
FEDERATION DE BASKETBALL DU QUEBEC	612 \$
FEDERATION DE CHEERLEADING DU QUEBEC	585 \$
FEDERATION DE NAGE SYNCHRONISEE DU QUEBEC	436 \$
FEDERATION DE TENNIS DE TABLE DU QUÉBEC INC.	301 \$
FEDERATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUEBEC	2 564 \$
FEDERATION D'ESCRIME DU QUEBEC	291 \$
FEDERATION EQUESTRE DU QUEBEC	1 694 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE BOXE OLYMPIQUE	239 \$
MAISON DES JEUNES, MAGI DE MERCIER-OUEST INC.	513 \$
Montréal-Nord	
CARREFOUR DES RETRAITES DE MONTREAL-NORD INC.	672 \$
IMPULSION-TRAVAIL	3 909 \$
Pierrefonds-Roxboro	
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT - 11815, boulevard de Pierrefonds Montréal H9A 1A1	1 815 \$
Plateau-Mont-Royal (Le)	
AMICALE DE LA CULTURE INDEPENDANTE (A.C.I.) INC.	1 008 \$
ATELIER GRAFF INC.	1 760 \$
ATELIER LE FIL D'ARIANE INC.	2 708 \$
CENTRE DE CERAMIQUE-POTERIE BONSECOURS INC.	1 073 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE LE CABARET DU MILE END	3 810 \$
ENSEMBLE CONTEMPORAIN DE MONTREAL	581 \$
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR L'ART (FIFA)	2 989 \$
LA SOCIETE DE CINEMA REPERTOIRE DE MONTREAL	5 000 \$
LA VIE DES ARTS	1 025 \$
LE GROUPE DE LA VEILLEE	352 \$
LES 7 DOIGTS DE LA MAIN	3 012 \$
L'ORCHESTRE DE CHAMBRE I MUSICI DE MONTREAL	1 667 \$
OBORO GOBORO	5 000 \$
THEATRE DE QUAT'SOUS - 3575, boulevard Saint-Laurent, bureau 534 Montréal H2X 2T7	220 \$
THEATRE LA CHAPELLE INC.	4 226 \$
THEATRE LE CLOU	1 460 \$
THEATRE YOUTHEATRE INC. - 5333, avenue Casgrain, bureau 507 Montréal H2T 1X3	1 422 \$
THEATRE YOUTHEATRE INC. - 160, rue Saint-Viateur est, bureau B101 Montréal H2T 1A8	168 \$
COMITE LOGEMENT DU PLATEAU MONT-ROYAL INC.	526 \$
LE CENTRE D'APPRENTISSAGE PARALLELE DE MONTREAL C.A.P.	1 802 \$
L'HIRONDELLE, SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES IMMIGRANTS - 4560B, boulevard Saint-Laurent, bureau 201 Montréal H2T 1R3	1 023 \$
L'HIRONDELLE, SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES IMMIGRANTS - 4450, rue St-Hubert, 3e étage, suite 331 Montréal H2J 2W9	828 \$
PROJET CHANGEMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR AINES	3 542 \$
REVIVRE ASSO QC DE SOUTIEN AUX PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES ANXIEUX, DEPRESSIFS OU BIPOLAIRES	4 095 \$
ASSOCIATION ZEN DE MONTREAL	925 \$
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. - 1530, boulevard Saint-Jean-Baptiste Montréal H1B 4A4	5 000 \$
Rosemont-La-Petite-Patrie	
LES PRODUCTIONS DROLE DE MONDE	1 260 \$
CENTRE D'EDUCATION, DE RECHERCHE, D'INNOVATION ET D'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF (CERIDEC)	1 121 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT - 7066, rue Saint-Hubert Montréal H2S 2M9	3 924 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. - 6960, rue Saint-Hubert Montréal H2S 2M9	5 000 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. - 3200, rue Masson Montréal H1Y 1Y3	5 000 \$
LEUCAN INC.	3 996 \$

SOCIETE DE SOINS PALLIATIFS A DOMICILE DU GRAND MONTREAL	2 439 \$
ASSOCIATION ULTIMATE MONTREAL - 1334, rue Jean-Talon est Montréal H2E 1S1	583 \$
Saint-Laurent	
DYNAMO THEATRE INC. - 4590, boul. Henri-Bourassa ouest Montréal H4L 1A8	229 \$
DYNAMO THEATRE INC. - 5605, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal H4M 1V2	218 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. - 6650, chemin de la Côte-de-Liesse, suite 1 Montréal H4T 1E3	5 000 \$
Sud-Ouest (Le)	
ATELIER HELIOS MAKERSPACE	855 \$
FRIPERIE LA GAILLARDE	1 273 \$
INSTITUT CULTUREL AVATAQ INC.	1 163 \$
MUSEE DU COSTUME ET DU TEXTILE DU QUEBEC	539 \$
AU NOM DE L'AMOUR - 6071, boulevard Monk Montréal H4E 3H5	440 \$
AU NOM DE L'AMOUR - 6059, boulevard Monk Montréal H4E 3H5	552 \$
CENTRE EUREKA INC.	4 944 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT - 1655, rue Richardson Montréal H3J 3J7	2 296 \$
L'ECOLE ENTREPRISE FORMETAL INC. - 1850, rue Le Ber Montréal H3K 2A	3 246 \$
L'ECOLE ENTREPRISE FORMETAL INC. - 2155, rue Saint-Patrick, bureau 301 Montréal H3K 1B	5 000 \$
P.O.P.I.R. INC.	1 286 \$
Verdun	
CENTRE DES FEMMES DE VERDUN INC.	1 655 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. - 4261-4265, rue Wellington Montréal H4G 1V9	3 275 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. 4241-4247, rue Wellington Montréal H4G 1V9	3 624 \$
Ville-Marie	
14 LIEUX - 2065, rue Parthenais, local 278 Montréal H2K 3T1	183 \$
14 LIEUX - 2244, rue Larivière Montréal H2K 4P8	32 \$
ARCHIVES GAIES DU QUEBEC	609 \$
CENTRE D'EXPOSITION CIRCA	1 874 \$
CIRCUIT-EST	679 \$
ECOLE DE DANSE CONTEMPORAINE DE MONTREAL	5 000 \$
FONDATION QUEBEC CINEMA	2 058 \$
GUILDE CANADIENNE DES METIERS D'ART	5 000 \$
KINO00	596 \$
LA TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER - 2025, rue Parthenais, bureau 29 Montréal H2K 3T2	517 \$
LA TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER - 1908, rue Panet, bureau 404 Montréal H2L 3A2	746 \$
LE THEATRE DE L'OPIS INC.	715 \$
THEATRE DE QUAT'SOUS - 2065, rue Parthenais, local 56 Montréal H2K 3T1	361 \$
ACTION DES FEMMES HANDICAPEES (MONTREAL)	749 \$
CENTRE INTERNATIONAL POUR LA PREVENTION DE LA CRIMINALITE	2 905 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT - 625, avenue du Président-Kennedy, bureau 1700 Montréal H3A 1K2	5 000 \$
DIRECTION CHRETIENNE INC.	1 249 \$
INVESTISSEMENT FEMMES MONTREAL	600 \$
JEUNESSE EN ACTION COMMUNAUTE PENUEL	555 \$
LA BOURGADE INC.	2 731 \$
LA MAISON JEAN LAPOINTE INC.	5 000 \$
LA SOCIETE CANADIENNE DE L'HEMOPHILIE SECTION DU QUEBEC	720 \$
LES SERVICES COMMUNAUTAIRES CATHOLIQUES (F.C.C.S.) INC.	2 072 \$
OPERATION PLACEMENT JEUNESSE INC.	1 233 \$
PROJET LOVE : VIVRE SANS VIOLENCE (QUEBEC)	1 858 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE VILLE-MARIE	540 \$
INNOVATION JEUNES	1 392 \$
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	
DYNAMO THEATRE INC. - 911, rue Jean-Talon Est, bureau 131 Montréal H2R 1V5	576 \$
ESPACE CULTUREL CENTRE NORD	2 625 \$

AFRIQUE AU FEMININ	1 485 \$
ALLIANCE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR L'ÉGALITÉ DANS LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX AU QUÉBEC	1 996 \$
ASSOCIATION DES CITOYENS AGES GRECO-CANADIENS DE MONTREAL "ASKLIPIOS"	881 \$
CENTRE GENERATION EMPLOI	4 360 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE DE SERVICES D'INTERPRETATION POUR LA FORMATION AUX ADULTES	817 \$
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSEES DU QUEBEC	938 \$
FORUM DES CITOYENS AINES DE MONTREAL	336 \$
LA FRATERNITE PAN ARKADIAN DU CANADA/PAN ARKADIAN BROTHERHOOD OF CANADA	756 \$
PROJET ADO COMMUNAUTAIRE EN TRAVAIL DE RUE	824 \$
L'ASSOCIATION GRECQUE DE ILIAN "ERMIS"	481 \$
SPORT ET LOISIR DE L'ILE DE MONTREAL	743 \$

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1141361005

CE14 1490

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 124 000 \$ aux 22 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la deuxième date de tombée en 2014, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 26 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014;

Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014 – 2^e dépôt
Répartition du soutien financier et pourcentage du soutien sur le budget de l'événement

Événements	Organismes	Soutien proposé
Volet 1 : International		
Tournoi invitation de goalball de Montréal	Association sportive des aveugles du Québec	1 000 \$
Compétition junior par équipes de l'ITF 2014	Association canadienne de tennis	3 500 \$
Championnats internationaux de tennis en fauteuil roulant	Association canadienne de tennis	3 000 \$
Tournoi international ITF 18 ans (cat. 2)	Association canadienne de tennis	1 500 \$
Championnats québécois d'été - Invitation internationale	Patinage Québec	5 000 \$
Open de squash Financière Banque Nationale	Squash Québec	8 000 \$
Coupe du monde #2 ISU - Montréal 2014	Patinage de vitesse international de Montréal	20 000 \$
Total		42 000 \$
Volet 2 : National		
Défi canot à glace Bota Bota Montréal	Héritage maritime Canada	5 000 \$
Championnat canadien junior tennis - U16	Fondation élite junior tennis IDS	4 000 \$
Championnat national d'escalade	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	5 000 \$
Essais nationaux 3	Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	4 000 \$
Championnats nationaux développement Speedo	Club de plongeon CAMO Mtl inc.	5 000 \$

Coupe Jeunesse féminine de waterpolo 2014	Fédération de water-polo du Québec	2 500 \$
Championnat canadien des aînés - Boulingrin	Club de boulingrin de Westmount Inc.	2 000 \$
Championnats universitaires canadiens d'ultimate	Ultimate Canada	3 000 \$
La Coupe Vanier	Sport interuniversitaire canadien	8 500 \$
Défi de Patinage Canada 2015	Patinage Canada	7 000 \$
Qualification nationale PVCP	Centre régional canadien d'entraînement - Montréal	1 500 \$

Total		47 500 \$
--------------	--	------------------

Volet 3 : Métropolitain

Extreme Cheerfest	North Shore Cheerleading	6 000 \$
Festival Bravy	Association des Braves d'Ahuntsic	4 000 \$
Championnat régional de cheerleading du RSEQ Montréal	RSEQ Montréal	3 000 \$
FitClub 2014	Fillactive	3 000 \$
Les Championnats d'athlétisme de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	3 500 \$
Les événements du cross-country de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	6 000 \$
La Classique de course à pied de Montréal-Nord	Club de natation de Montréal-Nord	3 000 \$
38e Omnium du Québec	Judo Québec Inc.	6 000 \$

Total		34 500 \$
--------------	--	------------------

Grand total		124 000 \$
--------------------	--	-------------------

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1146340003

CE14 1491

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1141159003

CE14 1492

Vu la résolution CA14 0902273 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 8 septembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 45 556,12 \$, provenant des organismes Solidarité Ahuntsic et Table de concertation Bordeaux-Cartierville, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141082011

CE14 1493

Vu la résolution CA14 29 0286 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 2 septembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une commandite de la Banque nationale du Canada au montant de 4 000 \$, en soutien des festivités entourant la Fête du Canada dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1141294006

CE14 1494

Vu la résolution CA14 12234 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 9 septembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de modifier le budget de la Ville afin d'augmenter l'enveloppe budgétaire 2014 des revenus et des dépenses d'un montant de 370 000 \$, provenant de la facturation pour dépenses énergétiques associées à l'opération des arénaux Chaumont et Chénier dans le cadre du contrat numéro 2007-03 à la firme Dessau-Soprin, conformément à l'article 6.1 du cahier des clauses particulières du devis du contrat numéro 2007-03;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus - dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1142911006

CE14 1495

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter un revenu supplémentaire de 2 300 \$, plus taxes, de la Société de la Place des arts pour la tenue d'une représentation du spectacle Jack et le haricot magique, une production du Théâtre La Roulotte;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au budget additionnel de revenu de 2 300 \$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140879003

CE14 1496

Vu la résolution CA14 240485 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 9 septembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense maximale de 72 339,17 \$ (taxes incluses) pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accessibilité universelle pour les travaux de réhabilitation de l'escalier de secours et autres travaux d'accessibilité au centre Alexandre-DeSève (appel d'offres sur invitation 14-13344 - 3 soumissionnaires);

D'approuver un projet de convention par lequel Héloïse Thibodeau architecte inc., CBA experts-conseils inc., Geniex inc. et Société Logique inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir les services requis à cette fin selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser un montant de 53 190,99 \$ (taxes incluses), en provenance du PTI 2014-2017 relié au Programme d'accessibilité aux immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour le projet de réhabilitation de l'escalier de secours et travaux d'accessibilité au centre Alexandre-DeSève, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1140644002

CE14 1497

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser des virements budgétaires de 5 470 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1144114004

CE14 1498

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser le versement de 500 000 \$ à l'ordre de Donati Maisonneuve, en fidéicommiss, en règlement partiel de la réclamation dans le dossier Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (aux droits de l'Union canadienne compagnie d'assurances) et Axa Assurances inc. (C.S.M. 500-17-059905-102);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1146413004

CE14 1499

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 160 adopté par l'ancienne municipalité de Saint-Michel, aux fins de transfert au propriétaire riverain, de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de la 2^e Avenue et au nord-ouest de la rue Villeray, entre la 1^{ère} Avenue et la 2^e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1134501011

CE14 1500

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la rue de Meulles et au nord-ouest de la rue Louisbourg, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1143496004

CE14 1501

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 16^e Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1134386008

CE14 1502

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras, entre la 62^e Avenue et la 63^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1144386008

Levée de la séance à 9 h 08

70.001

Les résolutions CE14 1479 à CE14 1502 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146369001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter la « Déclaration Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables ».

Le Service de la culture recommande :
- d'adopter la Déclaration « Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables ».

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-10-03 18:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146369001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter la « Déclaration Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables ».

CONTENU

CONTEXTE

Depuis dix ans, la Ville de Montréal a notamment :

- adopté la Politique de développement culturel;
- adopté la Politique du patrimoine;
- été désignée Ville UNESCO de design;
- mis en oeuvre le Plan d'action 2007-2017 Montréal métropole culturelle avec ses partenaires.

Montréal est une véritable métropole culturelle mais il faut reconnaître la nécessité de faire plus d'efforts pour assurer les droits culturels de tous et faire ainsi de Montréal une réelle métropole culturelle durable.

Plus de 450 artisans de tous les secteurs culturels et de tous les arrondissements, se sont réunis le 23 septembre dernier, à la Société des arts technologiques (SAT), afin d'échanger sur une soixantaine d'expériences culturelles inspirantes réalisées récemment à Montréal. Notre métropole culturelle est riche, dynamique et créative, mais il y a lieu, ensemble, de faire toujours plus pour que la culture soit la pierre angulaire de l'image actuelle et future de Montréal. C'est pourquoi les élus et les participants présents à l'événement furent invités à appuyer la *Déclaration Montréal engagée pour la culture- Pour des quartiers culturels durables* afin que la culture soit toujours inscrite au coeur du développement de Montréal, sur tous son territoire, dans toutes ses dimensions stratégiques et tous les jours.

Suite à cet événement, il est proposé d'adopter la déclaration *Montréal engagée pour la culture- Pour des quartiers culturels durables*.

L'élue responsable de la culture, madame Manon Gauthier et monsieur le maire Denis Coderre, se sont engagés à faire adopter cette Déclaration par le conseil municipal. Ils ont invité les maires des arrondissements à adopter également la déclaration dans leur conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE131493 - 18 septembre 2013: autoriser le paiement de 10000 Euros (14055\$ CAN) approximativement aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour 2013-2014, pour sa participation à la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)
- CM110984 - 19 décembre 2011: contribuer à reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable
- CM100795 - 26 octobre 2010: approuver la candidature de la Ville de Montréal à une vice-présidence de la Commission de la culture de Cité de Gouvernements Locaux Unis (CGLU)
- CM050557: 29 août 2005: adopter la politique de développement culturel de la Ville de Montréal - *Montréal , métropole culturelle*
- CE050397 : 20 juin 2005: entériner l'adoption par la Ville de Montréal de l'Agenda 21 de la Culture

DESCRIPTION

La Déclaration vise à poursuivre le développement de Montréal, en nous inspirant de l'Agenda 21 de la culture de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) , selon les 7 thèmes suivants:

- pour une citoyenneté culturelle active;
- pour l'intégration de la culture dans l'aménagement de notre cadre de vie;
- pour des acteurs culturels engagés envers l'éco-responsabilité;
- pour des apprentissages stimulés par les arts et la culture;
- pour que la culture favorise l'inclusion sociale;
- pour une alliance entre la culture et l'économie;
- pour une ville intelligente axée sur les citoyens grâce aux innovations dans le secteur de la culture.

Le texte intégral de la déclaration est disponible en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La culture est un investissement pour les générations actuelles et futures pour les Montréalais. Il est donc l'important de poursuivre le développement et la mise en valeur de nos quartiers culturels en impliquant toujours davantage les citoyens et en les incitant à devenir des ambassadeurs de la culture à Montréal. Nous souhaitons entre autres favoriser les activités de médiation culturelle, inciter les citoyens à participer à des activités créatives, encourager la tenue d'événements culturels et développer Montréal avec une vision intégrant davantage le patrimoine, le design et l'architecture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement culturel est partie intégrante du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Affirmer le leadership de Montréal comme métropole culturelle durable, notamment dans la perspective du 375e anniversaire de Montréal.
- Sensibiliser les élus, organismes, partenaires et citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, en accord avec le Service des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption symbolique de la déclaration a eu lieu le 23 septembre 2014. Elle sera prochainement présentée aux membres du conseil municipal pour son adoption officielle ainsi qu'aux conseils d'arrondissements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire est conforme avec les orientations des politiques et plans suivants:

- la Politique de développement culturel
- le Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LALONDE
agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-01

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2014-10-02

CE : 20.001
2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145281006

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Électronique Sécurité Thomas Ltée une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de fusées routières - Appel d'offres public 14-13784 (2 soum.) (montant estimé: 174 856,28 \$)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de fusées routières pour la Ville de Montréal ;
2. d'accorder à ÉLECTRONIQUE SÉCURITÉ THOMAS LTÉE le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13784 et au tableau de prix reçus joint au dossier ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-30 10:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145281006

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Électronique Sécurité Thomas Ltée une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de fusées routières - Appel d'offres public 14-13784 (2 soum.) (montant estimé: 174 856,28 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de fusées routières. Il s'agit d'une entente d'une durée de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13784 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, des délais de livraison requis et la description des produits.

Les fusées sont requises afin de répondre aux besoins de la Ville (signalisation/sécurité). Elles sont stockées en inventaire et distribuées à différents requérants, le principal étant le Service de police de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres a été annoncé le 2 juillet 2014 dans le quotidien La Presse et sur le site web SÉAO. Les documents de l'appel d'offres étaient disponibles sur ce site web également. La fermeture de l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 21 juillet 2014. Il y a donc eu un délai de 19 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG125281001 6 juin 2012 - Conclure avec la firme Électronique Sécurité Thomas Ltée, une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois, ou jusqu'à concurrence de 99 999,99 \$, toutes taxes comprises, selon la première des deux éventualités, pour la fourniture sur demande de fusées routières de sécurité, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 12-11991 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Cette entente – cadre porte sur la fourniture de fusées routières, pour une période de trente-six (36) mois, pour la Ville de Montréal, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13784.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente entrera en vigueur pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 14-13784

Titre : FUSÉES ROUTIÈRES

Description et usage : Fourniture de fusées routières, pour la Ville de Montréal, pour une durée de trente-six (36) mois, conformément aux documents d'appel d'offres

Date de lancement : 2 juillet 2014

Date d'ouverture : 21 juillet 2014

Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture): 19

Preneurs du cahier des charges : (5)

CENTRE DE PIECES GAGNON
ELECTRONIQUE SECURITE THOMAS LTEE
ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ HOTTE
GROUPE QUALITAS
LES DISTRIBUTEURS R. NICHOLLS INC.

Soumissionnaires : (2)

CENTRE DE PIECES GAGNON
ELECTRONIQUE SECURITE THOMAS LTEE

Soumissions conformes	Coût de base - Total
CENTRE DE PIECES GAGNON	214 570,94 \$
ELECTRONIQUE SECURITE THOMAS LTEE	174 856,28 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	175 946,18 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>((total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions))</i>	194 713,61 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	11,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	39 714,66 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	22,7 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 1 089,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 0,6 %

Analyse des soumissions

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme **ÉLECTRONIQUE SÉCURITÉ THOMAS LTÉE** est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

L'entreprise LES DISTRIBUTEURS R. NICHOLLS a indiqué ne pas être en mesure d'offrir un prix compétitif, tandis que les 2 autres entreprises n'ont pas communiqué la raison de leur abstention.

L'entreprise n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat, et elle ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 175 948,18 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation et des prix de l'entente précédente majorés de 2 % annuellement pour tenir compte de l'IPC.

La création d'une entente d'approvisionnement permet de réaliser des économies de plus de 10 %. En effet, le prix de ces produits est d'environ 188 \$ la caisse, lorsqu'acheté sans entente, tandis que le regroupement de nos besoins par la production d'une entente-cadre permet d'obtenir un prix de 168,88 \$ la caisse.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion d'une entente-cadre seulement.

Les fusées routières sont maintenues en stock dans les inventaires du Centre de distribution, ainsi qu'au magasin d'équipements du SPVM; elles pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération.

Montant estimé pour le contrat :

152 082,00 \$ + 7 604,10 \$ TPS (5%) + 15 170,18 \$ TVQ (9.975%) = 174 856,28 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente suit à l'adoption de la résolution.
Commandes et livraisons pour les besoins ponctuels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Krystel DOUCET
Agente d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-08

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur

Tél :

Approuvé le : 2014-09-29



Dossier # : 1140695001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda N° 2 aux trois contrats du 25 octobre 2007 octroyés à Rebutis Solides Canadiens inc. pour le tri et la mise en marché des matières recyclables conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vigueur le 9 juillet 2014 et autoriser une dépenses de 1 800 968 \$ taxes incluses et avant compensation par le Régime sur la collecte sélective (Loi 88), pour les 50 derniers mois des contrats.

Il est recommandé :

1. d'approuver l'addenda N° 2 visant les trois (3) contrats octroyés pour le tri des matières recyclables;
2. d'autoriser une dépense additionnelle pour les 50 derniers mois des contrats estimée à 1 800 968 \$ taxes incluses, pour couvrir les coûts de la valorisation du verre dans le cadre des contrats accordés à Rebutis Solides Canadiens inc. (CG07 0390), majorant ainsi le montant total des trois contrats de 0,00 \$ à 1 800 968 \$, taxes incluses;
3. d'accorder au Service de l'environnement une dotation additionnelle annuelle de 389 886 \$ à partir de 2015 jusqu'en 2018;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-03 11:07

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140695001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda N° 2 aux trois contrats du 25 octobre 2007 octroyés à Rebutis Solides Canadiens inc. pour le tri et la mise en marché des matières recyclables conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vigueur le 9 juillet 2014 et autoriser une dépenses de 1 800 968 \$ taxes incluses et avant compensation par le Régime sur la collecte sélective (Loi 88), pour les 50 derniers mois des contrats.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q.: chapitre E-20.001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont de la compétence de l'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Afin de permettre à l'agglomération d'assurer le traitement des matières recyclables collectées sur son territoire, la Division de la gestion des matières résiduelles du service de l'environnement a procédé, en juin 2007, au lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des prix à la tonne pour trois contrats relatifs au tri et la mise en marché de matières recyclables (dossier 1070695001). Rebutis Solides Canadiens (RSC) du Groupe TIRU a déposé 3 soumissions conformes aux prix de 0 \$ la tonne et s'est vu octroyer les 3 contrats (10 ans) débutant le 1er janvier 2009 et couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération.

De l'automne 2008 au printemps 2009, une chute catastrophique des marchés nationaux et internationaux de revente des matières recyclables a provoqué une crise sans précédent forçant même les entreprises à entreposer la matière faute d'acheteur. Dans ce contexte, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) a adopté, le 21 avril 2009, un Arrêté ministériel donnant une permission générale aux municipalités pour modifier leurs contrats selon des modalités bien précises. Un premier addenda a donc été préparé et entériné afin de permettre l'introduction d'une clause de partage de perte en supplément de la clause de partage de profits. Depuis juillet 2009, chaque mois un calcul permet de définir s'il y a partage de pertes, de profits ou un statu quo.

En avril 2013, le seul conditionneur au Québec de verre issu des collectes municipales fermait ses portes. Dès lors, les centres de tri québécois n'ont eu d'autres choix que d'entreposer le verre reçu des citoyens ou de l'utiliser pour des projets pilotes de valorisation. Le centre de tri de RSC situé au CESH reçoit les matières recyclables de toute l'agglomération de Montréal et de la Ville de Laval, soit 29% de la population du Québec. Dans le respect des contrats, RSC a dès avril commencé à entreposer le verre reçu des collectes municipales. Face aux demandes adressées au gouvernement et à RECYC-QUÉBEC (R-Q) pour identifier des alternatives et des débouchés à l'entreposage, le 1er octobre 2013 une cellule de crise a été mise sur pied par R-Q, où siégeait un représentant de la Ville de Montréal. Les recommandations de la cellule de crise ne prévoient pas de reprise du verre pour le recyclage avant 2015, dans le meilleur des cas. Afin de permettre une sortie de crise et gérer ainsi les importantes quantités alors entreposées, des solutions de valorisation ont été retenues par les membres de la cellule de crise. La seule solution de valorisation disponible pour le verre entreposé par RSC fut son acheminement à un site d'élimination de déchets (LET) pour valorisation comme matériel de remplacement au sable et au gravier conventionnel utilisés pour les opérations. Les coûts de cette valorisation (transport et conditionnement) sont de 31,62 \$ la tonne taxes incluses.

Éco entreprises Québec (ÉEQ), qui représente entre autres, les entreprises mettant en vente les contenants de verre, a assuré les membres de la cellule de crise vouloir assumer pleinement les coûts du traitement du verre collecté au Québec. Cependant, les coûts associés à la valorisation du verre par les municipalités doivent être demandés et remboursés aux villes via le *Régime de compensation de la collecte sélective* (Loi 88). RSC ayant soumissionné le traitement des matières recyclables de ses trois contrats à 0,00 \$, il n'est pas possible de facturer ces coûts sans une modification aux contrats. Dans ce contexte, les coûts de sortie de crise pour la valorisation du verre entreposé (avril à novembre 2013 : 12 000 t) ont été assumés par la Ville en novembre 2013. À la même période, une demande fut adressée au gouvernement pour permettre une modification aux contrats existants afin de régulariser cette situation et permettre à RSC de gérer le verre et de facturer la Ville en conséquence. Les coûts de la valorisation du verre trié depuis décembre 2013 sont assumés par la Ville.

Le 9 juillet 2014, un Arrêté ministériel a été publié dans la Gazette officiel (copie en pj) qui permet et encadre des modifications à des contrats existant pour régulariser cette situation exceptionnelle.

Un deuxième addenda (N° 2) aux trois contrats existants a été préparé afin de permettre, jusqu'à la fin des contrats, à RSC de facturer les futurs coûts de valorisation ou de recyclage du verre collecté sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le coût initial des trois contrats pour le traitement des matières est nul (0,00\$/t). L'addenda ajoutera des coûts additionnels annuels estimés à 432 232 \$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0245 - 18 juin 2009 : Approuver un projet d'addenda aux contrats du 25 octobre 2007 octroyés à Rebut Solides Canadiens (CG07 0390) pour le tri et la mise en marché des matières recyclables ainsi qu'au bail du 15 décembre 1999 (C099 02784) - Autoriser une dépense maximale de 3 000 000 \$, excluant les taxes sur les biens et services
CG07 0390 - 25 octobre 2007 : Octroyer trois contrats à Rebut Solides Canadiens Inc., pour le tri et la mise en marché de matières recyclables pour une durée maximale de dix ans, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2018 - autoriser des dépenses de contingences et d'incidences maximales de 12 651 000\$ (taxes nettes) pour l'élimination des rejets non recyclables et les campagnes d'information - appel d'offres public 07-10365 (6 soum.).

DESCRIPTION

Les éléments de l'Arrêté ministériel du MAMOT donnant la permission aux municipalités de modifier les contrats avec les entreprises exploitant des centres de tri sont :

- La dispense est applicable uniquement dans le cas d'un contrat conclu avant la date d'entrée en vigueur de la dispense le jour de la publication de l'arrêté à la Gazette officielle du Québec, soit le 9 juillet 2014. Elle s'applique pour la durée restante de ce contrat sans prolongation possible.
- La dispense ne peut s'appliquer de manière rétroactive. Ainsi, il ne sera pas possible de dédommager un centre de tri pour les baisses de revenus survenues avant la date de modification d'un contrat. Elle ne vaut que pour le tonnage de verre mélangé recyclé après la modification du contrat existant.
- Les modifications apportées à un contrat entre un centre de tri et une municipalité, ou une régie intermunicipale, permettront l'ajout d'un montant supplémentaire au prix payé par cette dernière.
- Un seuil financier de référence a été établi en se basant sur la valeur, à la tonne, du verre mélangé au cours des quatre années précédant la crise, soit de 2009 à 2012 inclusivement. Cette période permet de couvrir la durée habituellement couverte par un contrat entre une municipalité et un centre de tri, soit cinq ans. Le seuil financier de référence a ainsi été fixé à - 8,05 \$ la tonne taxes incluses (montant négatif).
- Le montant supplémentaire servira à compenser le centre de tri pour l'écart entre le seuil financier de - 8,05 \$ taxes incluses la tonne pour le verre mélangé et le prix actuel de cette matière qui était, par exemple, de - 31,04 \$ taxes incluses la tonne en décembre 2013.
- Pour établir le prix actuel du verre mélangé, la municipalité ou la régie intermunicipale, selon le cas, devra se référer au plus élevé des montants entre l'indice de prix mensuel pour la catégorie du verre mélangé établi par RECYC-QUÉBEC et les revenus mensuels provenant de la vente du verre mélangé par le centre de tri au cours de la période visée par l'indice utilisé. Elle devra également se référer au seuil financier fixant la valeur, à la tonne, du verre mélangé.
- La municipalité peut établir, dans les modifications à son contrat, que le montant supplémentaire soit limité à un pourcentage du montant maximum pouvant être octroyé en vertu de la dispense ministérielle (ex. : 80 % du montant supplémentaire maximum).
- Le contrat modifié devra prévoir un mécanisme d'ajustement mensuel ou trimestriel du montant supplémentaire.
- En contrepartie des efforts consentis pour soutenir les centres de tri, le contrat devra prévoir un mécanisme permettant de déterminer une compensation que les municipalités et les régies intermunicipales pourront recevoir des entreprises exploitant ces centres de tri si, en fonction de l'indice de prix mensuel pour la catégorie du verre mélangé établi par RECYC-QUÉBEC, le marché se rétablit à la hausse pendant la durée du contrat. Les modalités d'application et l'ampleur de la compensation restent à déterminer par les parties dans le cadre de leur négociation relativement aux modifications à apporter au contrat les associant.
- La dispense sera en vigueur de la date de publication de l'Arrêté ministériel à la Gazette officielle du Québec jusqu'au 31 décembre 2014. Les modifications de contrat effectuées pendant cette période pourront toutefois s'appliquer pendant toute la durée qui reste au contrat.
- En termes d'information et afin d'assurer le respect du principe d'égalité de traitement entre les soumissionnaires, la municipalité ou la régie intermunicipale, selon le cas, aura l'obligation de publier dans un journal distribué sur son territoire un avis annonçant toute modification apportée à un

contrat avec un centre de tri et de mentionner la référence à la dispense ministérielle.

- Les municipalités et les régies intermunicipales utilisant la dispense ministérielle devront envoyer à la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de leur région une copie de tout contrat modifié.

JUSTIFICATION

La crise du recyclage du verre est une situation exceptionnelle et non prévisible qui affecte tous les centres de tri au Québec. Les évaluations de la cellule de crise prévoient que dorénavant les centres de tri devront déboursier pour assurer la gestion du verre.

Dans ce contexte, le gouvernement a jugé pertinent de permettre l'ajustement des contrats municipaux existants afin de refléter la situation actuelle et permettre le remboursement des coûts associés pour le moment à la valorisation et pour le futur au recyclage du verre.

Le paiement de ces coûts à RSC par l'agglomération fera partie des frais contractuels déclarés au *Régime de compensation de la collecte sélective (Loi 88)* pour être remboursés au même niveau que les autres coûts nets acceptés (remboursement à environ 85%).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Depuis novembre 2013, l'indice des prix moyens mensuel de RECYC-QUÉBEC pour le verre trié par les centres de tri du Québec est de - 30,56 \$ taxes incluses la tonne.

L'arrêté ministériel prévoit que les premiers - 8,05\$ taxes incluses soient assumés par le centre de tri.

Le remboursement mensuel dû à RSC serait de 22,51 \$ taxes incluses la tonne et le tonnage mensuel moyen du verre des 6 derniers mois provenant des territoires de l'agglomération est de 1 600 t. Sur cette base, les coûts de remboursement pour le traitement du verre représenteraient, pour la période des 50 derniers mois des contrats, une somme totale de 1 800 968\$ taxes incluses. Cette dépense fait partie des frais déclarés annuellement au *Régime de compensation de la collecte sélective (Loi 88)* et sera remboursé à environ 85% du coût net (révisé annuellement par la méthode du calcul du *Régime*). Le tableau ci-dessous représente la répartition du coût assumé par l'agglomération (taxes incluses), du revenu estimé ainsi que de l'impact net sur le financement de l'agglomération durant la période des contrats avec RSC :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Coût assumé par l'agglomération - taxes incluses	72 039 \$	432 232 \$	432 232 \$	432 232 \$	432 232 \$	1 800 968 \$
Année	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Revenu estimé	55 234 \$	331 403 \$	331 403 \$	331 403 \$	331 403 \$	1 380 846 \$

La compensation est calculée sur des coûts déclarés de l'année précédente.

Impact financier net	9 747 \$	58 483 \$	58 483 \$	58 483 \$	58 483 \$	243 679 \$
----------------------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------

Des efforts au sein du Service de l'environnement permettront d'absorber les factures de l'année 2014. Les crédits budgétaires ont été réservés au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières

résiduelles - collecte sélective.

Pour les années subséquentes, les crédits budgétaires additionnels seront requis afin de financer ces trois contrats jusqu'en décembre 2018.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le tri des matières recyclables qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier vise à pratiquer une gestion responsable des ressources en contribuant à l'objectif de récupération des matières recyclables tel que prévu dans les mesures de récupération et de valorisation du Plan de développement durable 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

RSC a annoncé que l'impact financier de cette crise exceptionnelle et imprévisible à l'époque des prix soumissionnés en 2007 vient compromettre ses opérations. Avec l'Arrêté ministériel, le gouvernement a reconnu cet état de choses, tout en définissant que les coûts, devant dorénavant être assumés pour valoriser ou recycler le verre, devaient être assumés conjointement par le centre de tri et la municipalité.

Sans ce partage des coûts, RSC nous annonçait une remise en cause de ses opérations. Une telle hypothèse n'est pas envisageable pour l'agglomération, car il n'existe actuellement qu'une très fiable capacité (20%) de traitement de matières recyclables par le privé qui pourrait recevoir les matières des territoires de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que requis dans l'Arrêté ministériel, un avis annonçant la modification du contrat sera publié dans un journal diffusé sur le territoire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Addenda en vigueur le premier jour du mois suivant sont adoption par le CG.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'addenda N° 2 est conforme à l'encadrement de l'Arrêté ministériel du 19 juin 2014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LEDUC
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL
Chef de division

Le : 2014-08-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2014-10-02



Dossier # : 1143108001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Thermo Fisher Scientific pour la fourniture d'un chromatographe en phase gazeuse (GC) jumelé à un détecteur à spectrométrie de masse (MS), couplé à un concentrateur Purge & Trap (P&T) au prix total de 130 937,84 \$, toutes taxes incluses — Appel d'offres public 14-13712 — 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 130 937,84, toutes taxes incluses, pour l'acquisition d'un chromatographe en phase gazeuse (GC) jumelé à un détecteur à spectrométrie de masse (MS), couplé à un concentrateur Purge & Trap (P&T).
2. d'accorder à Thermo Fisher Scientific, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13712.
3. d'imputer cette dépense à même le budget PTI 2014 du Service de l'environnement.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-06 09:35

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1143108001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Thermo Fisher Scientific pour la fourniture d'un chromatographe en phase gazeuse (GC) jumelé à un détecteur à spectrométrie de masse (MS), couplé à un concentrateur Purge & Trap (P&T) au prix total de 130 937,84 \$, toutes taxes incluses — Appel d'offres public 14-13712 — 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le laboratoire Charles-J.-Des Baillets, de la Division de l'expertise technique, a le mandat d'effectuer l'analyse de l'eau potable produite par les six usines desservant l'île de Montréal ainsi que 14 réseaux de distribution d'eau potable s'y rattachant. Le laboratoire est soumis aux normes décrites dans le « Règlement sur la qualité de l'eau potable » du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (**MDDELCC**) . Une des normes du règlement est de procéder à l'analyse des composés organiques volatils (COV) et des trihalométhanes (THM) présents dans l'eau potable.

Un appel d'offres public a été lancé le 25 juin 2014. La date limite pour le dépôt des soumissions a été fixée le 14 juillet 2014, laissant ainsi un délai de 19 jours aux soumissionnaires pour préparer et soumettre les documents de soumission.

Les annonces ont paru dans le journal La Presse ainsi que sur le site électronique des appels d'offres (SÉAO). Un addenda a été publié le 7 juillet 2014 dans le but d'apporter des précisions au devis. La validité des soumissions est de 120 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Autoriser une dépense de 130 937,84 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition d'un chromatographe en phase gazeuse (GC) jumelé à un détecteur à spectrométrie de masse (MS), couplé à un concentrateur Purge & Trap (P&T)

Accorder à Thermo Fisher Scientific, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13712.

JUSTIFICATION

Le chromatographe en phase gazeuse avec détecteur à spectrométrie de masse (GC/MS) couplé à un concentrateur « Purge & Trap » de la compagnie Agilent que nous utilisons pour effectuer les analyses est en fonction depuis l'an 2000.

Depuis un certain temps, de nombreux problèmes mécaniques et techniques sont survenus avec cet appareil, dû à son âge avancé. La compagnie Agilent a informé que le service de réparation, maintenance ainsi que toutes les pièces de remplacement de l'appareil ne sont plus offertes en raison de l'âge de l'appareil. Cela a pour conséquence que dans l'éventualité d'un bris ou d'un problème majeur avec l'appareil, il ne sera plus possible d'effectuer les analyses réglementaires exigées par le règlement sur la qualité de l'eau potable. Le suivi des COV ainsi que des THM est important. Lors de la chloration de l'eau, des sous-produits de la désinfection sont formés. Ce sont les THM. Ces composés sont suivis avec une grande attention de la part des responsables des six (6) usines de production d'eau potable.

L'achat d'un nouveau GC/MS couplé à un concentrateur « Purge & Trap » est nécessaire afin de pouvoir procéder aux analyses avec précision et fiabilité. Les nouveaux GC/MS sur le marché possèdent la dernière technologie en matière de détection et permettent une lecture rapide, précise et constante des résultats. L'acquisition d'un appareil performant et fiable est essentielle pour permettre de continuer à respecter nos engagements.

Résultat de l'appel d'offres public;

Preneurs du cahier des charges			
Thermo Fisher Scientific Inc			
La Compagnie Scientifique Mandel Inc.			
Agilent Technologies Canada Inc			
Brukel ltd.			
Soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Thermo Fisher Scientific Inc	130 937,84 \$		130 937,84 \$
La Compagnie Scientifique Mandel Inc.	150 994,03 \$		150 994,03 \$
Agilent Technologies Canada Inc	151 865,02 \$		151 865,02 \$
Dernière estimation réalisée			172 462,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			144 598,96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			10,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(41 524,66) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-24,1%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 130 937,84 \$, toutes taxes incluses, est financée à même le budget prévu au PTI 2014 du Service l'environnement dans le projet Acquisition et installation d'équipements informatiques et électroniques.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération car elle concerne l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux qui sont de compétence d'agglomération en vertu des lois sur certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réglementation sur la qualité de l'eau potable nous oblige à effectuer les analyses des composés organiques volatils (COV) et des trihalométhanes (THM). Sans cet appareil, nous serons dans l'obligation de recourir à des laboratoires externes pour effectuer ces analyses, ce qui aura pour conséquence une augmentation substantielle du coût par analyse ainsi que la perte d'expertise à l'interne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent LAROCHE
Chef de section chimie env. & controle de la
qualite de l'eau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-25

Anne-Marie BERNIER-BRIÈRE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Roger LACHANCE
Directeur

Approuvé le : 2014-10-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Approuvé le : 2014-10-03



Dossier # : 1143438010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Delom Services inc. pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 pour une somme de 78 959,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation - 1 seul soumissionnaire conforme

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Delom Services inc. un contrat pour la réparation de coulisses d'huile sur un palier du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 959,88 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P14-029-AE.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-06 09:40

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143438010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Delom Services inc. pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 pour une somme de 78 959,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation - 1 seul soumissionnaire conforme

CONTENU

CONTEXTE

Les 17 groupes motopompes de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte permettent de relever en surface les eaux usées des intercepteurs Nord et Sud qui ceinturent l'île de Montréal. Huit (8) groupes motopompes d'une puissance nominale de 2850 HP chacun relèvent de 45 mètres les eaux de l'intercepteur Nord, tandis que 9 groupes motopompes d'une puissance nominale de 4800 HP chacun relèvent de 55 mètres les eaux de l'intercepteur Sud. Par temps sec, un minimum de 2 groupes motopompes Nord et de 3 groupes Sud sont requis pour relever en surface les eaux usées. Par temps de pluie, 15 des 17 groupes motopompes sont requis pour atteindre le débit maximum possible et minimiser ainsi les rejets aux cours d'eau.

Le moteur du groupe motopompe no 12 est un moteur synchrone, moyenne tension (4,16 KV) à démarrage direct qui actionne une pompe à une vitesse de rotation de 400 RPM.

Le moteur est muni de deux paliers lisses, dont un à la partie supérieure et l'autre à la partie inférieure du moteur. Ces paliers sont composés de plaques de régules dans un bassin d'huile. Le bassin supérieur fuit et l'huile tombe sur le rotor et le stator. Cette huile détériore le vernis du bobinage et peut provoquer des courts-circuits.

Il faut donc démonter le moteur pour d'abord réparer le bassin d'huile, nettoyer et vérifier le bobinage du rotor et du stator. Ces derniers doivent être nettoyés à la vapeur, séchés dans un four et vernis à nouveau.

Le 4 août 2014, nous avons fait parvenir un appel d'offres sur invitation à cinq compagnies spécialisées dans la réparation de moteurs électriques industriels. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 août 2014. Trois addenda furent émis dont deux pour répondre à des questions techniques et un troisième pour reporter la date d'ouverture des soumissions du 18 au 25 août.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

La réparation des coulisses d'huile provenant du palier du moteur synchrone GMP-12 nécessite les travaux suivants :

- le démantèlement du moteur
- le transport à leur atelier
- l'inspection des composantes
- l'inspection et le nettoyage des échangeurs et des autres composantes
- le nettoyage à la vapeur et le bobinage du moteur
- les essais diélectriques du stator et de la roue polaire
- imprégnation sous vide et pression (vernis de classe thermo epoxy)
- le transport de retour à la Station d'épuration
- le remontage du moteur
- la mise en marche, les essais et tests électriques

JUSTIFICATION

Lors de l'ouverture des soumissions, seule la compagnie Delom Services inc. a soumis une proposition de prix sur les cinq firmes invitées. Toutes ces compagnies sont spécialisées dans la réparation de moteurs électriques et elles sont parmi les plus importantes au Québec dans ce domaine. Malgré le fait, que les compagnies Laval Électrique et les entreprises L.M. ont obtenu respectivement quatre et six contrats (Delom Services inc. a obtenu quatre contrats) au cours des 10 dernières années, celles-ci ont décidé de ne pas soumissionner sur cet appel d'offres et n'ont pas donné de raison.

Pour ce qui est des deux autres compagnies invitées à soumissionner, celles-ci ont indiqué sur le formulaire d'avis de désistement que les travaux étaient trop complexes ou que ce type d'équipement nécessitait du transport routier hors-norme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Delom Services inc.	68 660.77 \$	10 299.11 \$	78 959.88 \$
Dernière estimation réalisée	60 936.75 \$	9 198.00 \$	70 134.75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			8 825.13 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			12.58 %

L'écart de 12.58 % entre l'estimé et le prix soumis par la compagnie Delom Services inc. s'explique principalement par une sous-estimation des coûts de transport aller et retour. Les dimensions hors normes du moteur pour un transport routier nécessite des frais de livraison supplémentaires qui n'étaient pas prévus dans l'estimé. De plus, les coûts liés à la modification de la boulonnerie et le remplacement des joints d'étanchéité se sont avérés plus élevés que prévu.

Considérant que ces travaux doivent être effectués rapidement pour éviter des dommages importants au groupe motopompe no 12, il est recommandé d'octroyer le contrat à cette firme, au montant de sa soumission; soit 78 959.88 \$, toutes taxes incluses.

L'adjudicataire recommandé a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 12 août

2014. L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et ne détient pas une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2014 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 78 959,88 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 71 224,04 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (3 433,79 \$) et provinciale (4 302,05 \$).

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Entretien

Objet de dépenses : Entretien et réparation/infrastructures municipales / général

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intercepter et traiter les eaux usées de la Ville de Montréal afin d'assurer une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le moteur synchrone GMP12 a des fuites d'huile depuis plusieurs mois. Afin d'éviter d'endommager plus sérieusement cet équipement dont la valeur approximative est évaluée à 1 M\$, la Station l'utilise le moins souvent possible. Par contre en période de fortes pluies, la Station pourrait avoir à le remettre en opération avec comme conséquence que l'équipement pourrait complètement cesser de fonctionner.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-05

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2014-09-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice du Service de l'eau

Approuvé le : 2014-10-01



Dossier # : 1144730004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Centre de tri Mélimax pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants de l'écocentre LaSalle pour une somme maximale de 84 137.14 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation # 14-13840 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé au Comité exécutif :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire (Centre de tri Mélimax Inc) ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le service de réception, tri et mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants pour l'écocentre LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour la somme de 84 137.14 \$ taxes incluses, incluant la contingence, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation numéro 14-13840;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-06 11:35

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144730004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Centre de tri Mélimax pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants de l'écocentre LaSalle pour une somme maximale de 84 137.14 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation # 14-13840 - 1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

La Division de la gestion des matières résiduelles (DGMR) a lancé un appel d'offres en décembre 2012 pour traiter les résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et les encombrants des territoires de l'agglomération et des écocentres. Le contrat a débuté le 1^{er} janvier 2014.

Pour l'écocentre LaSalle, la quantité estimée des tonnages dans le contrat a été trop basse ce qui a eu pour conséquence qu'actuellement, les quantités prévues au contrat sont épuisées.

Voici les principales raisons qui expliquent la situation :

- le manque de données historiques sur les quantités de matières à prévoir au moment de la rédaction du devis en 2012 pour cet écocentre qui a ouvert ses portes en septembre 2011. Il y avait moins d'un an de données au moment de la rédaction du devis en septembre 2012 ;
- l'ajout au printemps de la brique d'argile qui n'était pas prévue au contrat mais pour laquelle des débouchés de recyclage ont été trouvés. Les fortes quantités reçues et le poids de cette matière a accéléré l'épuisement des quantités prévues au contrat.

Le présent sommaire permettra d'autoriser l'octroi d'un contrat de 1 200 tonnes de matières pour payer au fournisseur les factures en cours et à venir pour l'ensemble des besoins

opérationnels de l'écocentre Lasalle.

Par la suite, pour combler les besoins de l'écocentre LaSalle ainsi que pour d'autres écocentres et territoires, un nouveau contrat est prévu jusqu'en 2018. Pour ce faire, un appel d'offres a été lancé à la mi-août et un sommaire décisionnel suivra sous peu.

L'appel d'offres sur invitation n'a pas été publié dans les médias. Les entreprises ont été contactées par la Direction de l'approvisionnement.

Aucune garantie de soumission n'était exigée pour cet appel d'offres.

L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 30 juillet 2014 et la seule soumission reçue a été ouverte le 13 août 2014. (14 jours calendrier)

L'appel d'offres a fait l'objet d'un addenda le 1er août pour clarifier une demande sur le calcul de kilométrage à savoir s'il fallait le calculer aller-retour ou aller seulement ainsi que pour savoir s'il fallait indiquer le prix des redevances gouvernementales dans le prix à la tonne soumissionné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CE13 0848 - 13 juin 2013 Accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des contrats, pour une période de 54 mois, avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, le service de réception, de tri et de mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12590 - Écocentre LaSalle 57 059,86 \$;

DESCRIPTION

La réception et le traitement des résidus de CRD et encombrants permet de détourner de l'enfouissement près de 40 % de ces matières.

Des contingences de l'ordre de 15 % ont été ajoutées dans le cas où les tonnages de résidus de CRD et encombrants seraient plus importants que prévus.

La Direction de l'approvisionnement a invité 5 entreprises à soumissionner: Multi Recyclage S.D. Inc., Les Entreprises Environnementales Pierrefonds Inc., Le Centre de tri Mélimax Inc., Ecoservices Tria Inc. et EBI Montréal Inc.

JUSTIFICATION

Sur les 5 firmes invitées, une seule a soumissionné. La soumission ainsi que deux désistements ont été mis en pièces jointes plus haut.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme			
Contingence 15%			
Soumissions conformes	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Centre de tri Mélimax	73 162,73	10 974,41	84 137,14
Estimation des professionnels de la Ville	73 162,73	10 974,41	84 137,14

Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	0,00
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	0,00%

Le prix évalué par la DGMR a été basé sur le prix actuel payé à l'entreprise Centre de tri Mélimax. Cette entreprise a soumissionné le même prix que le prix actuel ce qui fait que l'écart est à 0 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat est évalué à 73 162,73\$ taxes incluses et une contingence de 15% à 10 974,41\$, ce qui représente une somme totale de 84 137,14 \$. Cela permet de faire traiter 1 200 tonnes de CRD (soit 720 tonnes non recyclables et 480 tonnes recyclables). Le coût du traitement n'augmentera pas par rapport au contrat actuel octroyé à la même entreprise, soit 74,71\$/tm pour le CRD non recyclable et 40,36\$/tm pour le CRD recyclable, taxes incluses.

Cette dépense sera répartie comme suit :

Contrat - taxes incluses	2014
Montant de base	73 162,73 \$
Contingence de 15%	10 974,41 \$
Total	84 137,14 \$

Elle est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'Environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles pour l'enfouissement et la valorisation des matériaux secs.

Aussi, une portion du tonnage du contrat nécessitera le paiement de redevances qui sont régies par le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles de la Loi sur la qualité de l'environnement pour un montant de 24,49\$ / TM taxes incluses selon le tonnage des CRD non recyclable (720 tonnes) et les crédits sont prévus au budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - GMR

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le devis technique comporte une clause qui majore le prix des soumissions en fonction de la distance séparant l'écocentre LaSalle d'un lieu de livraison. Plus la distance est grande, plus le prix est majoré. Le but recherché est d'optimiser les transports à partir de l'écocentre jusqu'à la destination finale. En limitant les kilométrages, il y a moins de gaz à effet de serre (GES) émis dans l'atmosphère.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les écocentres de l'agglomération reçoivent de bonnes quantités de CRD et encombrants à tous les ans et l'écocentre LaSalle est en croissance depuis son ouverture en septembre 2011. Dans le cas où cette matière ne pourrait être recyclée, il y aurait des conséquences quant aux objectifs de recyclage de la Ville puisqu'il faudrait les envoyer à l'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 8 octobre 2014

Fin du contrat : épuisement des 1 200 tonnes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents d'appel d'offres. Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis R DESJARDINS
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL
Chef de division

Le : 2014-09-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2014-10-06

**Dossier # : 1144730002**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Recyclage Notre-Dame pour le traitement de sols en provenance des écocentres de l'agglomération, ceci pour une durée de 50 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours. Dépense totale de 416 941,20 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13757 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire, Recyclage Notre-Dame Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, au prix de sa soumission, pour une période de 50 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, le service de traitement des sols des écocentres soit pour la somme de 416 941,20 \$ conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13757 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-06 09:34

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144730002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Recyclage Notre-Dame pour le traitement de sols en provenance des écocentres de l'agglomération, ceci pour une durée de 50 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours. Dépense totale de 416 941,20 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13757 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de cette Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. La division de la gestion des matières résiduelles (DGMR) est responsable du traitement des sols des écocentres. Depuis le début des opérations des écocentres, la terre (sols), apportée par les citoyens a été acheminée au Complexe Environnemental St-Michel (CESM) pour des fins de valorisation et d'utilisation dans le recouvrement final des déchets.

En prévision de la fin des activités de réception des sols des écocentres au CESM en avril 2013, la division de la gestion des matières résiduelles (DGMR) a lancé, en décembre 2012, un appel d'offres pour traiter cette matière. Dans l'appel d'offres, la DGMR a dû indiquer des tonnages annuels de disposition pour chaque écocentre. Pour ce faire, elle s'est basée sur les statistiques de tonnages reçus au CESM.

Les premiers mois de réception de sols au nouveau site ont laissé entrevoir que pour certains écocentres, les quantités indiquées dans le devis technique ne permettraient pas de se rendre jusqu'au mois de mars 2018, date d'échéance des contrats.

Pour pallier la situation, la (DGMR) a lancé un appel d'offres en août 2014 afin d'augmenter les quantités nécessaires pour se rendre en 2018. Les contrats originaux se terminaient en mars 2018, celui à venir permettra de pousser l'échéance à décembre 2018.

La principale raison qui explique la situation et qui a nécessité un nouvel appel d'offres public est que l'évaluation des tonnages s'est avérée sous estimée pour certains écocentres notamment pour l'écocentre Côte-des-Neiges (CDN), pour lequel l'évaluation a été basée

sur une année au cours de laquelle il y a eu peu de tonnage envoyé au CESM. Sur la base des données de tonnage actuel, il y aura ainsi un manque de tonnage dans le contrat de l'écocentre CDN d'ici la fin de 2014 et la même situation se reproduira aux écocentres Eadie et LaSalle à la mi année 2017 et au début 2018 pour les écocentres Petite-Patrie, RDP et St -Michel. Le nouveau contrat comblera les tonnages manquants et il permettra même de repousser le contrat jusqu'en décembre 2018 tel que mentionné plus haut. Enfin, du tonnage supplémentaire a été ajouté dans le contrat en prévision de l'ouverture de l'écocentre St-Laurent, qui démarrera ses opérations en cours de contrat.

Actuellement, une entente cadre pour les sols existe (entente no.883323). Toutefois, l'entente a été préparée pour les 19 arrondissements et les écocentres n'en faisaient pas partie. Aussi, la Direction de l'approvisionnement présentait des réserves quant à l'utilisation de cette entente par les écocentres puisque les tonnages de sols des écocentres auraient accéléré l'épuisement des quantités énoncées dans l'entente. De plus, le prix du contrat présenté dans le présent sommaire décisionnel par la firme Recyclage Notre-Dame est de 4.59 \$/tonne (taxes incluses) plus bas que le prix de l'entente cadre (27,59 \$ comparé à 23 \$ taxes incluses).

L'appel d'offres a paru dans le SEAO, le journal La Presse et sur le site internet de la Ville.

L'appel d'offres a été lancé le 11 août et fermé le 27 août. Les soumissions avaient un délai de validité de 120 jours calendrier.

Aucun addenda n'a été produit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1251 Accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires et des écocentres, pour une période de 60 mois, le service d'élimination des matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12491 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur.

DESCRIPTION

Il y a eu 4 preneurs de cahier de charges, EBI Montréal Inc., Recyclage Notre-Dame Inc., Services Matrec Inc., Construction GC Merineau Ltée.

JUSTIFICATION

Sur les 4 preneurs de cahier de charges, il y a eu un seul soumissionnaire soit Recyclage Notre-Dame Inc.

Pour ce qui concerne le formulaire des motifs pour le non dépôt de soumission, les firmes Recyclage Notre-Dame et EBI Montréal sont 2 entreprises d'un même groupe (Groupe EBI), seule recyclage Notre-Dame a soumissionné. Quant à Services Matrec, la grille d'analyse dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement laisse entendre que le cahier de charges a été acheté par la firme à titre informatif. Pour ce qui est de l'entreprise construction GC Merineau, aucune information n'a été transmise de la part de l'entrepreneur.

L'entreprise Recyclage Notre-Dame est conforme et a présenté un prix à la tonne de 20 \$.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme Contingences à appliquer taxes incluses	
Soumissions conformes	Prix (taxes incluses)

Recyclage Notre-Dame	344 925,00 *
Estimation des professionnels (\$)	
Estimé fait à l'interne	375 000,00
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	-30 075,00
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-8,02%

* Prix non indexé taxes incluses

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera assumée à même le budget de fonctionnement pour le traitement des matières recyclages – Matériaux secs de services techniques du déversement de sols d'excavation de la Division de la planification et des opérations - Gestion des matières résiduelles du Service de l'Environnement.

Le coût du contrat s'élève à 416 941,20 \$ taxes incluses réparti ainsi : 362 557,57 \$ pour le montant de base et 54 383,63 \$ pour la contingence de 15 %.

Le contrat prévoit une durée de 50 mois pour cinq années financières. Le détail du coût est présenté comme suit :

Montant du contrat - taxes incluses	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Montant de base	13 797,00 \$	82 782,00 \$	84 437,64 \$	88 659,52 \$	92 881,40 \$	362 557,57 \$ *
Contingence de 15%	2 069,55 \$	12 417,30 \$	12 665,65 \$	13 298,93 \$	13 932,21 \$	54 383,63 \$
Total	15 866,55 \$	95 199,30 \$	97 103,29 \$	101 958,45 \$	106 813,61 \$	416 941,20 \$

* Prix indexé de 2% à partir de 2016

En 2013, sept contrats évalués à 1 143 740 \$ taxes incluses ont été remportés par le même soumissionnaire Recyclage Notre-Dame pour une période de 60 mois. En raison de la hausse des quantités de tonnages de sols déposées dans certains écocentres plus rapide que prévue en particulier celui de Côte-des-Neiges (CDN), les montants autorisés aux contrats actuels seront bientôt épuisés.

Le coût de traitement de sols du nouveau contrat soumis par l'adjudicataire est de 23 \$ la tonne – taxes incluses, ce qui engendre une baisse de 5,74 \$ la tonne comparativement au coût de traitement payé actuellement (28,74 \$/TM taxes incluses - contrat qui se termine en mars 2018). Il est à noter que ce coût est indexé annuellement selon le coût de la vie, soit environ 2 % par année.

Les crédits requis sont prévus au budget de fonctionnement pour l'année 2014. Pour les années subséquentes, ils seront priorisés lors de la confection du budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles du Service de l'Environnement.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), qui indiquent que

l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le devis technique comporte une clause qui pénalise, à prix égal, les soumissionnaires dont les sites sont éloignés des écocentres. Le but de cette clause est de limiter au minimum le kilométrage fait par les camions transportant les sols. En limitant les kilométrages, on réduit la quantité de gaz à effet de serre (GES).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'octroyer ces contrats, à partir du 1er novembre 2014, l'écocentre Côte-des-Neiges se retrouvera sans lieu pour traiter les sols apportés par les citoyens. La même situation se produira les années subséquentes pour d'autres écocentres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat 30 octobre 2014 (CG)
Début du contrat 1er novembre 2014
Fin du contrat 31 décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents d'appel d'offres. Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis R DESJARDINS
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL
Chef de division

Le : 2014-09-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2014-10-05



Dossier # : 1145318004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC (1 960 028.95\$) une entente-cadre d'une durée de trente (30) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 14-13310 (4 soum.)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente (30) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture, sur demande, de pièces en fonte pour aqueduc et égout;
2. d'accorder à **Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public **14-13310**;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-06 07:18

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145318004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC (1 960 028.95\$) une entente-cadre d'une durée de trente (30) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 14-13310 (4 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier est pour la conclusion d'une entente-cadre collective pour l'approvisionnement de pièces en fonte pour aqueduc et égout tenues en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal. Cette entente-cadre fait partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. L'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme. Par le biais de cette entente-cadre, ces marchandises seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et aux services corporatifs de la Ville. Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

L'avis de cet appel d'offres a été publié le 25 août 2014 sur le site SÉAO et dans le quotidien La Presse.

L'appel d'offres a été sur le marché pour une période de vingt-deux (22) jours.

Total des consommations de l'entente précédente: consommation de 2,884,890.54\$ sur une entente de 5 786 352,46\$ (selon les consommations qui ont été reliées à l'entente-cadre dans le système Simon).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0140 – 17 mai 2012 – Autoriser la prolongation pour une période additionnelle de 24 mois de l'entente-cadre conclue avec Fonderie Laperle, division de Canada Pipe ltée (CG07-0091), pour la fourniture sur demande de moulage de fonte – Appel d'offres public 07-10307

CG07 0091 – 26 Avril 2007 – Conclure une entente-cadre avec Fonderie Laperle, division de Canada Pipe co. ltée pour la fourniture, sur demande, de moulage de fonte, pour une période de 60 mois, au montant total approximatif de 5 786 352,46\$, taxes incluses – appel d'offres public 07-10307 (4 soum.)

DESCRIPTION

Fourniture, sur demande, de pièces en fonte pour aqueduc et égout pour une période de trente (30) mois avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois. Les magasins et dépôts de la Ville pourront s'approvisionner directement chez le fournisseur en utilisant les prix unitaires soumis. Ces marchandises sont requises par les équipes d'entretien (travaux publics) qui effectuent les travaux de réparation et de maintenance sur le réseau. Les produits proposés par Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC sont conformes aux exigences du cahier des charges.

L'appel d'offres a été constitué en collaboration avec les utilisateurs en arrondissement, le Service de l'eau, le Service des infrastructures, de la Voirie et du transport (division laboratoire) ainsi que la Division logistique du Service de l'approvisionnement. Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville. Les prévisions sont fournies à titre indicatif seulement et n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des interventions à effectuer sur le réseau.

JUSTIFICATION

Conclure une entente-cadre pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout pour la mise en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville, pour une période de trente (30) mois avec une possibilité d'une prolongation de douze (12) mois. La conclusion de l'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement et d'assurer un niveau de qualité des fournitures. Elle permet aussi de constituer des volumes économiques profitables pour la Ville.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation de la dépense. Le prix proposé par le plus bas soumissionnaire conforme est 5,8% plus bas que l'estimation initiale.

Comparativement à la précédente entente conclue en 2007, le prix moyen des articles a connu une hausse de 2,05%.

Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), la moyenne de l'indice (fonte grise et de moulage pour voirie municipale) a connu, entre 2009 et 2013 une augmentation de 11,7%.

Afin de se prémunir des effets de la fluctuation des prix de ces matières, une clause de fluctuation des prix est introduite aux documents d'appels d'offres. Sans une clause de fluctuation, les soumissionnaires auraient pu ajouter une marge à leurs prix afin de se prémunir d'une éventuelle augmentation.

De plus, la durée de l'entente a été réduite; l'entente conclue en 2007 était d'une durée de 5 ans tandis que la présente entente est d'une durée de trente (30) mois (plus une année de prolongation optionnelle). Cette stratégie réduit l'incertitude de part et d'autre concernant l'évolution de ce marché. Stratégiquement, il était aussi important de ramener la date de sollicitation de marché en hiver puisque ce type d'industrie est saisonnier et que nous risquons de profiter de cette accalmie pour obtenir de meilleur prix sur le marché.

Soumissions conformes	Total
Fonderie La perle division de Tuyauterie Canada ULC	1 960 028,95 \$
Wolseley Canada inc.	2 326 539,82 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	2 364 000,98 \$
Béton Brunet	2 463 601,41 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$) :	2 081 109,66 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	2 278 542,79 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	16,25%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	503 572,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	25,69%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(121 080,71 \$)
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100)	-5,82%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	366 510,87 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	18,70%

Des vérifications au "Registre des personnes non admissibles aux contrats publics" ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement et le plus bas soumissionnaire conforme ne fait pas partie de cette liste.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no: 14-13310

Titre : Fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout

Date de lancement : 25 août 2014

Date d'ouverture: 15 septembre 2014

Addenda 1 : 9 septembre 2014 questions techniques par rapport au devis

Addenda 2 : 10 septembre 2014 questions techniques par rapport au devis

Preneurs du cahier des charges (11) :

Béton Brunet Itée
Bibby Ste-Croix inc. (Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC*)
Fonderie Laroche
Highway Rubber
L'écuyer & Fils Itée
Les plastiques Desmarais P&F inc.
Mueller Canada
Réal Huot (Mascouche)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.
Ville de Longueuil
Wolseley Canada inc.

Soumissionnaires (4) :

Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC
Wolseley Canada inc.
Béton Brunet Itée
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.

* Au registre des entreprises la firme Bibby Ste-Croix et Fonderie Laperle détienne le même numéro d'entreprise. Ces deux noms sont utilisés au Québec par la société Canada Pipe Company (NEQ 1161611349).

Analyse des soumissions

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme.

L'offre de Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC. est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

Tableau de prix: (voir pièces jointes)

Remarque:

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Montant estimé:

1 704 743,60\$ + 85 237,18\$ (TPS) + 170 048,17\$ (TVQ) = 1 960 028,95\$

Adjudicataire recommandé:

D'accorder à Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC, pour la période de trente (30) mois avec une possibilité de renouvellement de 1 an, le contrat pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout au montant approximatif de 1 960 028,95\$ (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle. De plus, en laissant le soin à chaque utilisateur de procéder à leurs achats, la sécurité du réseau pourrait être compromise (ex: pièces qui ne répondent pas aux normes de la Ville ou à la réglementation en vigueur).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente et les modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre auprès de l'adjudicataire à la suite de l'approbation de la présente résolution.

Début du contrat: novembre 2014

Fin du contrat : mai 2017

Prolongation possible : douze (12) mois, mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique ROUSSIN
Agente d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-25

Richard DAGENAIS
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Pierre TRUDEL
Directeur

Tél :

Approuvé le : 2014-10-03



Dossier # : 1141541003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Bridgestone Canada inc. (922 353 \$), Goodyear Canada inc., (805 881 \$) et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc (682 865 \$), des ententes-cadres collectives d'une durée de 20 mois (se terminant le 31 Mars 2016), pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ). (valeur total estimée des ententes est de 2 411 099 \$).

Il est recommandé :

1. conclure avec les firmes Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc., des ententes-cadres collectives d'une durée de 20 mois (se terminant le 31 Mars 2016) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-06 07:20

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Service de l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141541003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Bridgestone Canada inc. (922 353 \$), Goodyear Canada inc., (805 881 \$) et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc (682 865 \$), des ententes-cadres collectives d'une durée de 20 mois (se terminant le 31 Mars 2016), pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ). (valeur total estimée des ententes est de 2 411 099 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil d'agglomération a autorisé l'adhésion (l'engagement - fiche technique) de la ville à un dossier d'achats regroupés (DAR) organisé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) avec l'entremise de l'union des municipalités du Québec (UMQ) pour le renouvellement des contrats pour la fourniture de pneus (échu le 31 juillet 2014). Il était important d'adhérer à ce regroupement pour s'assurer que les unités d'affaires (incluant le SPVM et les arrondissements) puissent continuer à bénéficier des escomptes et des prix avantageux de la part des manufacturiers.

La Ville s'était engagée au préalable en vertu de l'article 5 (2^o) des règlements liés à la Loi sur les contrats des organismes publics à requérir ces biens auprès des fournisseurs retenus.

Le CSPQ a lancé son appel d'offres public le 2 juin 2014 et la date de fermeture était le 3 juillet 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0293 - 19 juin 2014 - Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) / Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle »

CG12 0394 – 25 octobre 2012 - Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, pour une durée d'environ 23 mois se terminant le 31 juillet 2014.

CG12 0221 - 21 juin 2012 - Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour

la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) / Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle »

DESCRIPTION

Le CSPQ a conclu un contrat à commandes avec les six fournisseurs soumissionnaires: Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc., Michelin Amérique du Nord (Canada), Pneus Toyo Canada inc., Centre Techno-Pneu inc. et Rechappage Global inc. La durée du contrat est de vingt (20) mois. Il a débuté le 1er août 2014 et se terminera le 31 mars 2016.

Pour les pneus de la catégorie B (patrouille): Les clients doivent acheter du fournisseur ayant soumis le plus bas prix pour le produit recherché, à moins que ce fournisseur ne puisse y donner suite, auquel cas, les autres fournisseurs sont sollicités en fonction de leur rang respectif.

Pour toutes les autres catégories : Les clients doivent acheter des fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10% le prix le plus bas pour le produit recherché. En effet, il peut être avantageux de commander du même fournisseur pour réduire d'autres coûts indirects (exemple : stock, commande, facture).

Les frais de livraison sont inclus dans les prix soumis. L'installation et le balancement de pneu et la fourniture de carcasses de pneus rechapés ne font pas partie du présent contrat à commandes. La taxe environnementale de 3\$ par pneu neuf sera facturée en sus du prix du pneu.

Le client est libre de choisir le détaillant autorisé de son choix, la commande et la facture doivent être au nom du manufacturier, le numéro de contrat du CSPQ (999106483) doit être indiqué sur la commande, le détaillant est rémunéré par le manufacturier en contrepartie du service rendu.

JUSTIFICATION

Le regroupement permet à la Ville de continuer de bénéficier des escomptes et des prix compétitifs. 58 Municipalités et organismes municipaux (dont Saguenay, Lévis, Québec, Sherbrooke, Longueuil, Laval et Gatineau) et 37 organismes publics et gouvernementaux (ministères, commissions scolaires, sociétés d'État, CSSS et autres) se sont joints au regroupement. Pour la durée du contrat, les achats estimés du regroupement sont de 22 000 000\$ (taxes incluses) et ceux de la Ville de 2 411 099\$ (taxes incluses), soit environ 11% du montant total.

Pendant la durée du contrat, les fournisseurs doivent accorder au présent regroupement les plus bas prix qu'ils consentent pour ces biens dans le cadre d'autres contrats impliquant une clientèle du secteur public dans la mesure où ces autres contrats impliquent une acquisition de biens comparable aux estimations de chacun des groupes de pneus.

Les ententes permettent de commander un pneu chez un autre fournisseur que celui qui a soumis le plus bas prix, lorsque c'est avantageux et que cela rencontre les modalités et les obligations discutées précédemment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix des pneus de la catégorie B et les escomptes pour les autres catégories sont fermes pour toute la durée du contrat. Les prix de détail suggérés par les fournisseurs sont sujets à la fluctuation du marché et le CSPQ tient à jour la liste de prix officielle de plus de 15 000 pneus sur son portail d'approvisionnement. Les clients peuvent s'assurer des prix en

effectuant des recherches sur le portail du CSPQ.

Les prix incluent un frais de gestion de 1 % que les fournisseurs doivent verser au CSPQ sur les achats réels faits par les participants au présent DAR – Pneus. Le CSPQ va transférer à l'UMQ une portion (0.4 %) des achats effectués par les participants ayant adhéré au DAR-Pneus par l'entremise de l'UMQ.

Globalement, la Ville devrait bénéficier d'économie d'environ 2% par rapport au contrat précédent. En effet, la comparaison entre la liste de prix et la liste d'escomptes qui étaient en vigueur depuis le 31 août 2012 et ceux du 1er août 2014 montre une baisse d'environ 5% pour les pneus du groupe B (patrouille) et une légère augmentation des escomptes, soit 1.1%, pour les groupes A,C et G (pour les trois manufacturiers utilisés par la Ville). Quant aux pneus rechapés (groupe N), Goodyear a réduit de 3% son escompte, par contre Bridgestone Canada a soumissionné (marque *Bandag*) et l'escompte est supérieure de 6% aux achats chez un détaillant.

Les commandes, l'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur au fur et à mesure de leurs besoins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pneus rechapés : le rechapage de pneus, lequel consiste à réutiliser la carcasse d'un pneu usé, va se poursuivre et contribuer à la sauvegarde de l'environnement et au développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-conclusion de ces ententes entraînerait des coûts supplémentaires d'approvisionnement pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer formellement de la conclusion des ententes-cadres internes et des modalités d'acquisition.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création et émission des ententes-cadres dans l'intranet pour chacun des trois (3) principaux fournisseurs de la Ville (Bridgestone, Goodyear, Michelin) suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres de ce dossier d'achats regroupés (DAR) est conforme aux exigences de *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1) régissant le processus contractuel du CSPQ. Il est conforme aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* qui permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom et il est conforme aux articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* qui permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eliane CLAVETTE
Agent d'approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Le : 2014-09-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de service - approvisionnement
Tél : 514-868-4433
Approuvé le : 2014-10-03



Dossier # : 1142621003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Autoriser le prolongement des contrats pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel avec l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest, appel d'offres numéro 11-11577, pour une durée de 8 semaines, tel que prévu au document d'appel d'offres, à même les sommes autorisées à la résolution CG11 0257.

Il est recommandé :

D'autoriser le prolongement, jusqu'au 26 décembre 2014, des contrats pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel avec Pro-Vert Sud-Ouest, Appel d'offres numéro 11-11577, pour une période de 8 semaines, à même les sommes autorisées à la résolution CG11 0257.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-06 09:37

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142621003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Autoriser le prolongement des contrats pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel avec l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest, appel d'offres numéro 11-11577, pour une durée de 8 semaines, tel que prévu au document d'appel d'offres, à même les sommes autorisées à la résolution CG11 0257.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération.

La Ville exploite un réseau d'écocentres qui offre des services de proximité à tous les citoyens de l'agglomération de Montréal pour la collecte et la mise en valeur des matières résiduelles. Il s'agit d'infrastructures dites d'agglomération et à ce titre, elles doivent offrir le même service à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal. Les écocentres contribuent à l'atteinte des objectifs de récupération de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Plan d'action 2011-2015)* avec plus de 250 000 visites par année, près de 17 000 transports par conteneur et 87 000 tonnes de matières résiduelles reçues. L'exécution des opérations est confiée par appel d'offres à des sous-traitants (privés et organismes à but non lucratif) spécialisés dans leur domaine respectif pour assurer le bon fonctionnement des activités de transport par conteneurs, de gestion, de déneigement, etc.

Présentement, sept (7) écocentres sont en service sur le territoire de l'agglomération de Montréal soit Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel.

L'organisme à but non lucratif (ci-après OBNL) Pro-Vert Sud-Ouest a obtenu les contrats de gestion des écocentres au terme des deux derniers appels d'offres et gère actuellement, sans sous-traitance, la totalité des 7 écocentres. Ces contrats ont débuté le 1^{er} mars 2011 et se termineront le 30 octobre 2014. La valeur des 7 contrats de gestion est de 1,4 M\$ plus

taxes par année.

L'attribution des contrats à cet OBNL s'est effectuée dans le cadre d'un processus d'appel d'offres conforme. Toutes les soumissions ont été évaluées sur la base du prix, mais également sur des critères qualitatifs approuvés par le comité exécutif de la Ville de Montréal. L'organisme Pro-Vert Sud-Ouest a pu démontrer par son offre de services (budget, ressources, expertises et orientations) qu'il se qualifiait et rencontrait les exigences budgétaires et les qualifications techniques de la Ville de Montréal pour gérer les opérations des activités du réseau des écocentres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0257 - 25 août 2011 - Accorder sept contrats à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une durée de 36 mois - Dépense totale de 4 885 560,98\$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11577 (5 soum.)

DG 115086001: Accorder à Pro-Vert Sud-Ouest six (6) contrats pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel pour la période se terminant le 31 octobre 2011. Au prix total approximatif de 552 199,72 \$ taxes incluses - Appel d'offres public #10-11441 - 5 soumissionnaires

DESCRIPTION

L'objet de cette prolongation est la gestion des activités opérationnelles de tous les écocentres de l'agglomération dans le but d'assurer et de maintenir un service de qualité aux usagers ainsi qu'un bon déroulement des opérations pendant que l'agglomération de Montréal complète le processus d'appel d'offres pour accorder de nouveaux contrats de gestion des écocentres pour les prochaines années.

La durée envisagée, prévue à la clause 4 des Spécifications techniques des documents de l'appel d'offres 11-11577, est de huit semaines, soit du 1^{er} novembre 2014 au 26 décembre 2014.

JUSTIFICATION

Le 17 mars 2014, une demande de dispense afin d'octroyer le contrat de gestion des écocentres en gré à gré à l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest a été acheminée au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire. La réponse, négative, a été reçue au bureau du Directeur général de la Ville de Montréal, Monsieur Alain Marcoux, le vendredi 26 septembre 2014.

Le processus d'appel d'offres pour l'attribution d'un contrat de gestion de 4 années sera lancé le mercredi 8 octobre 2014 par le Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette prolongation n'aura aucun impact financier pour la Ville de Montréal. Les sommes utilisées ont été accordées par la résolution CG11 0257. Elle prendra fin une fois que les montants autorisés pour chaque contrat atteindront ses limites maximales. Ces montants se présentent comme suit :

Écocentre*	Montant (avec taxes)*
1 - Acadie	607 941,81 \$
2 - Côte-des-Neiges	558 723,33 \$
3 - Eadie	611 462,18 \$
4 - La Petite-Patrie	680 899,24 \$
5 - Rivière-des-Prairies	582 017,80 \$
6 - Saint-Michel	680 899,24 \$

* Le tableau a été reproduit à partir de la résolution CG11 0257

Les crédits requis sont prévus au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire à l'objet des services techniques des écocentres.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En vertu de son *Plan de développement durable de la communauté Montréalaise 2010-2015*, la Ville s'est engagée à promouvoir l'économie sociale et à favoriser la mise en place de partenariats avec des entreprises d'économie sociale dans le secteur de la gestion des matières résiduelles.

De plus, l'exploitation des écocentres répond à l'objectif *Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019*, inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de ces contrats est essentiel afin de permettre aux écocentres de demeurer opérationnels pendant le processus d'appel d'offres.

Advenant un délai dans l'octroi de la prolongation, la Division de la gestion des matières résiduelles ne pourra pas opérer les écocentres et le service aux citoyens sera affecté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation des contrats par le conseil d'agglomération : octobre 2014

Début des contrats : novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-03

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations
(gest mat residuelles)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2014-10-05

**Dossier # : 1144822044**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'amour Inc., pour la reconstruction des conduites d'eau, le réaménagement géométrique, la construction de saillies, la reconstruction de trottoirs, de la chaussée, du réseau d'éclairage et des feux de circulation, là où requis, dans la rue Jarry, du boulevard de l'Acadie à l'avenue Querbes. Arrondissement: Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 8 719 139,92 \$ (contrat: 6 926 104,35 \$ + incidences: 1 793 035,57 \$, incluant les coûts du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 278001 - 6 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de la rue Jarry Ouest (entre les rues Querbes et Acadie), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 757 718,25 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 8 719 139,92\$, taxes incluses, pour la reconstruction des conduites d'eau, le réaménagement géométrique, la construction de saillies, la reconstruction de trottoirs, de la chaussée, du réseau d'éclairage et des feux de circulation, là où requis, dans la rue Jarry, du boulevard de l'Acadie à l'avenue Querbes, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à Pavages D'amour Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 926 104,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 278001 ;
3. d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour le déplacement de conduites gazières dans la rue Jarry, pour la somme maximale de 757 718,25 \$, taxes incluses;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-01 11:52

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822044

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'amour Inc., pour la reconstruction des conduites d'eau, le réaménagement géométrique, la construction de saillies, la reconstruction de trottoirs, de la chaussée, du réseau d'éclairage et des feux de circulation, là où requis, dans la rue Jarry, du boulevard de l'Acadie à l'avenue Querbes. Arrondissement: Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 8 719 139,92 \$ (contrat: 6 926 104,35 \$ + incidences: 1 793 035,57 \$, incluant les coûts du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 278001 - 6 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de la rue Jarry Ouest (entre les rues Querbes et Acadie), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 757 718,25 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de consultations auprès des citoyens, le réaménagement de la rue Jarry Ouest, entre les rues Querbes et Acadie, se présente comme une réalisation de premier plan pour l'Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension afin de répondre aux besoins d'apaisement de la circulation au sein du programme de Quartier vert du quartier Parc-Extension. Ce Quartier vert a fait l'objet d'une reconnaissance officielle de la part de la Direction des transports le 16 novembre 2012. La rue Jarry constitue la limite nord du quadrilatère de ce Quartier vert.

Ce projet permettra un nouveau partage de la rue Jarry par l'élargissement des trottoirs, une diminution des voies de circulation, l'ajout d'arbres de rue, l'amélioration de la sécurité aux intersections et la mise en place d'un nouvel éclairage de rue. De plus, des saillies seront aménagées sur les rues transversales. Le projet retenu a fait l'objet d'une présentation aux citoyens du quartier et a été jugé hautement favorable.

Comme une reconstruction de ce tronçon de rue est nécessaire dans le cadre du maintien des actifs de voirie, le Programme de réfection routière (PRR) offre une formidable

opportunité pour y inclure ces travaux de réaménagement. De plus, cette mise à niveau de la rue Jarry Ouest nécessite des améliorations et des corrections dans les infrastructures telles que la reconstruction de conduites secondaires d'aqueduc. En ce qui concerne Gaz Métro, le déplacement de la conduite principale sur 400 mètres doit être réalisé pour permettre la construction du nouveau trottoir.

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Également, le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses, la conduite d'eau secondaire (installée en 1926 et 1950) dans la rue Jarry a été identifiée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaire pour ce qui est de son remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

La DGSRE ainsi que la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 35 000,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution.

La totalité des travaux doit être réalisée en 2015, à l'exception des travaux relatifs à la mise en place de la couche de surface d'enrobé bitumineux qui doit être faite en 2016, suite à la période de dégel.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 16 juin au 9 juillet 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 6 novembre 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 3 juillet 2014: Révision mineure des quantités au bordereau de la voirie et indiquer que les coordonnées Z des rapports de forage sont erronées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0433 - 29 avril 2014 - Adoption du projet de règlement intitulé «Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz » afin d'adhérer à l'entente de principe entre la société en commandite Gaz Metro et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) (1131238003);

CM13 0870 - 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);

CE13 1419 - 11 septembre 2013 - Mandater la Direction des transports pour réaliser les interventions (ex: seuils d'entrées, sécurisation et mise aux normes des feux, etc.) au pourtour des huit Quartiers verts reconnus selon la démarche de reconnaissance administrative mise en place et diffusée dans le Guide des Quartiers verts (1130779002);

CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (1133041001);

CA09 14 0372 - 1er décembre 2009 - Approuver le projet d'entente entre le Centre d'écologie urbaine de Montréal, Vrac Environnement et l'arrondissement relativement au projet pilote de planification d'un quartier vert, actif et en santé dans Parc-Extension (1091602009).

DESCRIPTION

Travaux du contrat à Pavages D'amour Inc.

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 885 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant de 150 mm à 300 mm, au réaménagement géométrique qui inclut la construction de saillies, la reconstruction de trottoirs, de la chaussée, du réseau d'éclairage et des feux de circulation, là où requis, dans la rue Jarry, du boulevard de l'Acadie à l'avenue Querbes.

Hydro-Québec prévoit construire deux lignes haute-tension entre le poste Beaumont et le poste Fleury au cours des 5 prochaines années. Les tracés de ses deux circuits ne sont pas encore connus avec précision mais ils devront nécessairement croiser la rue Jarry aux intersections des avenues Birnam, D'Outremont, Champagneur et Querbes.

Afin d'éviter d'endommager la chaussée neuve sur Jarry, Hydro-Québec a proposé de faire construire par la ville des conduites en béton armé d'un diamètre de 525 mm aux intersections indiquées. De cette manière, lorsque Hydro-Québec construira leurs nouvelles lignes haute-tension, ils pourront raccorder sur les conduites déjà en place. Les deux parties

se sont mis d'accord pour intégrer ces travaux dans la présente soumission. La totalité des frais de construction pour répondre à la demande d'Hydro-Québec, est prévue dans le sous-projet 1455845072 «Travaux d'installation des conduites pour Hydro-Québec». Ces frais en plus d'un montant pour des frais d'ingénierie générés à l'interne sont estimés à 119 954,85 \$ (taxes incluses). Ils seront entièrement remboursés par Hydro-Québec, tel que présenté en pièce jointe.

Les nouveaux aménagements géométriques auront pour conséquence la construction de nouvelles bases de lampadaires, de feux de circulation et le déplacement d'une partie du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). Les coûts des travaux requis pour la mise à jour du réseau de la CSEM seront supportés par celle-ci. Les travaux requis pour modifier les infrastructures de la CSEM sont intégrés à ceux de la Ville dans un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences du contrat principal est déterminée à 649 837,55 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,4 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1459009007 et 1459009008).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de plantation, de mobiliers urbains, de plaques odonymiques, d'éclairage, de chloration des conduites d'eau ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. De plus, les dépenses incidentes comprennent aussi le déplacement des conduites de gaz de Gaz Métro, le nivellement de cadres et couvercles (Bell et CSEM) et des frais de conception et surveillance CSEM. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 278001 s'est déroulé du 16 juin au 9 juillet 2014. Sur vingt-deux (22) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et seize (16) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 27% et 73%. En ce qui concerne les motifs de désistement, huit (8) firmes sont connues comme sous-traitants, une (1) firme n'a pas obtenu son autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et sept (7) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

Travaux du contrat à Gaz Métro

Une conduite principale de gaz se trouve actuellement sous la chaussée de la rue Jarry entre Querbes et Stuart à 1 mètre de profondeur sur environ 400 mètres de longueur et à 1,5 mètre plus au nord de la bordure existante du trottoir côté sud. L'agrandissement des trottoirs de la rue Jarry Ouest requiert, sur le côté sud, la relocalisation du réseau gazier de Gaz Métro puisque les normes en vigueur obligent à ce que la conduite principale de gaz soit positionnée suivant les mêmes conditions, soit à 1 mètre de profondeur sous la chaussée et à 1,5 mètre de la bordure du nouveau trottoir. De plus, aucun arbre n'est toléré au-dessus de la conduite principale.

Les travaux requis pour le déplacement de la conduite comprennent aussi des travaux pour le rebranchement à huit intersections afin de maintenir l'alimentation du réseau dans les directions nord-sud, l'abandon du réseau existant qui est en conflit sur la rue Jarry et le rebranchement local à seize immeubles.

Ces travaux sur le réseau gazier de Gaz Métro doivent se faire à l'été 2015 dans la

séquence des travaux requis aux conduites d'aqueduc mais préalablement aux travaux de réaménagement de la chaussée et des trottoirs.

JUSTIFICATION

Le budget requis pour faire suite à cette dépense a été priorisé au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et du transport (SIVT), sous réserve d'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2015-2017 par les instances décisionnelles.

La justification d'octroi du contrat principal se retrouve également dans les interventions des unités requérantes ci-jointes.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES			
1 Pavages D'amour Inc.	6 276 266,80 \$	649 837,55 \$	6 926 104,35 \$
2 Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	6 386 377,95 \$	659 699,23 \$	7 046 077,18 \$
3 Groupe Hexagone, s.e.c.	6 733 261,83 \$	694 403,75 \$	7 427 665,58 \$
4 Entreprises C.R. Menard Inc.	6 794 708,82 \$	702 972,55 \$	7 497 681,37 \$
5 Les Entreprises Michaudville Inc.	6 929 413,25 \$	715 143,64 \$	7 644 556,89 \$
6 Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	8 047 208,33 \$	825 877,90 \$	8 873 086,23 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	6 575 057,39 \$	682 358,60 \$	7 257 415,99 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	7 569 195,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	9,3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	1 946 981,88 \$ 28,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-331 311,64 \$ -4,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	119 972,83 \$ 1,7%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion des projets et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -331 311,64 \$ (-4,6%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavages D'amour Inc., détient une attestation de

l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 18 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, une attestation valide délivrée le 16 juin 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Pavages D'amour Inc., est le suivant: 1637-2559-98.

Gaz Métro étant propriétaire de ses conduites de distribution et la seule à pouvoir intervenir sur son réseau, nous recommandons d'octroyer un contrat de gré à gré à Gaz Métro pour le déplacement de ses conduites. Gaz Métro doit assurer la conformité aux normes applicables à ses installations de distribution incluant notamment le respect des exigences liées à la sécurité pour un coût correspondant à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exigerait normalement pour ceux-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat principal à octroyer est de 6 926 104,35 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 6 276 266,80 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 649 837,55 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 8 719 139,92\$ car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 793 035,57 \$ (taxes incluses). Les dépenses incidentes comprennent les coûts estimés du contrat pour le déplacement des conduites gazières de Gaz Métro.

Gaz Métro a fourni une estimation du coût des travaux (voir pièce jointe) au montant de 688 834,77\$, taxes incluses. Aux meilleures de nos connaissances, ce prix est justifié. Gaz Métro facturera à la Ville de Montréal les coûts réels après les travaux selon la valeur résiduelle de la conduite existante telle que précisé à l'entente UMQ - GazMétro signée en décembre 2013 et entériné par la Ville en avril 2014.

Par ailleurs, ni Gaz Métro ni la Ville sont actuellement en mesure d'établir la probabilité d'occurrence de dépassements et les mesures de mitigations possibles. En conséquence, nous suggérons l'ajout d'une enveloppe dédiée aux contingences dans ce contrat représentant 10 % du coût estimé par Gaz Métro, soit 68 883,48\$, taxes incluses, portant la valeur maximale du contrat à 757 718,25 \$, taxes incluses, afin de permettre la disponibilité des sommes requises pour assumer la totalité de ce contrat.

La dépense totale de 8 719 139,92 \$, taxes incluses, est entièrement assumée par la ville centrale et répartie de la façon suivante entre différents PTI:

- 39,69 % est prévu au budget triennal de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour un montant de 3 460 971,85\$, taxes incluses;
- 32,16 % est prévu au budget triennal de la Direction des infrastructures du SIVT pour un montant de 2 804 600,62\$, taxes incluses. Une partie de cette dépense sera remboursée par Hydro-Québec;
- 21,81 % est prévu au budget triennal de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 1 902 480,00\$, taxes incluses. Cette partie de la dépense est admissible

au programme TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) dont le taux de subvention est de 100 %;

- 6,32 % est prévu au budget triennal de la CSEM pour un montant de 551 087,45\$, taxes incluses.

Cette dépense totale représente un coût net de 7 860 362,24 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Étant donné qu'une partie de ce coût est admissible à une subvention dans le cadre du programme de la TECQ et qu'une autre partie sera remboursée par Hydro-Québec, l'impact à la charge des contribuables sera de 6 049 013,22\$, montant net des ristournes fédérale et provinciale.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Les travaux qui seront effectués par Gaz Métro permettront à la Ville de réaliser une première étape d'implantation d'un Quartier vert dans l'arrondissement dont les orientations sont en accord avec le Plan de transport et le Plan de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 6 novembre 2014, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

Le déplacement des conduites de Gaz Métro au printemps 2015 est préalable aux travaux de réaménagement de la rue. Tout délai dans la réalisation de ces travaux aura un impact sur l'échéancier des travaux subséquents requis.

Des impacts sur la circulation seront engendrés par les travaux de déplacement des conduites de Gaz Métro, pour lesquels une planification de maintien de la circulation sera prévue en collaboration avec l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles

visées

Début des travaux : Mai 2015

Fin des travaux : Juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Guy TRUDEL)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Marc-André C CARON)

Avis favorable avec commentaires :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Marie-Josée GOULET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG

ENDOSSÉ PAR

Lila TOUAHRIA

Le : 2014-07-28

Ingénieur

Ingénieure - chef d'équipe
En remplacement de Yvan Péloquin, chef de
division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-09-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur de service - Infrastructures, voirie
et transports

Approuvé le : 2014-10-01



Dossier # : 1145965002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc., pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron (0285) situé au 1210 Sherbrooke Est - Dépense totale de 2 976 487,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5694 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 976 487,50 \$, taxes incluses, pour la réfection de l'enveloppe et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron situé au 1210 Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Maçonnerie Rainville et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 834 750,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5694;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-03 15:37

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1145965002**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc., pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron (0285) situé au 1210 Sherbrooke Est - Dépense totale de 2 976 487,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5694 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé au 1210, rue Sherbrooke Est, logeait jusqu'en 2009 la Bibliothèque centrale de Montréal. Il a été conçu par l'architecte Eugène Payette en 1914 et c'est un des joyaux de l'architecture classique montréalaise. Il s'agit d'un édifice patrimonial exceptionnel de style Beaux-Arts dont la façade remarquable comporte dix colonnes sculptées en granit. Une demande de subvention avait été faite pour les travaux de restauration de la maçonnerie et des fenêtres de l'immeuble (travaux inclus dans le projet de réfection de l'enveloppe du bâtiment et de remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron - 0285).

Le présent dossier a déjà été présenté au comité exécutif le 16 avril 2014 et la résolution CE14 0553 a été émise (octroi de contrat de construction à Maçonnerie Rainville et frères inc. pour une dépense totale de 2 976 487,50 \$, taxes incluses).

Le dossier a ensuite été retiré de l'ordre du jour du conseil municipal du 28 avril 2014 puisque le contrat d'honoraires professionnels 13324 de Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs en électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs en structure et génie civil (CG12 0108) n'avait plus les fonds nécessaires pour couvrir les honoraires de surveillance des travaux. Un dossier de majoration de contrat pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiment de parc et corporatifs a été soumis au comité exécutif le 6 août 2014 et a été accepté par la résolution CG14 0358 du 21 août 2014.

Pendant ce temps, à la suite de la signature de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente du développement culturel de Montréal (2012-2015) entre la Ville de Montréal et le

MCCQ, il a été octroyé un montant de 1 M\$ en subvention pour les travaux de restauration de maçonnerie et de remplacement des fenêtres. Cette nouvelle donnée doit être intégrée dans l'intervention des finances et une intervention du patrimoine doit être ajoutée afin de déterminer les conditions de l'entente.

Le nouvel échéancier sera le suivant :

Octroi au CG : Octobre 2014
Démarrage : Novembre 2014
Chantier : Novembre 2014 à décembre 2015

Le système de chauffage et les fenêtres seront donc installés en 2015. Effectivement, les délais de fabrication et de livraison de ces équipements sont de 16 semaines.

La cour est toujours interdite d'accès dû à l'instabilité du mur de soutènement. Le 26 septembre le parvis de la rue Sherbrooke a été interdit d'accès car des morceaux de joints de maçonnerie ont été trouvés au sol.

Tout délai ou tout refus dans le processus d'approbation du présent dossier aura pour impact de reporter les travaux en 2015-2016 et de retarder les travaux de sécurisation de la maçonnerie.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Liette CHARLAND)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ
Gestionnaire immobilier

IDENTIFICATION

Dossier # :1145965002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc., pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron (0285) situé au 1210 Sherbrooke Est - Dépense totale de 2 976 487,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5694 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé au 1210, rue Sherbrooke Est, logeait jusqu'en 2009 la Bibliothèque centrale de Montréal. Il a été conçu par l'architecte Eugène Payette en 1914 et c'est un des joyaux de l'architecture classique montréalaise. Il s'agit d'un édifice patrimonial exceptionnel de style Beaux-Arts dont la façade remarquable comporte dix colonnes sculptées en granit. Depuis d'importants travaux de réaménagement intérieur en 2009, il porte le nom d'Édifice Gaston-Miron, en hommage à l'un des plus grands poètes québécois. Il abrite maintenant le Conseil des arts de Montréal, l'entreposage transitoire des Bibliothèques et les Ballets jazz de Montréal.

En 2010, à la suite de la chute d'un élément de pierre, une inspection de la maçonnerie à la nacelle a été réalisée par la firme FABG architectes et un maçon qui a procédé à l'installation de filets de sécurité. La réfection et le rejointoiement de la maçonnerie doivent être complétés sur l'ensemble des façades. Les travaux incluent la restauration des chapiteaux des colonnes, des escaliers, de la rampe d'accès universelle et du parvis de la rue Sherbrooke. Le parement de marbre près de la porte d'entrée a été sécurisé pendant l'été 2013 et doit être remplacé partiellement. À l'arrière du bâtiment, certains murs massifs en brique sont exposés à des infiltrations d'eau répétées et portent des traces de moisissures.

Les pigeons installés principalement sur les chapiteaux de la colonnade salissent la pierre causant une détérioration des éléments architecturaux, exigeant un entretien accru et coûteux. Les protections existantes ne sont pas fonctionnelles.

À l'exception de quelques fenêtres d'origine en acier doublées de vantaux intérieurs à battant en bois localisées sur la façade principale, l'ensemble des fenêtres extérieures a été remplacé par des fenêtres d'aluminium au début des années 90 et tous les vantaux intérieurs d'origine ont été retirés. Plusieurs verres thermos sont descellés et les fenêtres ne sont plus étanches laissant passer des infiltrations d'air et d'eau.

À la suite d'un affaissement de la rue Sherbrooke au coin de la rue Montcalm, un mouvement des pierres du parvis a été décelé. Une intervention structurale doit stabiliser le parvis.

La cour arrière est actuellement un jardin aménagé et entretenu par l'OBNL « les sentiers urbains ». L'espace est clôturé et cadencé empêchant l'évacuation sécuritaire des issues du bâtiment. Le manque d'entretien du jardin favorise la prolifération de la vermine, des arbres bloquent une issue, un chemin d'accès est en contre-pente causant des infiltrations d'eau et des dommages à l'enveloppe. Un mur de soutènement s'incline de plus en plus et menace de tomber. Pour cette raison, l'accès à la cour a été interdit depuis le printemps 2013. Le mur doit être démolé et la cour réaménagée pour assurer un parcours sécuritaire vers la rue.

Les deux bouilloires à vapeur sont en fin de vie et doivent être remplacées.

Au mois de juillet 2013, une plaque d'environ 24" x 72" de plâtre et de crépi de ciment est tombée du plafond de l'atrium. Des mesures d'urgence ont été réalisées en août 2013 afin de retirer l'ensemble de la finition sous les poutres du plafond sous la supervision d'un ingénieur en structure. Les relevés en architecture ont été effectués afin de restaurer le plafond dans un 2e temps.

Aucune autorisation de lancement d'appel d'offres n'était requise puisqu'il ne s'agit pas d'un projet de développement et qu'il est prévu au PTI de la DSTI.

Les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés à l'externe par Beaupré Michaud architectes, Dessau en électromécanique et NCK en ingénierie de charpente. Ils incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public. L'appel d'offres public, publié dans La Presse, le 28 février 2014, a offert aux soumissionnaires un délai de 19 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission. Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 19 mars 2014. Trois addenda ont été émis :

- Addenda 1, 6 mars 2014 : Modifications à des éléments électromécaniques.
- Addenda 2, 12 mars 2014 : Modifications à des éléments architecturaux et électromécaniques et report de date d'ouverture du 17 mars 2014 au 19 mars 2014.
- Addenda 3, 19 mars 2014 : Réponses aux questions des soumissionnaires sur certains éléments architecturaux et électromécaniques.

La Ville a choisi de reporter la date d'ouverture des soumissions pour permettre aux soumissionnaires d'obtenir plus de temps afin de fournir un prix répondant aux modifications demandées aux addendas 1 et 2.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0108 - 19 avril 2012 - d'autoriser une dépense de 978 770,68 \$, taxes incluses, pour la rétention des services professionnels requis pour la mise en oeuvre de divers projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe formée par Beaupré

Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Ltée ingénieurs structure et génie civil, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 889 791,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (11-11817) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG08 0421 - 28 août 2008 - autoriser une dépense supplémentaire de 174 580,38 \$ pour la fourniture de services professionnels en ingénierie liée aux projets retenus au programme triennal d'immobilisations pour les bâtiments culturels et administratifs corporatifs, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et approuver l'avenant modifiant la convention des firmes «Les architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier» et les «Consultants GEMEC inc.» et de porter le montant du contrat octroyé à cette fin selon la résolution du comité exécutif CE03 2429 de 400 000 \$ à 566 679,13 \$.

CE03 2429 - 19 novembre 2003 - Approbation d'un projet de convention par lequel la Ville retient les services des firmes Les architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier et les Consultants Gemec inc. pour la fourniture des services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre des projets retenus au programme triennal d'immobilisations pour les bâtiments culturels et administratifs corporatifs - appel d'offres no 03-7821 - (7 soumissions); Autoriser une dépense de 425 000,00 \$ - contrat no 10319 (1031681006).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc. pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron (0285) situé au 1210 Sherbrooke Est.

Les travaux comprennent les éléments suivants, sans s'y restreindre :

- Réparation à la structure;
- Réfection de la maçonnerie;
- Remplacement des fenêtres;
- Aménagements extérieurs;
- Réfection du plafond de l'atrium suite à la chute de la finition à l'été 2013;
- Remplacement des équipements de chauffage;
- Nouvelle signalisation;
- Préparation du parvis pour l'intégration de la nouvelle œuvre d'art qui fera l'objet d'un autre contrat prévu en 2015.

Les preneurs de cahier de charges sont :

- Maçonnerie Rainville et frères inc.;
- Norgereq Ltée;
- Procova inc.;
- Saint-Denis Thomson inc.;
- Groupe Atwill-Morin;
- Corporation de construction Germano;
- Groupe Axino inc.;
- Les entreprises Denpro inc.;
- Projets M.P.L. inc.

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- Maçonnerie Rainville et frères inc.;
- Norgereq Ltée;
- Procova inc.;
- Saint-Denis Thomson inc.;

- Groupe Atwill-Morin;
- Corporation de construction Germano.

JUSTIFICATION

Il y a eu 9 preneurs du cahier des charges et 6 ont remis une soumission. Le Groupe Axino inc. n'a pas déposé de soumission puisque cette jeune entreprise est une filiale de Maçonnerie Rainville et frères inc. qui est une firme plus qualifiée pour ce projet de restauration. Les entreprises Denpro inc. est un sous-traitant et a soumis un prix pour sa spécialité. Projets M.P.L. inc. est un entrepreneur général spécialisé en maçonnerie et le projet comporte trop de mécanique pour leur expertise.

Quatre soumissionnaires sont conformes. Procova inc. est conforme. Maçonnerie Rainville et frères inc. a une dérogation mineure, il a remis son attestation fiscale du Québec et sa licence de la Régie du bâtiment du Québec après l'ouverture des soumissions. Saint-Denis Thomson et le Groupe Atwill-Morin inc. ont la même dérogation mineure; la date de l'addenda 3 a été corrigée. Deux soumissionnaires, Norgereq Ltée et Corporation de construction Germano ne sont pas conformes puisque, tel qu'indiqué dans le formulaire de conformité de la Ville, dès qu'un soumissionnaire n'inscrit pas la date et le nom d'un addenda dans sa soumission, il se voit disqualifié. Norgereq Ltée et Corporation de construction Germano ont omis d'inscrire l'addenda 3 dans leur soumission. Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Maçonnerie Rainville et frères inc.	2 465 000,00 \$	369 750,00 \$	2 834 750,00 \$
Procova inc.	2 635 227,00 \$	395 284,05 \$	3 030 511,05 \$
Saint-Denis Thomson inc.	2 675 468,25 \$	401 320,24 \$	3 076 788,49 \$
Groupe Atwill-Morin	3 150 947,36 \$	472 642,10 \$	3 623 589,46 \$
Dernière estimation réalisée (externe : Beaupré Michaud architectes)	2 160 487,18 \$	324 073,08 \$	2 484 560,26 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 141 409,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			10,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			788 839,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			27,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			350 189,74 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			14 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			195 761,05 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			6,9 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2014.

La différence de 14 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation des professionnels s'explique principalement par l'écart sur les postes de dépenses suivants :

- Les échafaudages et les travaux en conditions d'amiante ont été sous-évalués par les professionnels;
- Les métaux ouvrés ont été sous-évalués par les professionnels;
- Le remplacement des fenêtres a été sous-évalué par les professionnels;
- La section électricité a nécessité l'ajout d'éléments en addenda et l'estimation n'a pas été révisée.

Les prix de l'ensemble des soumissions sont uniformes pour chacun de ces postes budgétaires.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Maçonnerie Rainville et frères inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et le tableau d'analyse présentés en pièce jointe).

Maçonnerie Rainville et frères n'est pas inscrit sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA). Maçonnerie Rainville et frère inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. Maçonnerie Rainville et frères inc. ne détient pas une telle attestation actuellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 2 976 487,50 \$, taxes incluses, avant ristourne. La provenance du budget doit être fournie par le Service des finances. La dépense sera répartie entre l'agglomération et la Ville centre en fonction de la superficie occupée et des clefs de répartition budgétaire des services à qui bénéficieront ces travaux. Ces travaux sont prévus au PTI 2014-2016 de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Les contingences de 15 % (369 750,00 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles intramurales non détectés.

Les incidences de 5 % (141 737,50 \$, taxes incluses) serviront à couvrir le coût des laboratoires supplémentaires pendant les travaux si requis.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

Les virements budgétaires de l'intervention du Service des finances impliquent que deux projets sont reportés pour combler une partie du budget du présent dossier. La planification de ces projets est en cours mais reportée par manque de ressources.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Malgré que le projet soit une rénovation majeure tel que définie dans la directive écologique 7, l'étude de faisabilité a conclu que le préalable 1 de la rubrique Gestion économique de l'eau ainsi que le préalable 3 de la rubrique Énergie et atmosphère ne peuvent être atteints à un coût économiquement acceptable. Le projet ne sera donc pas certifié LEED NC. Cependant, afin d'atteindre les objectifs d'économie d'énergie du Plan corporatif de Montréal en développement durable et du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, il a été estimé que les nouveaux équipements de chauffage jumelés à une

nouvelle fenestration plus performante permettront une économie d'énergie d'environ 9500,00 \$ par année. De plus, les directives de gestion des déchets de construction et de peinture sans COV seront appliquées. Les nouveaux matériaux ont été spécifiés en fonction de critères tels que favoriser les produits régionaux, à fort contenu recyclé et recyclables, lorsque possible.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le but de remplacer le système de chauffage et les fenêtres avant le début de la saison froide 2014-2015 et de faire une mise en service adéquate, le contrat doit être octroyé dans les plus brefs délais.

Effectivement, les délais de fabrication et de livraison sont de 16 semaines.

Tout délai ou tout refus dans le processus d'approbation du présent dossier aura pour impact de reporter les travaux en 2015 et augmente les risques de défaillances du chauffage et d'infiltration au niveau des fenêtres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sera communiquée au comité de gestion de l'édifice Gaston-Miron. Sur ce comité siège un représentant de chaque occupant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée des travaux sera de 425 jours calendrier.

Octroi au CG : Mai 2014

Démarrage : Mai 2014

Chantier : Mai 2014 à juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Conseil des Arts , Direction (Nathalie - Ext MAILLÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (José PIERRE)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Sophie CHARLEBOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-03-28



Dossier # : 1141246011

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Sommet de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour la restauration du pavillon, situé au parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 338 185,89 \$ taxes incluses - Dépense totale de 378 915,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 14- 6700 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 378 915,86 \$, taxes incluses, pour la restauration du pavillon situé au parc du Mont-Royal comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 185,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 14-6700;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-10-10 09:41

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1141246011

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Sommet de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour la restauration du pavillon, situé au parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 338 185,89 \$ taxes incluses - Dépense totale de 378 915,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 14-6700 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le kiosque de musique du parc du Mont-Royal a été construit en 1928. C'est un équipement d'intérêt historique et patrimonial destiné à l'usage du public. Cet équipement fait partie de l'entité du Site patrimonial déclaré du mont Royal; il est situé dans le secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel du mont Royal et de ses abords et dans l'enceinte de l'Écoterritoire *Les sommets et les flancs du mont Royal* . De plus, cet équipement est répertorié dans l'*Inventaire des propriétés municipales d'intérêt patrimonial* réalisé par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise.

Physiquement, le pavillon a une localisation privilégiée dans le parc et dans la ville : il côtoie l'imposant bâtiment du Quartier général des incendies et il est sur un promontoire naturel de la côte Placide, côte longeant le flanc est du mont Royal et l'avenue du Parc, de fréquentation élevée. Par cette localisation, il est en avant plan et visible pour des milliers d'usagers du secteur et de l'avenue du Parc ainsi qu'à partir d'immeubles à étages ceinturant la côte Placide et le secteur. Par sa localisation également, il est appelé à être très fréquenté, car tout ce secteur constitue un lieu de transit majeur entre les quartiers périphériques, le parc Jeanne-Mance, le parc du Mont-Royal et le centre-ville. En toutes saisons, le jour et en soirée, ce secteur accueille quotidiennement une clientèle en recherche de moments de détente et venue y pratiquer des activités spontanées et libres (ballon, musique, rencontre, etc.).

Depuis plusieurs années, le pavillon est dans un état de détérioration avancé qui s'accroît de jour en jour et s'il n'est pas restauré, il devra être démolit. De plus, des demandes de

citoyens pour mettre en oeuvre sa restauration sont survenues et des demandes d'utilisation sont régulièrement soumises par les usagers du parc.

En conséquence, des appels de services professionnels et de soumission ont été successivement lancés et chapeautés par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans l'objectif de procéder à sa restauration.

Les services professionnels sont présentement assurés par la firme externe Beaupré Michaud Architectes et associés (voir rubrique des décisions antérieures ci-dessous - CE13 1272 et CE13 1691).

Suite au développement des plans et devis par cette firme, l'appel d'offres public numéro 14 -6700 a été lancé le 10 juin 2014 et s'est terminé le 2 juillet 2014 à 14 h (ce qui correspond à 19 jours de calendrier excluant le jour de lancement et le jour d'ouverture). L'appel d'offres a été publié dans le journal "*La Presse*", sur le site Internet de la Ville de Montréal et via le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Durant la période d'appel d'offres, trois addenda ont été émis afin d'apporter des précisions mineures aux plans et devis et pour reporter la date d'ouverture (initialement prévue le 30 juin 2014, mais qui concordait avec un jour férié de la Commission de la construction du Québec).

Pour donner suite à l'ouverture des soumissions, le présent dossier décisionnel vise à accorder un contrat et à faire approuver la dépense de manière à procéder aux travaux de restauration.

Le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Ville-Marie qui a émis un avis favorable au projet.

Il a aussi fait l'objet d'une présentation au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). Suite aux commentaires émis par le Ministère, les plans et devis ont été révisés. Une préoccupation du MCCQ quant à l'effet du nouvel éclairage sur le pavillon ainsi que son impact visuel sur le site où il se situe est actuellement en évaluation. S'il y a lieu, le concept d'éclairage sera amélioré. Cet exercice ne justifie pas de reporter l'octroi du contrat car le début des travaux est urgent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1691 - 6 novembre 2013 - De prendre connaissance du rapport d'étude de la firme Beaupré Michaud et associés, architectes, en vue de la restauration du kiosque; d'autoriser la poursuite du contrat de services professionnels.

CE13 1272 - 21 août 2013 - D'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Beaupré Michaud et Associés, Architectes, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser les plans et devis nécessaires à la restauration du kiosque de musique pour une somme de maximale de 57 753,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 12-11819 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

CE12 1010 - 20 juin 2012 - D'autoriser le lancement de l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en architecture, en génie civil, en génie électrique et en archives pour réaliser la restauration et la rénovation du kiosque de musique et d'approuver les critères de sélection ainsi que la pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

DESCRIPTION

Le contrat à accorder pour la restauration du pavillon est au montant de 338 185,89 \$, taxes incluses. Ce montant inclut 10% de travaux contingents, soit 30 744,18 \$ taxes incluses.

En raison de l'intérêt historique et patrimonial du site et du pavillon, les travaux mentionnés ci-après prévoient l'utilisation de matériaux respectant l'aspect visuel des caractéristiques architecturales, notamment, le revêtement de toiture en bardeaux de tôle, le plancher et le fascia en bois et le garde-corps en métal façonné.

Des modifications sont par ailleurs apportées : la hauteur du plancher par rapport au sol sera abaissée pour améliorer l'accès physique et correspondre à la période de référence de restauration, soit 1945; des jambes de force en métal façonné seront ajoutées par nécessité de renforcement structural.

Plus en détail, les ouvrages se définissent comme suit :

- Protection des éléments existants, construction d'un chemin d'accès temporaire, installation de clôtures de chantier et signalisation temporaire;
- Excavation et disposition des sols d'excavation pour la construction d'un conduit pour le système sans fil;
- Démolition sélective de la toiture, du plafond et de la structure du plancher;
- Démolition complète d'une dalle de béton et du garde-corps;
- Remplacement des garde-corps en métal façonné;
- Fabrication sur mesure et ajout de jambes de force (entre les colonnes sous le plafond) en guise de renforcement structural;
- Construction d'un plancher (acier structural et bois);
- Construction d'un fascia en bois (en périphérie extérieure du plancher);
- Restauration d'éléments de béton (bases de béton conservées sous le plancher);
- Construction d'un escalier en métal façonné et en bois et de son seuil en béton;
- Restauration d'éléments de toiture et de plafond;
- Remplacement du revêtement de la toiture;
- Restauration de l'épi;
- Travaux de peinture (éléments de métal façonné et éléments de bois conservés);
- Travaux d'électricité (distribution électrique et ses équipements);
- Installation de luminaires encastrés et de détecteurs de présence;
- Installation d'un système de distribution sans fil (Wi-Fi) pour desservir la zone périphérique au pavillon;
- Remplacement de la terre de culture et de plaques de gazon pour réparer les surfaces abîmées et compactées par le passage de la machinerie.

La gestion des déchets de construction et de démolition est prévue en respect de la réglementation.

La dépense totale à approuver est au montant de 378 915,86 \$ incluant les taxes. Elle inclut :

- le montant du contrat décrit ci-dessus de 338 185,89\$ taxes incluses;
- des frais autres nécessaires à la réalisation complète du projet au montant de 40 729,97 \$.

JUSTIFICATION

La procédure d'appel d'offres public pour solliciter des soumissions a été appliquée et la période de soumission ainsi que l'ouverture se sont déroulées conformément aux procédures.

Les dix (10) preneurs de cahiers de charges sont :

1. Asbex Ltée
2. Girard & Girard Inc.
3. Groupe VIG Inc.
4. Les Entreprises Ventec Inc.
5. Neolect/Le Saux Inc.
6. Norgereq Ltée
7. P.L.M. Électrique Inc.
8. Procova Inc.
9. Trempro Construction Inc.
10. Urbex Construction inc.

Quatre soumissions ont été reçues, soit 40% de preneurs du cahier des charges. Les six preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission n'ont pas justifié leur geste.

Les quatre soumissions analysées sont conformes.

L'adjudicataire recommandé est celui ayant déposé la soumission conforme la plus basse.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Une attestation valide délivrée le 24 avril 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat. Le numéro de la licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) de l'adjudicataire recommandé, Norgéreq Ltée, est le suivant : 2666-7014-73.

L'entreprise Norgéreq n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (incluant les taxes)	Contingences 10% (incluant les taxes)	Total (incluant les taxes)
Norgéreq Ltée	307 441,71\$	30 744,18 \$	338 185,89 \$
Groupe VIG Inc.	393 636,37 \$	39 363,63 \$	433 000,00 \$
Trempro construction Enr.	395 276,00 \$	39 527,61 \$	434 803,61 \$
Procova Inc.	404 712,00 \$	40 471,20 \$	445 183,20 \$
Dernière estimation réalisée	271 733,06 \$	27 173,31 \$	298 906,37 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			412 793,18 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			22,06 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			106 997,31 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	31,64 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	39 279,52 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	13,14 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	94 814,11 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	28,04 %

L'écart de 13,14%, au montant de 39 279,52 \$, entre la soumission la plus basse conforme et la dernière estimation est un écart acceptable en terme de proportion (moins de 15%).

Plusieurs items montrent un écart important (à la hausse et à la baisse) entre la soumission la plus basse conforme et la moyenne de l'ensemble des soumissions. Les multiples écarts peuvent être dus à la nature du projet :

- qui requiert des travaux de confection artisanale et sur mesure et non « de série » dont l'évaluation peut conséquemment varier davantage (par exemple le travail du bois et du métal façonné) et ce, en respect du caractère architectural et de l'intérêt patrimonial;
- qui implique une dizaine de corps de métiers distincts, ce qui rend le projet plus complexe malgré sa petitesse et;
- qui est situé dans un environnement aussi fragile que fréquenté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est évalué à 378 915,86 \$, taxes et incidences incluses. Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et de TVQ, est 341 792, 82 \$.

Le présent projet est admissible au Fonds issu de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015. Le budget estimé des travaux de restauration admissibles est de 250 000\$, financés à 2/3 par le Fonds, soit un montant de 166 666 \$ réparti 50% Ville - 50% MCCQ (voir l'intervention du Service de la mise en valeur du territoire). Ces montants ont été autorisés en vertu de la recommandation de crédit du MCCQ no. 13-1.3.6.1-194.

Ainsi, le montant à la charge des citoyens est estimé à 341 792, 82 \$ - 75 169, 02 \$ = 258 459, 49 \$ net de taxes. Pour la répartition des montants, voir l'intervention des Finances.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2014-2016 des Service des grands parcs, du verdissement et du Mont Royal et Service de la mise en valeur du territoire.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne des travaux au parc du Mont-Royal en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La restauration du pavillon contribuera à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels en offrant un équipement sécuritaire et fonctionnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le présent dossier est reporté ou refusé, le pavillon devra être démolie car l'état de détérioration est très avancé et la détérioration s'accroît de jour en jour.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications pour répondre aux enjeux de communication du dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Période des travaux de restauration : à compter du mois d'octobre 2014 jusqu'à décembre 2014.

Si la nature des travaux ne leur permet d'être exécutés par temps froid ou que la qualité de l'ouvrage peut être compromise par la température, la fin des travaux sera reportée au printemps-été 2015.

Installation et mise en service du système sans fil : été 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Daniel DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction (Jean-Robert CHOQUET)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Benoît FAUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy AUDET
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Le : 2014-09-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Daniel Hodder, chef de division, pour me remplacer du 11 au 29 septembre 2014 inclusivement, dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Carole Paquette, directrice
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2014-09-12



Dossier # : 1143334025

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum inc., pour une somme maximale de 505 763,53 \$, taxes incluses, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 6 systèmes de suivi environnemental (surverses) - Appel d'offres public 3281-AE - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Filtrum inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 6 systèmes de suivi environnemental (surverses), aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 505 763,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3281-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-02 11:49

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334025

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum inc., pour une somme maximale de 505 763,53 \$, taxes incluses, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 6 systèmes de suivi environnemental (surverses) - Appel d'offres public 3281-AE - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal doit présenter aux autorités provinciales (MAMOT) et fédérales (Environnement Canada) un bilan quotidien du comportement de 163 ouvrages de surverse intégrés au réseau d'égout domestique desservant le territoire de l'Île de Montréal.

L'objectif principal du programme provincial obligatoire de suivi des ouvrages de surverse est de vérifier si les exigences de rejet établies pour chaque ouvrage sont respectées. Les exigences de rejet sont essentiellement des nombres d'événements de débordement d'eaux usées vers les cours d'eau pour une période de temps déterminée. L'exploitant (la Ville) doit maintenir un système de suivi qui détecte à chaque jour si des eaux s'écoulent ou non vers un cours d'eau et, dans l'affirmative, mesurer les durées de déversement.

Actuellement, 14 ouvrages ne sont pas équipés de systèmes de suivi et 9 sont équipés de systèmes de suivi désuets et inefficaces. La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) planifie la réalisation de ces travaux en trois lots distincts afin de palier à cette situation. Le présent contrat représente le deuxième lot et consiste à la réalisation de 6 nouveaux systèmes de suivi (Henri-Bourassa, 52e avenue, 55e avenue, 59e avenue, Viau et Saint-Martin)

Un appel d'offres public a donc été lancé le 15 juillet 2014 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 août 2014. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant prévu pour les contingences au contrat est de 10 %. Deux addenda ont été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG13 0454 - 28 novembre 2013 - accorder un contrat à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique, pour la construction de 8 systèmes de suivi environnemental (surverses) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 999 638,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3277;

- CE09 1251 - 29 juillet 2009 - accorder à SNC-LAVALIN, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour le programme de suivi des ouvrages de surverse sur le territoire de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit au montant approximatif de 396 883,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4007-AE.

DESCRIPTION

La DEEU effectuera des travaux pour la construction de 6 nouveaux systèmes de suivi environnemental comportant des installations en électricité, en instrumentation et contrôle, en génie civil et en mécanique.

Une partie des travaux comporte des activités dans des chambres d'égouts combinés existantes (accès en espace clos).

Les travaux qui seront réalisés dans le cadre de ce contrat consistent à :

- l'implantation de sondes électroniques (transmetteurs) dans les égouts,
- la mise en place de fûts d'aluminium et panneaux sur base de béton,
- l'installation d'émetteurs/récepteurs de radio fréquences et antenne,
- l'alimentation électrique et câblage de contrôle,
- la mise en service et la réfection à la fin les travaux.

JUSTIFICATION

La DEEU a opté pour l'intégration de six nouveaux sites de mesure à son système actuel d'exploitation permettant ainsi de détecter en temps réel tant les débordements que les défaillances des systèmes de mesure et de communication. La réalisation des travaux de ce contrat permettra à la Ville de se conformer en partie à ses obligations en matière de suivi des ouvrages de surverse. En effet, six ouvrages de surverse additionnels auront été dotés de systèmes de suivi à la fin des travaux.

Le programme obligatoire de suivi des ouvrages de surverse consiste entre autres à l'émission de notes de conformité environnementale par le MAMOT via le programme de Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE). Les 14 ouvrages non suivis abaissent donc la note annuelle accordée à la Ville de Montréal pour le suivi des débordements.

De plus, l'historique des événements à un site est un intrant pour les analyses inhérentes aux autorisations données par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans les projets d'égouts et est aussi utilisé dans le cadre d'études d'impact touchant, entre autres, les cours d'eau et les prises d'eau brute pour la production d'eau potable.

Finalement, un système de suivi performant permet de détecter les événements irréguliers comme des déversements en temps sec qui sont interdits.

Six entreprises se sont procuré les documents d'appels d'offres et deux ont déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Filtrum inc.	459 785,03 \$	45 978,50 \$	505 763,53 \$
2. Socomec Industriel inc.	622 827,63 \$	62 282,76 \$	685 110,39 \$
Estimation interne des professionnels	605 403,93 \$	60 540,40 \$	665 944,33 \$
Coût moyen des soumissions reçues			595 436,96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			17,73%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			179 346,86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			35,46%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(160 180,80 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-24,05%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			179 346,86 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			35,46%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation interne de 24,05 %. Les principaux écarts se trouvent au niveau des travaux mécaniques et instrumentation et contrôle. De plus, le plus bas soumissionnaire est celui qui réalise les travaux du lot 1 présentement en cours et bénéficie de l'expérience de ce genre de travaux lui permettant de soumettre un prix très compétitif.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Filtrum inc. au prix de sa soumission, soit 505 763,53 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites - Filtrum inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec (Québec) G1M 1B3 Québec - no de licence 8231-3610-35 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 4 août 2014 avec sa soumission.

L'entreprise n'avait pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat. Filtrum a toutefois reçu son certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers le 15 juillet 2013 portant le numéro 2013-CPSM-0130.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 6 systèmes de suivi environnemental (surverses) est de 505 763,53 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un montant net pour l'agglomération de 456 213,00 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	456
Réserve de l'eau de l'agglomération	456
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Améliorer le programme de suivi des ouvrages de surverse afin de tendre vers une diminution des événements de débordement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, la Ville ne pourra pas se conformer aux réglementations provinciales et fédérales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : octobre 2014

Début des travaux : novembre 2014

Fin des travaux: juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Philippe BRILLANT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-18

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2014-09-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-10-01



Dossier # : 1143334026

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Nordmec Construction inc., pour les travaux de mise à niveau de treize (13) vannes murales 638-M11-021 à 638-M11-034, pour l'alimentation des dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 842 762,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1366-AE - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Nordmec Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de treize (13) vannes murales 638-M11-021 à 638-M11-034 pour l'alimentation des dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte , aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 842 762,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1366-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-02 11:51

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334026

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Nordmec Construction inc., pour les travaux de mise à niveau de treize (13) vannes murales 638-M11-021 à 638-M11-034, pour l'alimentation des dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 842 762,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1366-AE - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) est constituée de 14 dessableurs isolés en amont par 14 vannes murales en fonte de 2,4 m x 2,4 m. Ces vannes ont été installées lors de la construction de la Station dans les années 1980 et ont donc plus de 30 ans de service. Les dessableurs sont des bassins de 8 mètres de largeur par 67 mètres de longueur ayant pour fonction d'enlever le sable et le gravier des eaux usées.

Les vannes murales ont pour fonction d'isoler les dessableurs des deux canaux d'alimentation des eaux usées situées entre les dégrilleurs et les dessableurs et permet d'isoler ces derniers afin que des travaux d'entretien puissent être effectués tout en maintenant en opération les autres dessableurs.

Les 14 vannes murales présentement en opération sont submergées en permanence et certaines sections ont été endommagées par le sable, ne sont plus étanches, sont instables et même sont sorties de leurs glissières et peuvent compromettre la sécurité des employés procédant au nettoyage dans les dessableurs.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 6 août 2014 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 septembre 2014. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant prévu pour les contingences au contrat est de 15 %. Deux addenda ont été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision.

DESCRIPTION

Les travaux inclus dans le présent contrat comprennent :

- l'enlèvement des vannes murales;
- la remise à neuf des vannes;
- l'installation des vannes murales.

Les travaux de remise à neuf complète de chaque vanne murale incluent, entre autres, et sans s'y limiter de :

- nettoyer au jet de sable la vanne et les glissières; (SSPC-SP10 - jet de sable presque blanc);
- réparer les glissières et la vanne;
- remettre à neuf tous les filets dans lesquels s'insèrent les boulons;
- remplacer le joint de caoutchouc au bas de la vanne;
- remplacer toutes les surfaces de contact en bronze sur la vanne ;
- remplacer tous les boulons;
- remplacer tous les goujons d'enlèvement des glissières;
- fabriquer et remplacer l'écrou pour la vanne ;
- fabriquer et remplacer le tube protecteur de la tige de vanne ;
- remplacer tout autre accessoire nécessaire au bon fonctionnement de la vanne qui devra être remplacé ou remis à neuf ;
- nettoyer au solvant la vanne et les glissières ;
- peindre toutes les composantes en fonte de la vanne et les glissières.

Il est à noter qu'une vanne a déjà été remise à neuf antérieurement et ceci explique que le présent contrat concerne la remise à neuf de treize vannes au lieu de quatorze.

JUSTIFICATION

Actuellement, le canal d'alimentation doit être isolé complètement pour effectuer l'entretien d'un ou de plusieurs dessableurs puisque les vannes ne sont plus étanches et représentent un danger pour la sécurité du personnel, ce qui réduit automatiquement la capacité de traitement de la Station de 50%.

La réalisation du présent contrat permettra à nouveau d'isoler un dessableur de son canal d'alimentation. Des travaux d'entretien pourront alors y être effectués en toute sécurité tout en maintenant en opération les autres dessableurs et éviter ainsi d'isoler un canal d'alimentation au complet.

Ces travaux donneront une plus grande flexibilité opérationnelle et augmenteront la durée de vie de ces vannes d'au moins 20 ans.

Dix-huit entreprises se sont procuré les documents d'appels d'offres et huit ont déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Nordmec Construction inc.	732 836,85 \$	109 925,53 \$	842 762,38 \$
2. MPECO inc.	810 893,38 \$	121 633,32 \$	932 526,70 \$
3. Groupe Mécano inc.	830 742,66 \$	124 611,41 \$	955 354,07 \$
4. Mécanique CNC (2002) inc.	1 413 611,88 \$	212 041,78 \$	1 625 653,66 \$
5. Filtrum inc.	1 431 319,17 \$	214 697,88 \$	1 646 017,05 \$
6. Métropolitain Aqueducs inc.	1 465 403,25 \$	219 810,49 \$	1 685 213,74 \$
7. Socomec Industriel inc.	1 599 224,07 \$	239 883,61 \$	1 839 107,68 \$
8. Construction Généphi inc.	1 695 652,27 \$	254 347,84 \$	1 950 000,11 \$
Estimation interne des professionnels	1 113 762,83 \$	167 064,42 \$	1 280 827,25 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 434 579,42 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			70,22%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			1 107 237,73 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			131,38%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(438 064,87 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-34,20%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			89 764,32 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			10,65%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation interne de 34,20 %. Cet écart est réparti dans tous les articles du bordereau mais principalement à l'installation des vannes qui représente à lui seul un écart de 256 504,00 \$ avec le plus bas soumissionnaire. L'estimation interne a été faite en considérant que les travaux s'effectueront sur deux quarts de travail et donc en temps supplémentaire afin de rencontrer l'échéancier du projet.

La firme Nordmec Construction inc. a réalisé plusieurs contrats avec la Ville de Montréal et cette firme s'est adjointe les services du fabricant des vannes murales des dessableurs Rodney Hunt comme sous-traitant.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Nordmec Construction inc. au prix de sa soumission, soit 842 762,38 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites - Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3, Mont-Tremblant (Québec) J8E 2R2 - no de licence 8350-2542-25 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 21 juillet 2014 avec sa soumission.

L'entreprise n'avait pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat mais détient une certification de cet organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de mise à niveau de treize (13) vannes murales 638-M11-021 à 638-M11-034 pour l'alimentation des dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte est de 842 762,38 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un montant net pour l'agglomération de 760 195,49 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	760
Réserve de l'eau de l'agglomération	760
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La remise à neuf des vannes permettra de maintenir la pleine capacité opérationnelle des dessableurs de la Station et d'éviter tout risques de déversement au fleuve.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintenir la capacité d'enlèvement du sable des eaux usées dans le but de protéger les équipements en aval et de diminuer les quantités de sable et de gravier dans les décanteurs, les réservoirs d'emmagasinement et d'homogénéisation.

Si la remise à neuf des vannes murales des dessableurs n'est pas autorisée, il sera toujours impossible d'isoler de façon sécuritaire un dessableur pour effectuer les travaux de maintenance sans fermer un canal d'alimentation (nord ou sud), ce qui a comme conséquence de réduire de 50% la capacité de traitement de la Station.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: 1er janvier 2015

Fin des travaux: 31 mars 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Philippe BRILLANT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-18

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Approuvé le : 2014-09-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-10-01



Dossier # : 1141029005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier et Gagnon (1988) Ltée pour la réfection de la toiture et travaux connexes de l'entrepôt de la cour Chauveau (0527) - Dépense totale de 178 268,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5728 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 178 268,74 \$, taxes incluses, pour la réfection de la toiture et pour des travaux connexes de l'entrepôt de la cour Chauveau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les entreprises Cloutier et Gagnon, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 007,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5728 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-03 16:44

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141029005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier et Gagnon (1988) Ltée pour la réfection de la toiture et travaux connexes de l'entrepôt de la cour Chauveau (0527) - Dépense totale de 178 268,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5728 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'entrepôt non chauffé de la cour Chauveau sert principalement à l'entreposage de divers produits et composantes utilisés par le Service de la culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui dessert l'ensemble du territoire de l'ex-ville de Montréal. La toiture de l'entrepôt coule à certains endroits, car en fin de vie utile. L'éclairage de l'entrepôt sera remplacé par des luminaires à DEL moins énergivores et dont la durée de vie est accrue. Les plans et devis ont été réalisés par les firmes Riopel, Dion et St-Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens inc., ingénieur avec lesquelles le Service de la gestion et de la planification immobilière détient un contrat-cadre.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal "La Presse" et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 6 au 25 août 2014, date d'ouverture des soumissions. La validité des soumissions est de 120 jours calendrier.

Un addenda a été émis le 13 août pour préciser la composition des deux types de toiture retenus sans aucun impact sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0167 24 février 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Riopel, Dion et St-Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 567 460,55 \$ - Appel d'offres public 13-13236 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Les travaux consistent principalement à remplacer le revêtement de toiture existant par un autre de type bicouche élastomère de couleur blanche. L'éclairage intérieur et extérieur de l'entrepôt est à remplacer par des luminaires à DEL. Les travaux contingents ont été évalués à 15 % par les professionnels pour couvrir les

imprévus et les risques associés au projet.

Un montant de 10 % est réservé aux travaux incidents pour attribuer un contrat de contrôle qualité en surveillance continu de la toiture.

À la suite de l'appel d'offres public 5728, cinq (5) firmes se sont procurées le cahier des charges, quatre (4) ont déposé une soumission.

Liste des preneurs de cahier des charges	Remarques
Les entreprises Cloutier et Gagnon (1988) Ltée	
Couverture Montréal Nord Ltée	
Couvreur RB Proulx Inc..	
Les couvertures St-Léonard Inc.	
Construction Sojo Inc.	Pas de soumission déposée

Voir la lettre de recommandation en pièces jointes pour plus d'information.

JUSTIFICATION

Sur les cinq firmes qui se sont procurées le cahier des charges, une seule (20 %) n'a pas déposé de soumission pour des raisons de disponibilité (surcharge de travail). Les quatre autres preneurs de cahier des charges (80 %) ont tous déposé leur soumission et sont conformes.

Soumissions déposées	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (10 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les entreprises Cloutier et Gagnon (1988) Ltée	142 614,99 \$	21 392,25 \$	164 007,24\$
Couverture Montréal Nord Ltée	160 390,13 \$	24 058,52 \$	184 448,65 \$
Couvreur RB Proulx Inc..	188 553,26 \$	28 282,99 \$	216 836,25 \$
Les couvertures St-Léonard Inc.	211 554,00 \$	31 733,10 \$	243 287,10 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	136 030,11 \$	20 404,52 \$	156 434,63 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			193 355,90 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			17,89 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			79 279,86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			48,34%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			7 572,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			4,84 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			20 441,41 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			12,46 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes était de 156 434,63 \$, soit un écart d'un peu moins de 5 % par rapport à la plus basse soumission conforme.

Les quatre soumissions analysées par les professionnels sont toutes conformes, il est donc recommandé d'accorder le contrat à Les entreprises Cloutier et Gagnon (1988) Ltée , plus bas soumissionnaire conforme (voir lettre de recommandation en pièces jointes).

En outre, Intact Compagnie d'assurance, figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés

financiers).

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (2014-CPSM-1042632) l'autorisant à conclure un contrat public, valable jusqu'au 17 août 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut du contrat s'élève à 178 268,74 \$. Ce montant inclut les contingences 21 392,25 \$ (15 %) et les incidences 14 261,50 \$ (10 %).

La dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Budget disponible au PTI 2014 - 2016 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les infiltrations d'eau perturbent les activités des occupants et peuvent provoquer des dégâts matériels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat Octobre 2014

Réalisation des travaux Octobre à novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Richard PAUZÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-26

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur pour
Jacques A. ULYSSE
Service de a gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-10-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-10-03



Dossier # : 1143482002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour les travaux de réfection d'enveloppe de divers bâtiments du Musée Lachine - Dépense totale de 394 565,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5737 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 394 565,22 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'enveloppe de divers bâtiments du Musée Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Norgéreq Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 363 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5737;
3. d'imputer cette dépense, *après avoir opéré le virement budgétaire* requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-06 11:25

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143482002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour les travaux de réfection d'enveloppe de divers bâtiments du Musée Lachine - Dépense totale de 394 565,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5737 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe muséologique de Lachine, situé au 110 chemin LaSalle dans l'arrondissement Lachine, est composé de 4 pavillons qui abritent des expositions et des collections ainsi qu'un kiosque. Ce complexe comprend le pavillon Benoît-Verdict construit dans les années 50, ainsi que les pavillons historiques de la Maison LeBer-LeMoynes, sa dépendance et la Laiterie datant de 1669 à 1671. En tant que musée reconnu, accrédité et classé, le complexe muséologique de Lachine a l'obligation de respecter les normes muséologiques nécessaires à la conservation et à la sécurité des collections permanentes. Le présent projet porte sur la réfection de l'enveloppe de divers pavillons du Musée de Lachine. Les plans et devis ont été réalisés par la firme Riopel et Associés, avec laquelle le Service de la gestion et de la planification immobilière détient un contrat cadre.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal "La Presse" et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 22 août au 8 septembre 2014, date d'ouverture des soumissions. La validité des soumissions est de 120 jours calendrier.

Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 08 14 mai 2014 - Approuver un projet de convention par lequel l'équipe formée par les firmes Riopel et Associés, Nacev Consultants et Pasquin experts-conseils, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels dans le cadre du projet de protection de bâtiments corporatifs, pour une somme maximale de 253 392 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 08-10645.

DESCRIPTION

Les travaux consistent principalement au rejointoiement de la maçonnerie de pierre des murs extérieurs de la Maison Leber-Lemoyne et de la Dépendance, ainsi qu'à la reconstruction de la galerie et du tambour de bois. Il faut aussi procéder au rejointoiement de la maçonnerie de pierre et au remplacement du parement extérieur de bois du Pavillon Benoît-Verdict et au remplacement de la toiture de bardeaux de cèdre du Kiosque.

Les travaux au Pavillon Benoît-Verdict qui représentent (75 %) du projet débiteront à l'octroi du contrat puisque que l'arrondissement a déjà émis le permis de construction pour ceux-ci. Ils seront suivis par ceux de la Maison Leber-Lemoyne dès que le Comité consultatif d'urbanisme donnera son avis favorable à la séance du 11 novembre 2014.

Les travaux contingents ont été évalués à 15 % par les professionnels pour couvrir les imprévus et les risques associés au projet.

Un montant pour incidences de 10 % est réservé pour des frais de laboratoire qui pourraient s'avérer requis durant la période des travaux.

À la suite de l'appel d'offres 5737, sept (7) firmes se sont procurées le cahier des charges, une (1) a déposé une soumission.

Liste des preneurs de cahier des charges	Remarques
Celeb Construction Ltée	Pas de soumission déposée
Construction PDN	Pas de soumission déposée
Groupe Atwil-Morin	Pas de soumission déposée
Lari Construction	Pas de soumission déposée
Norgéreq Ltée	
Société générale de construction	Pas de soumission déposée
Trempro Construction Inc.	Pas de soumission déposée

JUSTIFICATION

Sur les 7 firmes qui se sont procurées le cahier des charges, six (85 %) n'ont pas déposé de soumissions et une seule (15 %) a déposé une soumission.

Groupe Atwil-Morin n'a pas déposé de soumission, il a été incapable de respecter l'heure d'ouverture. Les autres entrepreneurs n'ont pas déposé de soumission parce qu'ils n'avaient pas de disponibilité dans leur calendrier.

Soumission conforme	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
Norgéreq Ltée	315 652,17 \$	47 347,83 \$	363 000,00 \$
Dernière estimation réalisée par le professionnel externe	319 681,30 \$	47 952,20 \$	367 633,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 4 633,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 1,26 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes était de 367 633,50 \$, soit un écart d'un peu moins de 2 % par rapport à la soumission conforme.

La soumission analysée par le professionnel est conforme, il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Norgéreq Ltée

De plus, Intact Compagnie d'assurance, figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Enfin, l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (3000156982).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 394 565,22 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de 315 652,17 \$ (taxes incluses), un montant pour travaux contingents de 47 347,83 \$ et un budget d'incidences de 31 565,22 \$ (voir tableau des coûts en pièces jointes). La dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Budget disponible au PTI 2014 - 2016 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La programmation du Musée ne sera pas affectée par la réalisation de ces travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat octobre 2014
Réalisation des travaux octobre 2014 à janvier 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Stéphanie HOULE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard GRENIER
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-26

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-10-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-06



Dossier # : 1144474002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Robert Lapointe Transport inc. pour la disposition de piles de sols hors du site de l'usine de production d'eau potable Atwater et la stabilisation de pentes d'excavation - Dépense totale de 548 735,43\$, taxes incluses - Appel d'offres public 10 161 - 15 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 548 735,43\$, taxes incluses, pour la disposition de piles de sols hors du site de l'usine de production d'eau potable Atwater et la stabilisation de pentes d'excavation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Robert Lapointe Transport Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 519 991,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10 161 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-06 09:42

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144474002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Robert Lapointe Transport inc. pour la disposition de piles de sols hors du site de l'usine de production d'eau potable Atwater et la stabilisation de pentes d'excavation - Dépense totale de 548 735,43\$, taxes incluses - Appel d'offres public 10 161 - 15 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La nouvelle Réglementation sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a eu pour effet le resserrement des normes qualitatives en plus d'imposer aux producteurs d'eau potable de nouvelles directives technologiques en ce qui a trait aux équipements et à leur mode d'exploitation.

Ainsi des travaux majeurs de modernisation et de mise à niveau des usines (MNU) sont en cours depuis 2008 aux usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal afin de se conformer au RQEP et au guide de conception des installations de production d'eau potable du MDDELCC.

MNU- Projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable

Dans le cadre des différents projets MNU (depuis 2008) effectués par la ville à l'usine Atwater, des quantités importantes de sols ont été excavés et ont été entreposés sur le site de l'usine. Or, la disposition de ces piles de sols hors du site n'a été prévu dans aucun lot du projet MNU. Il est maintenant essentiel d'évacuer ces piles de sol hors du site afin de dégager la superficie requise en prévision des différents travaux du projet REQUP 1 (voir description ci-dessous) qui débiteront dès le début janvier 2015.

REQUP - Projet de réfection des équipements des usines de production d'eau potable et des stations de pompage de l'agglomération de Montréal

En 2011, suite à des études menées sur l'état des équipements mécaniques, électriques et de mécanique du bâtiment, la Direction de l'eau potable a lancé un vaste programme de réfection des équipements des usines de production d'eau potable et des stations de pompage de l'agglomération de Montréal (REQUP) qui fait suite au projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable (MNU). Ce programme a débuté par l'octroi de deux contrats de services professionnels pour réaliser des études complémentaires ainsi que les plans et devis pour la réfection des équipements désuets. Un lot de préachat «transformateurs de puissance à sec» a été octroyé et un lot d'exécution «Installation d'appareillage électrique pour le poste temporaire et la sous-station d'urgence» est

actuellement en cours d'appel d'offres. C'est dans le cadre de l'exécution de ces travaux qu'il est requis de libérer les terrains actuellement occupés par certaines piles de sols.

C'est dans ce contexte qu'un appel d'offres pour des travaux de «Disposition des piles de sols hors du site et stabilisation de pente d'excavation à l'usine Atwater» a été lancé le 10 septembre 2014.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 10 septembre 2014. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 29 septembre 2014. Un (1) addenda a été émis le 23 septembre 2014 durant la période d'appel d'offres afin d'apporter certaines précisions sur le projet et répondre à des questions.

La durée de validité des offres est de cent vingt (120) jours civils à compter de l'ouverture des soumissions.

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 16 au 18 septembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

SERVICES PROFESSIONNELS

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$.

USINE ATWATER

CG14 0126 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture de cinq transformateurs de puissance à sec, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) à l'usine Atwater - Dépense totale de 746 363,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13 -12951 (6 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à «Robert Lapointe Transport inc.» pour la disposition des piles de sols hors du site et la stabilisation de pentes d'excavation à l'usine Atwater :

- le défrichage, l'excavation et la disposition hors site de dix piles de sols de volume et composition variées vers des sites autorisés;
- le nivellement de finition et l'excavation de rigoles ;
- la stabilisation du périmètre de l'excavation.

Des contingences de 47 271,97 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir des imprévus tel que des variations dans les quantités de sols à disposer selon leur niveau de contamination ou la découverte de matériaux non admissibles aux sites identifiés.

Des frais d'incidences de 28 743,75\$ \$, taxes incluses, soit 5,2 % du coût des biens et

services, ont aussi été planifiés pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité des sols et des travaux de nettoyage.

Il est alloué à l'entrepreneur un délai de sept semaines pour réaliser les travaux. Le devis contient des dispositions contractuelles relatives à des pénalités pour retard dans l'exécution des travaux et à des compensations suite à une suspension des travaux.

JUSTIFICATION

Afin de permettre l'installation de nouveaux équipements d'alimentation électrique 25 kV de l'usine de production d'eau potable Atwater prévus dans le cadre du projet REQUP, il est requis de libérer l'espace occupé par les diverses piles de sols et plus particulièrement la pile située près de la sous-station électrique d'urgence qui doit être agrandie. Suite à la publication de l'appel d'offres public 10161, il y a eu vingt-cinq (25) preneurs des cahiers des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe (voir fichier AO-10161_Liste des preneurs du cahier des charges.pdf). Quinze (15) d'entre eux ont déposé leur soumission.

Après l'analyse des soumissions, il s'avère que les 15 soumissionnaires sont conformes et que la firme Robert Lapointe Transport inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Soumissionnaires conformes	(1) Coût biens & services (incluant taxes)	(2) Contingences (incluant taxes)	(3) Total (1+2) (incluant taxes)
Robert Lapointe Transport inc.	472 719,71 \$	47 271,97 \$	519 991,68 \$
175784 Canada inc.	541 163,95 \$	54 116,40 \$	595 280,35 \$
Pépinière Jardin 2000	558 663,53 \$	55 866,35 \$	614 529,88 \$
L.A. Hébert Itée	644 133,97 \$	64 413,40 \$	708 547,37 \$
Les pavages Chenail inc.	710 709,80 \$	71 070,98 \$	781 780,78 \$
Groupe Hexagone, s.e.c.	786 435,90 \$	78 643,59 \$	865 079,49 \$
Charex inc.	803 675,25 \$	80 367,53 \$	884 042,78 \$
Excavation Loiselle	848 031,02 \$	84 803,10 \$	932 834,12 \$
Catalogna & Frères Itée	871 973,10 \$	87 197,31 \$	959 170,41 \$
Gestion Dexsen inc.	964 554,02 \$	96 455,40 \$	1 061 009,42 \$
Lanco Aménagement inc.	1 087 634,76 \$	108 763,48 \$	1 196 398,23 \$
Construction Demathieu & Bard (cdb) inc.	1 088 238,38 \$	108 823,84 \$	1 197 062,21 \$
Construction Monco inc.	1 114 377,94 \$	111 437,79 \$	1 225 815,74 \$
Construction Morival limitée	1 156 245,51 \$	115 624,55 \$	1 271 870,06 \$
Civisol inc.	1 302 239,04 \$	130 223,90 \$	1 432 462,95 \$
Dernière estimation réalisée conjointement par Inspec-Sol et la Ville de Montréal	1 013 792,06 \$	101 379,21 \$	1 115 171,27 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			949 725,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			82,64%

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme))</i>	912 471,26 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	175,48%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-595 179,59 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-53,37%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	75 288,66 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	14,48%

Il peut être constaté qu'il y a un écart important entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (-53,37 %) ; par contre, la dernière estimation (1 115 171,27 \$) s'approche de la valeur moyenne des soumissions (949 725,03 \$). On observe également un écart important entre la plus basse soumission (519 991,68 \$) et la plus haute soumission (1 432 462,95 \$) s'expliquant principalement par le prix unitaire inscrit par le soumissionnaire pour la gestion des sols A-B qui peut varier entre 13,50\$ et 43,00\$ la tonne métrique.

L'écart important entre la dernière estimation et la plus basse soumission se situe principalement à l'article concernant la gestion des sols A-B (35,00\$ vs 13,50\$) ; c'est ce type de sol qui comporte la plus grande quantité à disposer, soit 20 000 tonnes. Les taux utilisés pour l'estimation des coûts ont été établis en fonction des taux du marché obtenus pour d'autres projets incluant les frais de transport et les frais exigés par le site de disposition. D'une part, notons que l'estimation (35,00 \$) pour la gestion des sols A-B est dans l'ordre de grandeur de la moyenne des soumissions obtenues (28,81 \$). D'autre part, les sites identifiés par l'entrepreneur pour la disposition des sols sont situés à proximité de l'usine Atwater, lui permettant ainsi d'abaisser ses frais de transport. De plus, ces sites pourraient avoir des besoins importants en sols de remblai et ainsi offrir un tarif moindre à l'entrepreneur, tenant compte de la quantité importante de sols à disposer dans le cadre du présent projet.

Après vérifications diligentes des sites proposés par le plus bas soumissionnaire à partir de leurs certificats d'autorisation ou directement auprès d'intervenants du MDDELCC, il appert que les sites que l'entrepreneur prévoit utiliser pour disposer des sols contaminés présents sur le site de l'usine Atwater permettront de respecter l'esprit de l'article 4 du Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés (RSCTSC) de même que celui de la Grille de gestion des sols excavés intérimaire de la Politique de protection de sols et de réhabilitation des terrains contaminés. Ces sites sont donc conformes et permettront d'assurer une disposition des sols suivant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, un suivi de la gestion des sols hors site sera assuré par un consultant externe, lui-même chapeauté par la Division de l'expertise et du soutien technique de la Ville de Montréal. Ce suivi à temps plein permettra de s'assurer, à l'aide de manifestes de transport et de billets de pesée émis par les sites autorisés, que les sols seront bien disposés selon les règles de l'art et en respectant la réglementation en vigueur.

Les validations requises ont été effectuées à l'effet que l'adjudicataire recommandée ne fait partie des listes suivantes : la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (no. licence 2526-4870-51) ; le registre des entreprises non

admissibles (RENA) ;le registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) ;

La firme a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 12 août 2014 avec sa soumission. Dans le cadre du présent contrat, l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF. À ce jour, Robert Lapointe Transport inc. ne détient pas une attestation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 519 991,68 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 472 719,71 \$ (taxes incluses) pour la disposition de piles de sols hors du site de l'usine de production d'eau potable Atwater et stabilisation de pentes d'excavation et un montant de 47 271,97 \$ (taxes incluses) pour les contingences. La dépense totale de 548 735,43 \$ (taxes incluses) comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 28 743,75 \$ (taxes incluses) pour les incidences reliées aux frais de contrôle de qualité des sols et des travaux de nettoyage.

La dépense de 548 735,43 \$ taxes incluses soit un coût net de 494 974,87 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense serait admissible à une subvention estimée à 247 487,43 \$ dans le cadre du programme de la FCIS (Fonds Canadien des Investissements Stratégiques). Toutefois, vu que le le programme FCIS arrive bientôt à son délai final , il se pourrait que toute la somme de cette dépense ne puisse être réclamée au titre de ce programme. La portion non subventionnée sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération ce qui ne laisse aucun impact à la charge des contribuables.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	495
Subventions	248
Réserve de l'eau de l'agglomération	247
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources :

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, il y aura un manque de coordination qui provoquera des impacts de coûts et d'échéancier dans les autres projets du programme REQUP.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 30 octobre 2014

Réunion de démarrage : 3 novembre 2014

Réalisation des travaux : 3 novembre au 19 décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Leilatou DANKASSOUA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

André PÉPIN
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-02

Robert MILLETTE
Chef de projet - gestion de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2014-10-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-10-06



Dossier # : 1143482001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Majorer de 57 644,72 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Réal Paul, architecte et Axor experts-conseils inc. (Résolution : CE1796) pour les travaux de réfection de la toiture et de l'enveloppe du bâtiment à l'aréna Maurice-Richard portant ainsi le montant total du contrat de 232 974 \$ à 290 618,72 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de majorer de 57 644,72 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Réal Paul, architecte et Axor experts-conseils inc. (CE10 1796) pour les travaux de réfection de la toiture et de l'enveloppe du bâtiment à l'aréna Maurice-Richard, portant ainsi le montant total du contrat de 232 974 \$ à 290 618,72 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-02 07:42

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143482001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Majorer de 57 644,72 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Réal Paul, architecte et Axor experts-conseils inc. (Résolution : CE1796) pour les travaux de réfection de la toiture et de l'enveloppe du bâtiment à l'aréna Maurice-Richard portant ainsi le montant total du contrat de 232 974 \$ à 290 618,72 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de réfection de la toiture et de l'enveloppe à l'aréna Maurice-Richard, un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) a été octroyé à Réal Paul, architecte et Axor experts-conseils inc. pour la réalisation des plans et devis pour un montant maximal de 232 974 \$ sans les incidences.

Le projet estimé à 4 M \$ a été réalisé en deux lots pour un montant total de 5 413 766,13 \$.

Le présent dossier consiste à amender le contrat de services professionnels afin d'ajuster les montants pour refléter le paiement des honoraires sur la base des coûts réels et le paiement d'honoraires pour les services supplémentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 1796 : d'approuver un projet de convention par lequel Réal Paul, architecte, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, en collaboration avec Axor experts-conseils inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 232 974 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11266, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Transférer les crédits déjà votés du poste des dépenses incidentes la somme de 57 644,72 \$* au poste des dépenses contingentes du contrat accordé à Réal Paul, architecte et Axor experts-conseils inc.

*Le montant de 57 644,72 \$ est la différence entre le montant à payer 61 826,80 \$ et le solde au contrat initial soit 4 182,08 \$ (voir pièces jointes).

JUSTIFICATION

Tel que mentionné à l'article 5 « Rémunération » de la convention des services professionnels, la Ville paye les honoraires professionnels sur la base de coût réel des travaux.

Par ailleurs, la Ville a requis des travaux supplémentaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour amender le contrat avec la firme Réal Paul, architecte et Axor experts-conseils inc. sont disponibles au poste des dépenses incidentes des contrats 12770 (Services professionnels).

Il ne s'agit pas de crédits additionnels, mais bien d'un virement entre les postes des incidences et celui des contingences.

Le contrat est actuellement de 232 974 \$ incluant les taxes. Le présent sommaire le fera augmenter à 290 618,72 \$, taxes incluses.

Budget disponible au PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services rendus tenaient compte de la gestion des déchets de construction, de démolition et de la protection de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation au CE : 15 octobre 2014.

Finalisation du contrat : 31 octobre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard GRENIER
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-08-15

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur pour
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-09-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-10-02

**Dossier # : 1140587001**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des services regroupés aux arrondissements , Division propreté_déneigement et concertation des arrondissements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Enviromet International Inc. pour l'exploitation des trois stations de nivométrie de la Ville de Montréal et observations météorologiques pour la mesure des précipitations de neige 2014-2016, pour une somme maximale de 440 038,07\$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13813 - 2 soumissionnaires / approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel **Enviromet International Inc.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour **l'exploitation des trois stations de nivométrie de la Ville de Montréal et observations météorologiques pour la mesure des précipitations de neige 2014-2016**, pour une somme maximale de 440 038,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13813 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-10-06 11:02

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1140587001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des services regroupés aux arrondissements , Division propreté_déneigement et concertation des arrondissements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Enviromet International Inc. pour l'exploitation des trois stations de nivométrie de la Ville de Montréal et observations météorologiques pour la mesure des précipitations de neige 2014-2016, pour une somme maximale de 440 038,07\$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13813 - 2 soumissionnaires / approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Les entrepreneurs en déneigement d'une dizaine d'arrondissements de Montréal sont rémunérés selon le nombre de centimètres de neige tombés et mesurés au Triangle de Montréal, soit un réseau de trois stations de nivométrie appartenant à la Ville de Montréal. Le détermination du nombre de centimètres tombés au Triangle de Montréal requiert l'acquisition et le traitement de deux types d'informations, activités confiées à une firme spécialisée dans le cadre d'un mandat de services professionnels:

- les quantités de neige mesurées dans les trois stations de nivométrie;
- les observations météorologiques permettant de discriminer les types de précipitations.

Celles-ci sont prises à la station de nivométrie Pont-Gravé.

Le dernier mandat de services professionnels étant échu en avril dernier, la Ville est retournée en appel d'offres pour octroyer un nouveau mandat pour deux hivers, soit la durée nécessaire à ce que la majorité des contrats dont le paiement est basé sur la mesure au Triangle de Montréal se terminent.

L'appel d'offres 14-13813 a été réalisé par le Service de l'Approvisionnement de la Ville via SÉAO. Il a été publié le 16 juillet 2014. Les soumissions ont été ouvertes le 6 août 2014, soit 21 jours plus tard. La période de validité de la soumission est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0656 Approuver un projet de convention par lequel la Ville retient les services professionnels de la firme Enviromet International Inc. pour l'exploitation des trois stations de nivométrie de la Ville de Montréal et les observations météorologiques pour la mesure des précipitations de neige 2009-2014 - Dépense de 943 359,85 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 09-11015 (1 soum.)

DESCRIPTION

Les services professionnels consistent en la mesure officielle des quantités de neige tombées dans les stations de nivométrie de Montréal. Ils incluent la gestion physique des stations, la télé-mesure et le calcul des quantités, la fourniture de l'équipement électronique et le développement des logiciels, les observations météorologiques, l'entreposage sécuritaire hors-saison des équipements, la communication des résultats et les services d'un représentant 24 heures sur 24.

Les preneurs de cahier des charges sont:

1- Dessau 2- Enviromet International 3- Météoglobe Canada

Dessau n'a pas déposé d'offre, de sorte que deux soumissions ont été reçues, celles de:

-Enviromet International;

-Météoglobe Canada.

JUSTIFICATION

Les mesures au Triangle de Montréal servent comme base de paiement aux entrepreneurs en déneigement pour 10 arrondissements. Elles sont effectuées sur le territoire de Montréal, de façon professionnelle et impartiale. En vertu des cahiers des charges existants pour ces 10 arrondissements, ces informations entrent directement dans la formule de paiement des entrepreneurs en déneigement.

Il y a eu 3 preneurs de cahier des charges et 2 soumissions conformes qui ont été soumises au Comité de sélection. Les deux ont reçu un pointage supérieur à 70%, ce qui a permis l'ouverture de leur enveloppe de prix respective.

Les montants des soumissions reçues sont les suivants, pour le première année des deux ans du contrat:

Firme soumissionnaire	Note intérimaire	Note finale	Prix de base incl. taxes
Enviromet International	87,3	7,06	194 307,75 \$
Météoglobe Canada	78,9	6,06	212 703,75 \$
Dernière estimation			183 960,00\$

Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	203 505,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	18 396,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	9,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	10 347,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	+ 5,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	18 396,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	9,5 %

La différence de +5,6% entre l'estimation interne des honoraires professionnels et le prix du

soumissionnaire ayant reçu le plus haut pointage final s'explique fort probablement par le fait que le contrat n'est plus de 5 ans, mais de 2 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est pour 2 hivers, soit 2014-2015 et 2015-2016.

Le prix de base pour l'hiver 2014-2015 est de 169 000 \$. À ce montant, on doit ajouter une provision de travaux contingents de 20 000\$ pour couvrir tout entretien de matériel, toute demande d'avis d'expert ou tout service relié de près au mandat de base. Le contrat prévoit une indexation annuelle du prix de base suivant le mouvement de l'IPC, dont on estime la progression à +2,5% par an. En vertu du contrat, le coût de chaque saison hivernale est partagé en parts égales entre les deux années civiles qui sont touchées.

Le tableau EXCEL en pièce jointe fait état des coûts pour les deux hivers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, mésententes voire litiges importants avec les entrepreneurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

(aucune)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2014: octroi du contrat par le Comité exécutif

Octobre 2014: début du mandat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Un appel d'offres public a été lancé. L'ouverture a eu lieu le 6 août 2014. Deux firmes ont soumis une proposition. Les clauses particulières en prévention de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel FRENETTE
Ingénieur, chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-09-16

André HAMEL
c/d - propreté, déneigement et concertation
des arrond

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2014-10-03**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain DUFORT
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-06



Dossier # : 1143815003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'entreprise Atomic3 inc., représentée par Louis-Xavier Gagnon Lebrun, pour la conception artistique et la réalisation de la mise en lumière du Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique de Montréal pour une somme maximale de 140 844.38 \$ taxes incluses. Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser un virement budgétaire de 45 000\$ du PTI 2014 du programme de maintien du Jardin botanique afin de financer la portion 2014 de cette dépense.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'entreprise Atomic3 inc., représentée par Louis-Xavier Gagnon Lebrun, pour la conception artistique et la réalisation de la mise en lumière du Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique de Montréal pour une somme maximale de 140 844.38 \$ taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-10-03 18:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1143815003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'entreprise Atomic3 inc., représentée par Louis-Xavier Gagnon Lebrun, pour la conception artistique et la réalisation de la mise en lumière du Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique de Montréal pour une somme maximale de 140 844.38 \$ taxes incluses. Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser un virement budgétaire de 45 000\$ du PTI 2014 du programme de maintien du Jardin botanique afin de financer la portion 2014 de cette dépense.

CONTENU

CONTEXTE

Le service de l'Espace pour la vie a entrepris, en 2009, un plan d'affaires visant non seulement à déployer de nouvelles infrastructures, mais aussi à renouveler la programmation de ses quatre institutions. Ce vaste plan d'affaires contribuera à accroître l'achalandage de ses institutions, à augmenter ses revenus et à développer une vision harmonisée de ce pôle, qui constitue le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada. Le renouvellement de l'expérience offerte aux visiteurs passe par une bonification de l'offre, par des propositions plus immersives et plus sensorielles, soutenues par des directions artistiques fortes et distinctives. En conjuguant de manière inédite la science, l'art et l'émotion, ces propositions font vivre l'Espace pour la vie et contribuent à raviver nos liens avec la nature.

Après une expérience positive en 2014, sur le thème "Prendre son temps", Espace pour la vie souhaite faire en 2015 de la "Lumière" le fil conducteur qui unira la programmation de ses quatre institutions, soulignant à sa manière l'année internationale de la lumière décrétée par l'UNESCO en novembre dernier.

Une occasion intéressante de bonifier son événement automnal "Jardins de lumière", en y ajoutant un parcours nocturne au cœur même du Jardin des Premières Nations. Produit d'appel remarquable, l'événement "Jardins de lumière" connaît un très grand succès avec plus de 250 000 visiteurs annuellement; il a toutefois besoin de renouvellement pour attirer une nouvelle clientèle et faire revenir celle déjà conquise. C'est dans cette optique que l'institution souhaite ajouter au Jardin de Chine et au Jardin japonais un nouveau parcours artistique au Jardin des Premières Nations. La mise en scène, créée par des effets lumineux, sonores et visuels, permettra au visiteur de percevoir autrement, à travers la richesse et les valeurs culturelles des Premières-Nations, le lien qui l'unit à la nature.

Pour veiller à la direction artistique et à la réalisation de ce parcours nocturne qui deviendra une « œuvre » permanente, audacieuse et distinctive, le Jardin botanique souhaite retenir les services de l'entreprise Atomic3 inc. représentée par Louis-Xavier Gagnon-Lebrun,

lauréat du concours "l'Esprit des lieux" organisé en partenariat avec le Conseil des arts de Montréal à l'été 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0283 - 28 avril 2014. Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise Artificiel inc., représentée par M. Alexandre Burton, pour la réalisation et la production du spectacle multimédia du Planétarium Rio Tinto Alcan, provisoirement intitulé "Vertiges", pour une somme maximale de 408 161,25 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin. Dossier # 1140461002.

CM14 0047 - 27 janvier 2014. Accorder un contrat de gré à gré à 9290-2790 Québec inc. pour des services professionnels pour la réalisation artistique de l'exposition temporaire au Biodôme de Montréal provisoirement intitulée « Éloge à la lenteur », pour une somme maximale de 453 096,58 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet. Dossier # 1135034004.

DESCRIPTION

Le présent mandat vise à créer une oeuvre artistique permanente dans le Jardin. Cette oeuvre consiste en une mise en lumière artistique, un parcours, qui fera vivre une toute nouvelle expérience au visiteur qui empruntera le sentier du Jardin des Premières-Nations. L'oeuvre sera inaugurée lors de l'événement "*Jardins de lumière 2015*", à compter du 3 septembre 2015.

Lieu d'échange culturel entre les Autochtones du Québec et les visiteurs du monde entier, le Jardin des Premières-Nations est unique à maints égards. L'intervention artistique souhaitée dans ce jardin particulier s'appuiera sur une bonne compréhension des valeurs et de la perception du monde que les Premières-Nations et les Inuits possèdent et transmettent de génération en génération. Elle va en quelque sorte les traduire dans un langage tel, qu'à travers ce parcours, le visiteur pourra ressentir la présence humaine au cœur de cette nature. Une présence en harmonie avec ce qui l'entoure : les plantes, les animaux, l'eau, les astres, le ciel.

La proposition (en pièce jointe) que Louis-Xavier Gagnon-Lebrun a présentée en réponse au concours a été choisie à l'unanimité parmi les trois finalistes au Concours l'Esprit des lieux, mené par le Conseil des Arts de Montréal à l'été 2014 (règlements du concours en pièce jointe). Il assurera, par l'entremise de Atomic3 inc., la conception et la scénarisation; la production et la validation des plans et devis; la fabrication et le suivi des installations. Pour réaliser ce mandat, Louis-Xavier Gagnon-Lebrun s'est entouré d'une équipe multidisciplinaire constituée de professionnels qui ont une solide expérience dans la production d'événements et qui sauront nourrir l'oeuvre et lui donner une facture unique.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à un artiste, tel que le prévoit l'article 573.3 (4) de la Loi sur les Cités et villes. Le processus d'identification et de sélection des artistes a été effectué en collaboration avec le Conseil des Arts de Montréal.

Processus de sélection :

Depuis quelques années, le service de l'Espace pour la vie consulte les experts du Conseil des Arts de Montréal pour le repérage et l'identification d'artistes. Cette fois, encouragés par madame Gauthier, et par le président du Conseil des Arts, Jan-Fryderyk Pleszczynski, ils ont choisi de développer conjointement un nouveau Concours d'appel de candidature d'artistes, dont la première édition, l'Esprit des lieux, vise à mettre en lumière le Jardin des Premières-Nations, dès l'automne 2015.

En s'associant au Conseil des Arts de Montréal, le service de l'Espace pour la vie profite de

l'expertise de ses membres et des liens que l'organisme entretient avec un large réseau d'artistes montréalais provenant de toutes les sphères, y compris les artistes de la relève, pour trouver les meilleurs candidats qui seront appelés à développer et à réaliser des événements porteurs pour la Ville.

Le 26 juin dernier, un communiqué de presse annonçait cette nouvelle alliance et rendait public le concours avec les règlements et les termes de références qui vous sont fournis en pièces jointes. La diffusion s'est faite dans les réseaux du Conseil et l'information a été relayée sur les réseaux sociaux de chacun des partenaires en plus d'avoir été reprise par quelques journalistes.

Une quinzaine de personnes, collectifs et organismes, se sont manifestés auprès du Conseil des Arts; sept (7) propositions ont été déposées. Le 15 août, les sept (7) membres du jury dont une majorité provenant du Conseil des Arts (composition du jury en pièce jointe) se sont réunis pour identifier les trois (3) meilleurs projets. Le 25 août, ces trois groupes finalistes ont présenté de vive voix leur proposition tant artistique que fonctionnelle et ont répondu aux questions du jury. Au terme de cette deuxième étape, à l'unanimité, le jury a choisi Atomic3 inc. représenté par Louis-Xavier Gagnon-Lebrun.

De la conception à la réalisation, de la trame narrative au choix des équipements et des matériaux, le concept proposé s'inscrit parfaitement dans l'intention de mettre en valeur à la fois la beauté de cette nature et la richesse du lien qu'entretiennent les Premières-Nations avec elle. En plus de répondre aux exigences et contraintes du projet, la qualité du travail rendu, la force immersive et la scénarisation de la proposition artistique avec la capacité de s'approprier la mission du Jardin des Premières Nations et d'Espace pour la vie Montréal ont été soulignées. L'artiste a aussi su donner une dimension artistique unique et nouvelle qui traduira autrement ce Jardin et la culture des Premières Nations donnant à l'événement Jardins de lumière une envergure sans précédent, un incontournable à Montréal pour l'automne 2015. Vous trouverez la proposition et l'offre de services complète d'Atomic3 en pièces jointes.

À propos de Louis-Xavier Gagnon-Lebrun :

Louis-Xavier Gagnon-Lebrun a une expérience marquée dans la conception de plusieurs installations multimédia interactives et la mise en lumière de spectacles et d'éléments architecturaux maintes fois primés et présentés à travers le monde. Il a fondé, avec Félix Dagenais, l'organisme Atomic3 inc. et, entouré de ses collaborateurs, il a notamment réalisé *Le mur du son* à Lausanne (gagnant du Prix d'Excellence Live design, 2013), l'installation *Iceberg* en 2012 et *Éclats de verre* en 2011 pour le Quartier des spectacles, fait la conception lumière des pièces *Le Dragon Bleu* en 2009 (Prix Gascon-Roux), *Jeu de cartes : Pique* en 2012 et *Cœur* en 2013, mises en scène par Robert Lepage, et réalisé la conception et l'aménagement d'installation telles que *Le Potager des visionnaires*, produit par le Musée de la civilisation et DRAGONE (Prix d'Excellence de l'Association des musées canadiens, 2009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est d'une valeur de 140 844,38 \$ incluant les taxes. Le montant net à imputer au règlement d'emprunt #7713042 est de 122 500.00\$. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La visite du Jardin des Premières-Nations dans le cadre de l'événement Jardins de lumière contribuera directement aux orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. En encourageant les citoyens à se rapprocher et à mieux

comprendre le lien qui les unit à la nature, ce projet vise à améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts. Une orientation au cœur du Plan de développement.

Les termes de référence qui encadrent l'offre de services de Louis-Xavier Gagnon-Lebrun indiquent explicitement que le projet doit être cohérent avec la Charte de développement durable dont s'est doté le service de l'Espace pour la vie. Comme en témoigne sa proposition, les interventions seront respectueuses du milieu naturel et culturel. Autant la scénarisation sera inspirée de la nature, autant les éléments construits seront faits à partir de matériaux naturels, peu transformés, et le choix des technologies utilisées, dicté par les principes du développement durable. Par exemple, la technologie DEL pour les appareils d'éclairage qui offre une grande efficacité énergétique et une importante réduction des coûts d'énergie et d'entretien sera privilégiée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par sa qualité et son caractère distinctif, cette activité contribuera à établir la notoriété de nos institutions et participera à l'affirmation de Montréal comme métropole culturelle; ville de savoir, de créativité et d'innovation. En favorisant la pleine réalisation de la mission du Service de l'Espace pour la vie, et parfaitement intégré à la thématique annuelle de sa programmation 2015 inspirée de l'année internationale de l'UNESCO, ce projet démontrera l'expertise du Jardin botanique dans la présentation de collections vivantes et d'une culture qui l'est tout autant, contribuant par conséquent à le positionner une fois de plus comme une référence nationale, voire internationale, en matière d'éducation et de médiation culturelle.

L'ajout d'un troisième jardin à découvrir dans le cadre de l'événement Jardins de lumière, en offrant un plus vaste territoire à visiter, permettra à la foule de mieux se disperser et ainsi profiter d'une meilleure expérience de visite. En plus d'avoir des répercussions directes sur l'expérience de visite, la bonification de l'événement aura des retombées positives sur sa fréquentation et, conséquemment, sur les recettes et la performance de nos institutions.

La mise en lumières du Jardin des Premières-Nations est prévue à l'automne 2015. Un éventuel délai dans l'octroi du contrat pourrait menacer la réalisation de ce projet pour lequel nous anticipons un succès critique et populaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera publié conjointement avec le Conseil des arts pour annoncer le lauréat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2014 : Octroi de contrat de direction artistique

Décembre 2014: Concept final

Janvier 2015 : Scénarisation, design, plans et devis

Février 2015: Appel d'offres pour les travaux généraux, l'installation des infrastructures, des systèmes électriques et électroniques et pour l'achat des équipements

Avril à juin 2015 : Travaux

Août 2015 : Rodage

3 septembre 2015 : Ouverture de l'événement Jardins de lumière 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Laura VALCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LANDRY
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-16

René PRONOVOST
Chef par intérim du Jardin botanique de
Montréal

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2014-10-02



Dossier # : 1143334024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à CIMA + S.E.N.C. pour les services professionnels d'inspection de vannes pour une somme maximale de 284 369,04 \$, taxes incluses - appel d'offres public 14-13529 - 1 soumissionnaire / approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire CIMA + S.E.N.C. firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'inspection de vannes, pour une somme maximale de 284 369,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13529 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées, à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-06 09:38

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à CIMA + S.E.N.C. pour les services professionnels d'inspection de vannes pour une somme maximale de 284 369,04 \$, taxes incluses - appel d'offres public 14-13529 – 1 soumissionnaire / approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de la mise à niveau des équipements des intercepteurs Nord et Sud, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) doit poursuivre dans les prochaines années la réalisation de plusieurs projets visant à mettre à niveau ou remplacer les vannes manuelles se trouvant dans les structures de dérivation du réseau des intercepteurs.

À cet effet, la DEEU doit procéder à l'inspection complète de l'ensemble des vannes manuelles (67) se trouvant dans les différentes structures (53 sites de vannes) du réseau des intercepteurs desservant l'ensemble de l'île de Montréal. Ces vannes de fonte sont en opération depuis plus de 25 ans. Un bon nombre d'entre elles n'a jamais été entretenu depuis leur installation. Un programme d'inspection est donc requis pour vérifier leur état physique ainsi que leur fonctionnement dans le but d'établir un échéancier de remplacement de l'ensemble des vannes ou de leurs composantes. Les livrables du contrat permettront également la priorisation et l'étalement dans le temps des travaux à réaliser en fonction des priorités identifiées au contrat. L'ensemble des travaux à exécuter suite aux recommandations de la firme est prévu dans un horizon de un à cinq ans suivant la fin du présent contrat.

Le présent contrat consiste en un budget d'heures de personnel d'ingénierie, de plongeurs pour les structures sous l'eau et un montant pour la signalisation temporaire sur certains sites situés dans des voies de circulation. Le montant du contrat dépendant de la complexité des services professionnels à rendre, des ressources nécessaires, des dépenses et de

l'échéancier de réalisation sera réparti en lots avec budget afin de s'assurer que les travaux seront entièrement réalisés.

Les critères d'évaluation des offres de services professionnels respectent la pondération des grilles préapprouvées.

Un appel d'offres public a été lancé le 28 juillet 2014 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 août 2014, soit une durée de 23 jours. Un addenda a été émis pour reporter la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1465 - 5 septembre 2012 - approuver une grille standard d'évaluation ainsi que les pondérations de ses critères pour l'octroi de contrats de services professionnels dans des domaines exigeant principalement l'expérience et expertise des ressources professionnelles ;

CE12 1261 - 8 août 2012 - approuver les grilles standard d'évaluation et leur pondération pour l'octroi de contrats de services professionnels.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat de services professionnels à la firme CIMA + S.E.N.C. pour les travaux d'inspection des vannes.

Les travaux du présent contrat prévus pour être réalisés en 2014 et 2015 permettront de prioriser les travaux et de valider l'état de fonctionnement des vannes manuelles du réseau des intercepteurs de la Ville de Montréal.

Spécifiquement, la firme d'ingénierie retenue devra, premièrement, procéder à une validation complète et exhaustive de l'ensemble des composantes d'une vanne (vanne, tige, supports de tige, boîte d'engrenage,...etc.) contenues dans une chambre des vannes. La firme devra ensuite, établir un diagnostic de l'état actuel de ces équipements et enfin, formuler des recommandations détaillées pour leur mise à niveau.

Les livrables à fournir par la firme retenue sont:

- un rapport comprenant toutes les informations recueillies ainsi que les recommandations formulées pour toutes les vannes à inspecter;
- les fiches d'inspection complétées;
- les photographies ou vidéos de tous les équipements inspectés.

JUSTIFICATION

L'inspection des vannes manuelles permettra de confirmer leur état actuel et de prioriser les mises à niveau nécessaires pour assurer un fonctionnement normal. L'inspection pourra aussi servir au diagnostic des différents problèmes qui peuvent occasionner un bris d'équipement en cas de mauvaise manipulation.

Ces vannes manuelles ont, entre autres, pour fonction d'isoler les intercepteurs en cas d'urgence et d'isoler des équipements tels que les clapets pour inspection, pour réparation et pour remplacement.

Sept entreprises se sont procuré les documents d'appels d'offres et une firme a déposé une proposition dans le cadre du présent appel d'offres.

Tableau d'analyse des soumissions				
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)	Pointage final
1. CIMA + S.E.N.C.	247 277,43 \$	37 091,61 \$	284 369,04 \$	49,11
Estimation interne des professionnels	284 890,80 \$	42 733,91 \$	327 624,71 \$	
Écart entre la firme et l'estimation interne (\$)			(43 255,67 \$)	
Écart entre la firme et l'estimation interne (%)			-13,20%	

L'écart entre l'estimation interne des professionnels et la plus basse soumission conforme est favorable de 13,20 % et est dû uniquement à des taux horaires plus élevés utilisés lors de l'estimation interne.

L'entreprise n'avait pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat et ne détient pas une certification de ce même organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les services professionnels d'inspection de vannes est de 284 369,04 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un montant net pour l'agglomération de 256 508,91 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 136 804,75 \$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. L'emprunt net de 51 301,78 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière de la Direction de l'épuration des eaux usées.

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	256
Subventions: part Ville de Montréal	137
Réserve de l'eau locale: part Ville de Montréal	68
Emprunt net	51

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas donner suite au contrat pourrait :

- compromettre la fermeture des intercepteurs en cas d'urgence ;
- empêcher l'isolation complète des intercepteurs puisque les raccordements d'égouts sanitaires aux intercepteurs sont dépendants des vannes manuelles ;
- rendre difficile l'inspection et la réparation des clapets isolés par des vannes manuelles ;
- courir le risque de bris ou flambage des tiges des vannes lors de leur manipulation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 30 octobre 2014

Début des inspections : novembre 2014

Rapport final et recommandations : septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Philippe BRILLANT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-09-17

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2014-09-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-10-02

CE : 20.024
2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1143334027**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à BBA inc. pour l'étude du réseau électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 525 301,23 \$, taxes incluses - appel d'offres public 14-13794 – 6 soumissionnaires / approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel BBA inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'étude du réseau électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 525 301,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13794 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées, à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-06 09:32

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1143334027**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à BBA inc. pour l'étude du réseau électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 525 301,23 \$, taxes incluses - appel d'offres public 14-13794 – 6 soumissionnaires / approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) est une installation industrielle d'envergure. Les réseaux d'alimentation électrique 25 kV, 4,16 kV, et 600 volts de la Station sont complexes et transportent une énergie électrique considérable pouvant atteindre des valeurs de pointe de 50 000 kW.

Les études de courant de court-circuit et de coordination des protections électriques ont été réalisées lors des différentes phases de construction de la Station dans les années 1980 et au début des années 1990. Celles-ci ont été réalisées manuellement avec des hypothèses de calculs simplifiés utilisées fréquemment à ces époques.

Afin de se conformer aux lois actuellement en vigueur, le Code électrique ainsi que la loi canadienne sur la santé et la sécurité au travail (Loi C-21) nous obligent à faire une étude sur l'ensemble des réseaux électriques de la Station d'épuration afin de fournir l'information et l'équipement de protection requis contre les défauts électriques.

Le présent contrat porte sur l'étude du réseau électrique afin d'implanter un programme de sécurité visant à protéger les employés contre les arcs électriques pouvant survenir lors d'un courant de défaut dans un équipement.

Pour implanter ce programme, une analyse d'envergure de courant de court-circuit et de coordination des protections doit être réalisée avec un logiciel spécialisé pour l'ensemble des

réseaux électriques de la Station d'épuration. Ces études incluent un volet d'optimisation des temps de déclenchement des protections ainsi que des recommandations afin de limiter ou de diminuer la durée et les courants de défaut des équipements électriques de la Station.

Une analyse des risques reliés aux arcs électriques sera réalisée à l'aide du même logiciel spécialisé afin de connaître la quantité d'énergie dégagée à chaque équipement électrique lors d'un courant de défaut électrique et, ainsi, déterminer le type d'équipement de protection individuelle (EPI) requis pour le personnel technique d'entretien de la Station ainsi que les distances d'approche sécuritaire sur chacun de ces équipements. Ce type d'étude requiert aussi un volet d'optimisation et de mesures de mitigation.

Finalement, pour chacun des équipements, une étiquette normalisée indiquant les niveaux d'énergie dégagés par un défaut électrique, les distances d'approche sécuritaires ainsi que le type de protection individuel requis (EPI) pour manipuler ou entretenir l'équipement électrique, sera apposée.

Les critères d'évaluation des offres de services professionnels respectent la pondération des grilles préapprouvées.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 15 juillet 2014 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 août 2014. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant prévu pour les contingences au contrat est basé sur un nombre d'heures prédéterminées et qui faisait partie de la proposition. Quatre addenda ont été émis: un addenda concernait le report de la date d'ouverture et les trois autres des questions/réponses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1465 - 5 septembre 2012 - approuver une grille standard d'évaluation ainsi que les pondérations de ses critères pour l'octroi de contrats de services professionnels dans des domaines exigeant principalement l'expérience et expertise des ressources professionnelles ;

CE12 1261 - 8 août 2012 - approuver les grilles standard d'évaluation et leur pondération pour l'octroi de contrats de services professionnels.

DESCRIPTION

Ce contrat de services professionnels comprend entre autres les livrables suivants :

- le relevé complet des installations électriques existantes;
- la mise à jour des schémas unifilaires et listes de câbles de la Station;
- la modélisation du réseau électrique à l'aide d'un logiciel spécialisé;
- l'étude de courant de court-circuit;
- l'étude de coordination des protections;
- l'analyse des risques reliés aux arcs électriques;
- la rédaction, la présentation et l'émission d'un rapport complet expliquant les résultats et recommandations suite aux différentes études;

- la fourniture et l'installation des étiquettes autocollantes sur chacun des équipements électriques indiquant le niveau de risques électriques;
- la formation du personnel sur les risques reliés aux arcs électriques.

Ce contrat est à prix forfaitaire sauf les ordres de changement qui seront rémunérés selon des taux horaires que le soumissionnaire devait fournir selon un nombre d'heures déterminées et qui devaient être par la suite transposés au bordereau des prix, dans la partie "Contingences". Cette façon de procéder nous permet d'approuver des ordres de changement avec des taux horaires fixés à l'avance et compétitifs.

JUSTIFICATION

L'édition 2007 du Code de construction du Québec, chapitre V – Électricité, a introduit l'article 2-306 : protection contre les chocs et les arcs électriques. Cet article exige que tout appareillage électrique installé ailleurs que dans un logement et qui est susceptible de nécessiter des examens, des réglages, des réparations ou de l'entretien pendant qu'il est sous tension, doit porter un marquage avertissant les personnes des dangers potentiels de choc et d'arc électrique. L'article réfère à différents standards afin d'aider à déterminer la sévérité des expositions potentielles, à planifier des pratiques de travail sécuritaires et à sélectionner l'équipement de protection individuelle contre les dangers de chocs ou d'arcs électriques.

Treize entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et six ont déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions				
Firmes soumissionnaires conformes	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)	Pointage final
1. BBA inc.	428 741,78 \$	96 559,45 \$	525 301,23 \$	2,58
2. SNC-Lavalin inc.	684 905,50 \$	84 127,32 \$	769 032,82 \$	1,66
3. Tetra Tech QE inc.	880 372,77 \$	90 016,23 \$	970 389,00 \$	1,38
Estimation interne des professionnels	643 969,23 \$	96 595,38 \$	740 564,61 \$	
Coût moyen des soumissions reçues			754 907,68 \$	
Écart entre la moyenne et la firme ayant obtenu le plus haut pointage			43,71%	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage final et l'estimation interne (\$)			(215 263,38 \$)	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation interne (%)			-29,1%	

Veuillez vous référer à l'intervention du service de l'approvisionnement pour toutes informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne des professionnels et la plus basse soumission conforme est favorable de 29,1 %. L'écart se retrouve à plusieurs articles du bordereau dont notamment à l'article des relevés en usine qui est inférieur de 47 000 \$ par rapport à l'estimation interne. Ce contrat est de type à forfait et explique les écarts entre les soumissionnaires en fonction de l'évaluation du risque par chacun.

L'entreprise n'avait pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat mais détient une certification de ce même organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2014 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et sera priorisée au budget 2015.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 525 301,23 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 473 836,56 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (22 844,15 \$) et provinciale (28 620,52 \$).

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>Total</u>
Avant taxes	50 000.00 \$	406 883.00 \$	456 883.00 \$
Taxes incluses	57 487.50 \$	467 813.73 \$	525 301.23 \$
Taxes nettes - coûts pour l'agglomération	51 855.35 \$	421 981.21 \$	473 836.56 \$

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Ingénieries et laboratoire

Objet de dépenses : Honoraires professionnels - scientifiques et de génie

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources en assurant la santé et la sécurité du personnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas donner suite à la présente recommandation d'octroi de contrat pour la réalisation de l'étude du réseau électrique à la Station d'épuration pourrait engendrer des risques au personnel devant effectuer des manœuvres ou de l'entretien sur les équipements électriques de la Station. Il s'agit d'une exigence du Code électrique et donc l'obligation de s'y conformer.

De plus, les résultats de ces études vont aider grandement le département d'ingénierie électrique de la Station à concevoir des installations et systèmes électriques sécuritaires, respectant les normes et standards du Code électrique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 30 octobre 2014

Réalisation des services : octobre 2014 à décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Francis REID)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-09-23

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux uses

Approuvé le : 2014-10-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-10-06



Dossier # : 1144240011

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré numéro 14-1454 à la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal pour une somme maximale de 97 383,00 \$ taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel HEC Montréal s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour la proposition de deux concepts thématiques permettant de définir la vocation de développement du parc-nature des Sources, pour une somme de 97 383,00 \$ taxes incluses, conformément à son offre de services datée du 9 juin 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-10-03 16:56

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1144240011**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré numéro 14-1454 à la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal pour une somme maximale de 97 383,00 \$ taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* la Ville de Montréal a créé un nouveau parc régional pour le bénéfice des citoyens de Montréal. Ainsi, le 23 février 2012, le conseil d'agglomération adoptait le règlement visant la création légale du parc régional, le parc-nature des Sources. Ce parc de 40 hectares, de grand intérêt écologique, se compose de deux territoires voisins dont la valeur écologique permet d'offrir aux Montréalais un intéressant site d'observation de la nature.

Ce parc-nature permettra d'offrir un accès privilégié aux différents usagers du Technoparc, tout en contribuant à son succès économique grâce à l'attractivité qu'il apporte aux entreprises désirant s'installer dans un milieu où la qualité, la diversité et la protection de son environnement sont considérées. Cet environnement devient un atout majeur pour attirer des ressources compétentes qui sont au coeur du succès du développement technologique. Ainsi, l'aménagement du parc-nature des Sources offrira une valeur ajoutée à la communauté technologique et fera de Technoparc Montréal une destination clé pour les entreprises et entrepreneurs désirant prospérer dans un environnement où la nature et la biodiversité sont respectées et mises en valeur. Ce projet s'inscrit dans la vision de **la Stratégie de développement économique 2011-2017** en créant un espace de vie inspirant en conjuguant talents et créativité, collaborations et innovation, effervescence culturelle et proximité et ce, en partenariat avec des joueurs économiques importants dont le Technoparc.

Le premier de ces deux territoires (le secteur est) correspond à une zone d'intérêt écologique située en majeure partie sur la phase III du campus Saint-Laurent de Technoparc Montréal. Celui-ci y développe actuellement un projet intégré qui allie une zone de protection et l'implantation de centres de recherche et d'entreprises dédiés au développement de technologies propres. La mise en place de ce projet passe par un engagement formel de Technoparc Montréal envers l'intégrité écologique du territoire et la protection des milieux humides qui s'y trouvent. Aussi, Technoparc Montréal s'est engagé à céder les terrains à la Ville de Montréal après avoir finalisé des travaux de régulation

hydrique qui sont actuellement en cours.

Le second territoire (le secteur ouest), entrant dans la composition du parc-nature des Sources, est situé immédiatement au nord des pistes de l'aéroport de Montréal. D'une superficie de 28,6 hectares, il appartient à Transport Canada. On y trouve notamment un important marais bordé de milieux terrestres. Afin de permettre la concrétisation du parc-nature des Sources, un projet de bail a été approuvé (CG1136218014-26 septembre 2013) et est prévu d'être signé par Aéroport de Montréal avant la réalisation des travaux d'aménagement découlant du concept thématique prévu au contrat avec le HEC.

Afin de respecter le caractère unique de chacun de ses espaces verts, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal désire développer un concept thématique et une vocation propre à chacun de ses parcs. Le développement de ce projet est également intimement relié au *Plan concept de l'écoterritoire du Ruisseau Bertrand*, projet actuellement en cours de développement et prévu pour 2014. Un arrimage de ces projets permet d'optimiser la mise en oeuvre et le déploiement des travaux tout en assurant la concordance des échéanciers avec les partenaires d'affaires du Technoparc Montréal et l'Éco-Campus Hubert Reeves..

Un premier appel d'offre par voie d'invitation écrite # 14-1415 a été déposé du 17 avril 2014 au 5 mai 2014. Un seul soumissionnaire a fourni une offre qui était d'un montant supérieur à 100 000,00 \$, ce qui implique que le contrat n'a pu lui être octroyé. Ce type de mandat étant novateur, le marché ne semble pas apte à répondre à ce type de demande. Il n'est également pas possible d'effectuer le mandat en utilisant des ressources internes uniquement et cela, car les compétences requises ne sont pas disponibles et ne peuvent être coordonnés dans les échéanciers requis. Par conséquent, la Ville a sollicité l'aide d'un organisme public universitaire, soit l'École des Hautes Études Commerciales (HEC), afin de conclure un contrat de gré à gré, en conformité avec l'article 573.3 paragraphe 2 de la *Loi sur les cités et villes, L.R.Q., chapitre C-19*. Les échéanciers ayant donc été retardés par cet ajustement, il est primordial d'assurer l'avancement du dossier en assurant une coordination avec les autres projets et cela, pour 2014.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal offre donc un contrat à HEC Montréal, pour la somme de 97 383 \$, afin d'obtenir deux concepts thématiques permettant de définir la vocation du développement du parc-nature des Sources. Ces concepts thématiques permettront à la Ville de Montréal de faire un choix unique suite au dépôt de ces deux propositions conceptuelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0429-10 avril 2013 -Autoriser un budget supplémentaire de revenus et de dépenses de 2 500 000,00 \$ entièrement financé par le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M \$ pour soutenir la Stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 en vue de réaliser des études en lien avec des projets inscrits à la programmation de l'entente.

CG1136218014-26 septembre 2013- Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Aéroports de Montréal, une partie du lot 4 714 527.

CG120054-23 février 2012 -Adopter un règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du parc-nature des Sources, conformément à l'article 112 de la *Loi sur certaines compétences municipales*.

CM04 0861-14 décembre 2004-Adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver une convention de services professionnels, de rémunération forfaitaire au montant de 97 383,00 \$, avec HEC Montréal pour l'élaboration de deux concepts thématiques permettant de définir la vocation du développement du parc-nature des Sources. Les concepts introduiront des composantes technologiques, afin de respecter l'environnement immédiat du parc des Sources. De plus, ces concepts devront permettre d'attirer une clientèle régionale et de proximité, d'augmenter la notoriété du parc-nature et rallier des partenaires d'affaires privés, publics ou parapublics. Le contrat du contractant se divisera en 4 volets :

Volet I - Rapport sur l'état de la situation de l'offre expérientielle dans la région métropolitaine;

Volet II- Dépôt de deux (2) concepts thématiques;

Volet III- Étude de marché afin de valider les concepts auprès de la clientèle cible;

Volet IV- Synthèse et recommandations quant au déploiement du concept thématique choisi par la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, la Ville de Montréal conclut une entente de bail avec Aéroports de Montréal (ADM) et a convenu avec Technoparc Montréal qu'un nouveau parc-nature serait créé à l'intérieur même des limites du Campus Saint-Laurent, tout juste à même l'Éco-campus Hubert Reeves. Le parc-nature des Sources offre un milieu naturel sain et attirant avec ses 40 hectares de grand intérêt écologique. Ce parc-nature permettra d'offrir un accès privilégié aux différents usagers du Technoparc, tout en contribuant à son succès économique grâce à l'attractivité qu'il apporte aux entreprises désirant s'installer dans un milieu où la qualité, la diversité et la protection de son environnement sont considérées. Cet environnement devient un atout majeur pour attirer des ressources compétentes qui sont au coeur du succès du développement technologique. Ainsi, l'aménagement du parc-nature des Sources offrira une valeur ajoutée à la communauté technologique et fera de Technoparc Montréal une destination clé pour les entreprises et entrepreneurs désirant prospérer dans un environnement où la nature et la biodiversité sont respectées et mises en valeur. De plus, dans un contexte où le rythme de développement urbain s'intensifie, il est essentiel d'assurer la protection des milieux naturels fragiles, puisque leur survie en dépend. La fragmentation des milieux naturels et des espaces verts est un frein à la viabilité des écosystèmes ainsi qu'au maintien de la biodiversité. Dans le cadre de la mise en valeur du parc-nature des Sources, cette fragmentation est directement reliée à une route asphaltée séparant les milieux naturels, empêchant ainsi les affluents de se verser dans le ruisseau Bertrand. Par ailleurs, de nouveaux modes de financement doivent être intégrés au développement des espaces verts, et cela, afin de pallier aux différents défis qui se posent en matière de gestion des parcs-nature.

Par conséquent, la Ville a sollicité l'aide d'un organisme public universitaire, soit l'École des Hautes Études Commerciales (HEC), afin de conclure un contrat forfaitaire de gré à gré au montant de 97 383,00 \$, en conformité avec l'article 573.3 paragraphe 2, de la *Loi sur les cités et villes, L.R.Q., chapitre C-19*. Le pôle de recherche HEC Montréal est le seul pôle de recherche universitaire à Montréal et au Québec qui est spécialisé dans le management de la créativité pour l'innovation. Ce pôle détient une expertise unique reconnue au Canada mais également à l'international. Il bénéficie de partenaires académiques internationaux ainsi que de partenaires privés et institutionnels internationaux dont leurs buts communs est d'améliorer leur processus et démarches de façon innovante et créative. Ce pôle possède également une équipe multidisciplinaire de chercheurs universitaires spécialisés dans le management de la créativité pour l'innovation. Ce groupe propose d'améliorer le processus d'innovation, afin de gagner en créativité, en efficacité et en productivité, en

s'appuyant sur des méthodes structurées d'accompagnement. HEC Montréal propose donc un travail répondant directement à nos besoins pour le parc-nature des Sources.

Le mandat a été négocié de gré à gré avec l'organisme public HEC pour un montant forfaitaire de 97 383,00 \$. Ce montant est considéré peu élevé considérant la bonification des livrables et des ressources de niveau professoral dont les taux horaires sont plus élevés. Le montant initialement estimé pour les livrables négociés de gré à gré et réalisés par des ressources professorales est de 113 021.57 \$, ce qui représente une différence de - 13.8 % entre l'estimation interne et l'offre déposée par le HEC. La raison de cet écart réside principalement dans la bonification de la méthodologie de travail, incluant un volet de recherche scientifique d'envergure. Ce volet de recherche scientifique permettra à l'organisme public d'inclure ces travaux novateurs dans leurs réalisations ce qui constitue un intérêt majeur pour ces derniers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La participation financière de la Ville est de 97 383,00 \$ (taxes incluses) montant forfaitaire versé selon un pourcentage d'avancement du projet.

Ce budget est prévu dans le budget lié au protocole d'entente convenu avec le Secrétariat à la région métropolitaine pour soutenir la Stratégie Imagine-Réaliser Montréal 202 dans l'imputation budgétaire suivante :

1001.0014000.101377.06501.54301.000000.0000.000000.050170.00000.00000
AF - Général-Agglomération*Crédits associés à des revenus dédiés*Études admissibles-
Entente 175 M-DGPV-
SPP-agglo*Industries et commerces-Prom.et dév.écon.*Hon.prof.scientifiques et de
génie*Général***Parc des Sources**

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne un parc-nature qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier vise l'aménagement du parc-nature des Sources dont le principal objectif est la reconnexion de deux secteurs composants le parc-nature des Sources et ce, en vue de faciliter la dispersion de la faune et de la flore et de permettre également le reprofilage du ruisseau Bertrand.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette étape constitue une étape charnière pour le développement et la mise en valeur de ce milieu naturel. Sans le développement d'un plan d'affaires et de gestion, la Ville de Montréal ne pourra respecter ses engagements aux termes de sa Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels pour cet écoterritoire. Le développement du parc-nature des Sources est un levier pour attirer des entreprises internationales qui désirent étendre leurs activités économiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

18 septembre 2014 : avis de motion du conseil d'agglomération

- 30 septembre 2014 : fin du volet I remise du rapport exposant une brève analyse d'une offre concurrentielle
- 30 octobre 2014 : fin du volet II remise du rapport sur les thématiques et présentation PowerPoint
- 15 novembre 2014 : fin du volet III remise du rapport présentant les résultats de l'étude de marché
- 31 décembre 2014 : fin du volet IV remise du rapport final et présentation PowerPoint proposition finale du concept

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Est conforme à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal adoptée par le conseil d'agglomération, le 20 juin 2013 par la résolution CG13 0246.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement (Véronique DOUCET)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale HARVEY
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-25

Véronique ANGERS
c/s développement et partenariats - grands parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique recherche et développement

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Daniel Hodder, chef de division, pour me remplacer du 11 au 29 septembre 2014 inclusivement, dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Carole Paquette, directrice

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2014-09-25

CE : 20.027
2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141246016

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Urban Soland Inc. pour la préparation des plans et devis relatifs au projet d'aménagement des parcours découverte du mont Royal - legs du 375e, pour une somme maximale de 670 850,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13799) - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 670 850,38 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis pour préparer les plans et devis pour l'aménagement des parcours découverte du mont Royal - legs du 375e, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland Inc. ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 670 850,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13799) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 670 850,38\$.

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141246016

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Urban Soland Inc. pour la préparation des plans et devis relatifs au projet d'aménagement des parcours découverte du mont Royal - legs du 375e, pour une somme maximale de 670 850,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13799) - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet des parcours découverte du mont Royal fait partie du programme du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) lié aux legs du 375^e anniversaire de Montréal . Il s'inscrit dans les grands objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) : assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal et rendre la montagne accessible et accueillante. S'articulant autour des deux axes d'intervention prioritaires (accessibilité au lieu et découverte de ses richesses), ce projet prend place à l'intérieur du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, un vaste territoire d'intérêt public des plus importants dans l'histoire de Montréal. Même si plusieurs des lieux qui s'y trouvent sont des destinations touristiques incontournables (le belvédère Kondiaronk et le lac aux Castors du parc du Mont-Royal, l'Oratoire St-Joseph, etc.), de nombreux secteurs recèlent de joyaux naturels ou culturels méconnus et/ou difficilement accessibles, et ce, malgré la multitude de sentiers qui traversent le territoire. Le but des parcours découverte est donc d'offrir aux Montréalais un legs pérenne invitant le promeneur à parcourir le territoire du mont Royal et à en découvrir ses richesses. Plus concrètement et selon le développement du projet par le Consultant, cet objectif pourrait se traduire, par exemple, par l'ajout d'éléments de signalétique et de repères visuels formant un « fil d'Ariane » dans le territoire et invitant les promeneurs à la découverte.

Depuis 2012, le SGPVMR, ainsi qu'un groupe de travail formé d'un certain nombre de représentants de la Table de concertation du Mont-Royal (TCMR), ont œuvré à l'élaboration du concept de ce projet. Le projet a été reçu favorablement par les partenaires institutionnels et associatifs, les représentants des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que ceux de la Ville de Westmount et du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ).

Bien que le concept ait été pensé sur l'ensemble du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, sa réalisation complète est envisagée en deux temps, considérant l'ampleur du territoire à traiter. Ainsi, la portion du projet retenue pour 2017 touche essentiellement les cheminements sur le flanc ouest de la montagne. Elle mettra à profit les patrimoines des différents secteurs traversés par les cheminements identifiés (et pour la plupart existants), tant sur les propriétés institutionnelles (Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Oratoire Saint-Joseph, Université de Montréal) que publiques (Ville de Westmount et Ville de Montréal). Le flanc est, comprenant le secteur du Cimetière Mont-Royal, sera traité ultérieurement.

Un accord de développement existant entre la Fabrique de la paroisse Notre-Dame et la Ville de Montréal prévoit notamment l'implantation de mobilier de signalisation par la Ville sur les chemins de traverse du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges afin de favoriser les liens piétonniers entre le parc du Mont-Royal et le parc du « 3e sommet » situé sur le flanc nord de la montagne. Des ententes sont en cours ou à venir entre la Ville de Montréal et les propriétaires institutionnels de même que la Ville de Westmount pour établir les modalités d'intervention en vue de la réalisation du projet pour 2017.

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées :	n.a.	20 août 2014	10 septembre 2014
<ul style="list-style-type: none"> Appel d'offres de services professionnels 			

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Contrat de services professionnels 	novembre 2014	printemps 2017

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<u>Flanc Ouest – pour 2017</u>	2016	printemps 2017
<ul style="list-style-type: none"> Contrat d'exécution Ententes : partenaires institutionnels et Ville de Westmount 	2015	2016
<u>Flanc Est - Ultérieur à 2017</u>	ultérieur à 2017	ultérieur à 2017
<ul style="list-style-type: none"> Contrat de services professionnels Contrat d'exécution Entente : cimetière Mont-Royal 		

Le SGPVMR fait appel à des services professionnels externes en raison des expertises

particulières nécessaires au développement du projet et des délais relativement courts pour sa mise en oeuvre devant être complétée pour 2017.

En collaboration avec le Service de l'approvisionnement, un appel d'offres public a été publié dans le journal la Presse et diffusé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 20 août 2014. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 septembre 2014, respectant la période minimale de 17 jours calendrier pour un appel d'offres public. Un addenda a dû être émis le 25 août pour rectifier le titre du projet sur le SEAO. Les offres déposées sont valides pour une période de 180 jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Elles ont été évaluées le 24 septembre 2014 par un comité de sélection formé de six (6) membres auxquels s'ajoute le secrétaire du comité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0899 : 23 septembre 2013, Déclaration pour faire du chemin de la Côte-des-Neiges un chemin patrimonial reconnu à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal en 2017.
CG09 0130 - Le 30 avril 2009 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

CE04 2390 - 8 décembre 2004 - CM05 0256 - 19 avril 2005 : Approuver le projet d'accord de développement à intervenir entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal relativement à la mise en valeur de la propriété du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à la firme *Atelier Urban Soland Inc.*, pour la préparation des plans et devis relatifs au projet d'aménagement des parcours découverte du mont Royal - legs du 375^e. *Atelier Urban Soland Inc.* est le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection et de leurs pondérations préétablies dans les documents d'appel d'offres.

Le Consultant développera le projet selon trois volets distincts soit :

- la consolidation de parcours existants sélectionnés, de même que les interventions signalétiques et paysagères aux abords de ceux-ci permettant aux usagers de s'orienter dans ce vaste territoire, d'expérimenter la montagne autrement et de découvrir des éléments du lieu moins connus.
- l'aménagement d'aires spécifiques pouvant comporter l'ajout de bancs et de mobilier d'interprétation dans certaines zones déterminées afin de bonifier l'expérience du promeneur.
- le « marquage », pouvant prendre la forme de bannières ou autres, pour signifier en vue du 375^e de Montréal, la valeur patrimoniale du chemin de la Côte-des-Neiges, ce dernier possédant un statut de tracé fondateur reconnu au plan d'urbanisme. Le conseil municipal a adopté, le 23 septembre 2013, une résolution en ce sens.

Le Consultant a donc pour mandat de :

- préparer les documents requis à l'élaboration du projet, dont une étude de précédents;
- développer les orientations, les concepts, le plan d'ensemble des parcours découverte du mont Royal et définir ses différentes composantes selon les secteurs parcourus tant dans un contexte urbain qu'en environnement naturel;
- définir les options et les besoins relatifs au volet « intelligent et numérique » du projet;
- réaliser les plans et devis pour les travaux de la portion du projet à implanter pour 2017 (le flanc ouest);
- faire la surveillance des travaux;
- assurer les services durant la période de garantie.

Pendant toute la durée du mandat, le Consultant devra coordonner les rencontres et faire les représentations requises auprès des différentes parties prenantes.

Le mode de paiement du Consultant est forfaitaire, selon les montants prévus dans l'Annexe 3 de sa convention de services professionnels répartis en fonction de l'avancement du projet.

JUSTIFICATION

Parmi les 20 preneurs de cahiers des charges, 3 firmes ont déposé une offre de services professionnels : Atelier Urban Soland Inc, Déom + Paré Experts-Conseils Inc, Groupe CHB-IBI Inc. Les trois (3) propositions techniques ont été évaluées par le Comité, en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels. La firme Déom + Paré Experts-Conseils Inc, a été rejetée en raison de son pointage intérimaire insuffisant. Par ailleurs, même si le devis descriptif traite clairement des documents à produire dans le cadre du projet, il est possible que des dépenses imprévues surviennent en cours de mandat. En effet, des éléments liés notamment à la complexité du site et à l'originalité des interventions à réaliser, pourraient impliquer des tâches ou des services difficiles à prévoir présentement et justifiant le montant des imprévus. Ainsi, un montant en dépenses imprévues de 105 777,00 \$, taxes incluses, soit 12% du montant de l'estimation préliminaire, a été ajouté au montant de la soumission. Ce montant vise des services en génie, en architecture, en arpentage et en technologies de l'information. L'évaluation du risque à 12% est basée sur l'expérience du SGPVMR et sur le fait qu'il s'agit d'un projet non conventionnel pour lequel plusieurs expertises sont requises.

Les coûts estimés par le SGPVMR pour ces services professionnels se situent environ à mi-chemin entre les coûts des deux soumissions conformes. L'écart des coûts entre ces dernières est élevé (106%). Cet écart se justifie, entre autres, par la particularité et la complexité du projet qui vise, en grande partie, la conception et la réalisation d'interventions originales qui restent à définir.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (tx incl.)	Imprévus (tx incl.)	Total (tx incl.)
Atelier Urban Soland Inc.	87,3	2,43	565 073,38 \$	105 777,00 \$	670 850,38 \$
Groupe CHB-IBI Inc.	76,2	0,99	1 277 694,18 \$	105 777,00 \$	1 383 471,18 \$
Dernière estimation réalisée			880 019,00 \$	105 602,00 \$	985 621,00
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 314 770,62 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)					- 31,9%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					712 620,80 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>)					106,23%

L'écart entre notre estimation et le montant de la proposition de l'adjudicataire peut s'expliquer en partie par le fait que la firme connaît bien le secteur à l'étude. En effet, la firme Atelier Urban Soland Inc. et ses collaborateurs ont travaillé à la planification et à la réalisation de plusieurs projets situés dans le Site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Ces professionnels (architectes paysagistes, architectes, ingénieurs et designers) connaissent déjà les enjeux et les processus complexes qu'impliquent la conception et la mise en place

d'interventions sur le territoire protégé du mont Royal.

Ayant participé à la planification et à la conception de plusieurs projets innovateurs réalisés dans le paysage montréalais, les professionnels de la firme bénéficient d'une expérience et d'une expertise permettant d'évaluer les implications de ce mandat et les défis qu'il représente.

Finalement, la firme Atelier Urban Soland Inc. a prévu une structure d'équipe multidisciplinaire favorisant la capacité de production puisque les trois volets du projet seront traités de façon simultanée.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville et détient l'autorisation requise de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est évalué à 670 850,38 \$, taxes incluses. Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et de TVQ, est de 605 126, 01 \$.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2014-2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal – DGA – Qualité de vie comme suit :

Information budgétaire : ce sous projet fait partie du programme 34400 - Legs du 375e - Parcours découverte du mont Royal , sous projet no 12 34400 568, SIMON no 141906 / Legs du 375e - Parcours découverte du mont Royal

Information comptable/vote de crédits : les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le mont Royal en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des parcours découverte conviera les citoyens à bénéficier d'un réseau piétonnier accessible et stimulant, mettant en valeur les patrimoines de la montagne tout en encourageant la marche et les saines habitudes de vie.

Le projet permettra de :

- mettre en valeur les patrimoines naturels et culturels de la montagne;
- consolider un réseau de déplacement actif;
- faciliter l'accessibilité au mont Royal;
- améliorer la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier est requise dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en œuvre du projet et ainsi l'inscrire dans les legs aux Montréalais pour le 375^e anniversaire qui aura lieu en 2017. Tout retard dans le processus pourrait entraîner le non respect de l'échéancier prévu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les principales étapes subséquentes sont :

- Novembre 2014: début du contrat de services professionnels
- Hiver 2016: appel d'offres pour travaux et octroi de contrat d'exécution de travaux
- Printemps 2016: ententes avec les propriétaires institutionnels finalisées
- Été 2016: début des travaux
- Printemps 2017: fin des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Céline BOUCHARD)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement (Stephane P PLANTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROBIN
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Le : 2014-10-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE

Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2014-10-03



Dossier # : 1144368008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver les ententes de commandite avec La Presse, TELUS et Desjardins qui permettent de diversifier les sources de revenus du système de vélo en libre-service BIXI pour l'année 2014

Il est recommandé:

D'approuver les ententes de commandite avec La Presse, TELUS et Desjardins qui permettent de diversifier les sources de revenus du système de vélo en libre-service BIXI pour l'année 2014.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-06 11:11

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144368008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver les ententes de commandite avec La Presse, TELUS et Desjardins qui permettent de diversifier les sources de revenus du système de vélo en libre-service BIXI pour l'année 2014

CONTENU

CONTEXTE

Depuis son lancement en 2009, le BIXI (système de vélo en libre-service) a contribué de façon marquée à l'essor de la pratique du vélo, non seulement au centre-ville, mais aussi dans plusieurs arrondissements de Montréal et même sur la Rive-Sud, à Longueuil. Avec plus de 17 millions de déplacements à ce jour, BIXI a modifié considérablement les comportements et les habitudes de déplacement de nombreux montréalais.

Quotidiennement, près de 20 000 déplacements sont effectués en BIXI durant la saison estivale.

Aujourd'hui, BIXI est le premier système automatisé de redistribution de vélos en temps réel au monde. Ses qualités et caractéristiques particulières ont permis à Montréal de se hisser parmi les leaders dans le domaine de la technologie liée aux transports actifs. Au point même où le système de vélo en libre-service BIXI est adopté non seulement dans les plus grandes villes nord-américaines, mais également en Europe et en Australie. Nommé dans le top 20 des inventions par le Time Magazine en 2010, BIXI est désormais la référence mondiale en matière de vélo en libre-service.

L'année 2014 est celle où la gestion et l'exploitation du système de vélo en libre-service BIXI ont complètement été revues. Autrefois sous la responsabilité de la Société de vélo en libre-service (SVLS), le BIXI est dorénavant géré par une nouvelle entité, BIXI Montréal, un organisme à but non lucratif avec lequel la Ville de Montréal a conclu une entente de gestion qui précise à la fois ses responsabilités de même que les ressources matérielles et financières qui lui sont nécessaires pour gérer le Système pour le compte de la Ville.

Afin de minimiser les coûts de gestion et d'opération du Système pour l'année 2014, trois partenaires majeurs ont été pressentis pour soutenir financièrement, sous forme de commandites ou autres, le déploiement du BIXI. Ces partenaires sont: La Presse, TELUS et Desjardins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0839 (19 août 2014) Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) aux fins d'y insérer des rabais offerts aux utilisateurs du système de vélo en libre-service BIXI, tels qu'ils existaient l'an passé, et un article visant à donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs du service BIXI.

CM14 0826 (19 août 2014) Accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 360 000 \$, taxes incluses afin de permettre: 1) l'attribution de deux mandats à 8D Technologies inc. qui comprennent la mise à jour des logiciels, un support technique dans la gestion et l'exploitation du système informatisé du système de vélo en libre-service Bixi ainsi que l'accès à une banque d'heures; 2) le paiement de factures diverses qui pourraient être adressées à la Ville pour des dépenses associées à BIXI MONTRÉAL mais non prévues dans le cadre de l'entente de gestion.

CE14 1038 (25 juin 2014) Conclure un contrat de gestion avec la Ville de Longueuil, personne morale de droit public, lequel définit les paramètres de collaboration dans la gestion et l'exploitation du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Longueuil jusqu'au 15 avril 2015.

CE14 0695 (30 avril 2014) Approuver la nomination de M. Christian Vermette au poste de directeur général de BIXI MONTRÉAL aux conditions déterminées par le conseil d'administration de BIXI MONTRÉAL;

CE14 0652 (23 avril 2014) Conclure un contrat de services d'une durée d'un an, soit du 1er avril 2014 au 31 mars 2015, avec CYCLO CHROME INC., personne morale à but non lucratif, pour un montant maximal de 1 089 422,62 \$, toutes taxes incluses, afin de lui confier l'entretien des vélos employés dans le cadre de l'exploitation du système de vélos en libre-service sur le territoire de Montréal et de ses environs durant la saison d'opération et l'entretien et la mise à niveau de cette flotte durant la saison hivernale; 2) Désigner monsieur Jean Turcot, directeur des opérations à BIXI Montréal pour siéger à titre d'observateur au conseil d'administration de CYCLO CHROME INC.

CM14 0301 (25 mars 2014) Conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense de 4 984 166\$ à cet effet, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service; 2) Alternativement à l'acquisition des actifs prévus à la résolution CM14 0175, le cas échéant, approuver la prise en paiement de tous les actifs de SVLS; 3) Conclure une entente de subvention en faveur de BIXI MONTRÉAL et autoriser une dépense de 165 000\$ à cet effet; 4) Conclure un contrat de prêt pour un montant de 460 000 \$ à BIXI MONTRÉAL et conclure une convention d'hypothèque afin d'en garantir le remboursement, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service; 5) Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI; 6) Approuver deux nominations qui découlent de l'entente de gestion entre la Ville et BIXI MONTRÉAL.

CM14 0175 (24 février 2014) Acquérir les actifs de la Société de vélo en libre-service (SVLS) nécessaires à maintenir l'exploitation de l'activité de vélo en libre-service sur l'Île de Montréal et à Longueuil et mandater la Direction des transports afin de faire les recommandations requises pour confier la gestion de ce service à un OBNL à être créé à cet effet;

CM13 0185 (18 mars 2013) Autoriser le déploiement de la phase III proposé par la Société de vélo en libre-service ; et Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société de vélo en libre-service pour l'acquisition de 50 nouvelles stations et de 100 vélos, pour une somme maximale de 2 805 505 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévues au projet de convention;

CM11 0371 (16 mai 2011) Abroger la résolution CM10 0944, accorder un prêt de 37 M\$ à la

SVLS, cautionner ses emprunts et outils financiers et approuver l'entente entre la Ville et la SVLS convenant de leurs actions coordonnées;

CM10 0944 (13 décembre 2010) Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de vélo en libre-service et garantir les emprunts et les outils financiers contractés par la Société de vélo en libre-service auprès de la Banque Nationale;

CE09 1215 (2 juillet 2009) Confier à Stationnement de Montréal le mandat d'implanter la phase II du système de vélo en libre-service en collaboration avec la Ville de Montréal;

CE07 1555 (3 octobre 2007) Confier à Stationnement de Montréal le mandat d'implanter le système de vélo en libre-service à Montréal en collaboration avec la Ville de Montréal et d'autres partenaires.

DESCRIPTION

Chacune des ententes de commandite prévoit un niveau de visibilité que la Ville accorde au commanditaire en fonction de sa contribution financière.

TELUS, qui a accepté de verser une contribution financière plus élevée bénéficie du statut de «partenaire majeur», ce qui lui permet d'obtenir une plus grande visibilité. Pour leur part, La Presse et Desjardins, bénéficient du statut de «partenaire associé» en raison de leur contribution financière moindre.

En retour, la Ville s'engage à leur accorder les éléments de visibilité suivants(*):

- Apposition du logo du commanditaire sur les ailes arrière ainsi que sur le support bagage des vélos BIXI;
- Visibilité dans toutes les stations BIXI;
- Apposition du logo du commanditaire sur un certain nombre de bollards ainsi que sur les cartes géographiques installées à chacune des stations;
- Apposition du logo du commanditaire sur les affiches officielles;
- Apposition du logo du commanditaire sur le site internet de BIXI Montréal;
- Mention du nom du commanditaire dans les communiqués de presse;

(*): Cette liste n'est pas exhaustive. Pour connaître tous les éléments de visibilité accordés, il y a lieu de se référer à chacune des ententes.

JUSTIFICATION

L'apport de commandites permet de couvrir une partie des coûts d'exploitation du système qui sont assumés par la Ville de Montréal. Ainsi, tous les utilisateurs du BIXI en bénéficient puisqu'il est possible de maintenir les tarifs d'abonnement et d'utilisation à un coût compétitif et acceptable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En contrepartie des droits et avantages qui leur sont accordés, chaque commanditaire s'engage à verser à la Ville les montants suivants, soit sous forme de contribution financière ou encore en valeur publicitaire ou autre:

	Contribution financière	Valeur publicitaire ou autre
TELUS	334 000 \$	Nil
LA PRESSE	20 000 \$	130 000 \$
DESJARINDS	225 000 \$	
Total	579 000 \$	130 000 \$

Il est important de préciser que l'entente avec TELUS contient une clause (9.2.1.1) qui stipule qu'en cas de résiliation du contrat par la Ville avant son échéance prévue le 31 décembre 2014, le montant de la commandite devra lui être remboursé en entier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service Bixi s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les ententes de commandites sont approuvées, la Ville de Montréal pourra miser sur l'appui et le soutien de partenaires importants qui acceptent de contribuer financièrement au succès du BIXI pour l'année 2014. À l'inverse, si les ententes ne sont pas approuvées, c'est la Ville elle-même qui devra assumer la totalité des coûts d'exploitation et de gestion du BIXI pour l'année 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour le moment.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge LEFEBVRE
Chef de division

Le : 2014-09-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Direction des transports par intérim

Approuvé le : 2014-10-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-09-18

**Dossier # : 1146347066**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement du lot 1 067 405 du cadastre du Québec, situé à l'intersection de la rue du Sussex et de l'avenue Hope, dans le domaine public de la Ville à des fins de rue

D'autoriser le versement du lot 1 067 405 du cadastre du Québec, situé à l'intersection de la rue du Sussex et de l'avenue Hope, dans le domaine public de la Ville à des fins de rue. De donner des instructions au directeur du Service des infrastructures_voie et transports d'inscrire au registre mentionné à l'article 191 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal le lot 1 067 405 du cadastre du Québec à des fins de rue.

De donner des instructions au directeur du Service des infrastructures_voie et transports de procéder à une identification cadastrale du mur mitoyen construit en partie sur le lot 1 067 405, afin de le distraire du domaine public et de publier adéquatement l'abandon de ce mur au propriétaire voisin, et ce, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 1006 du Code civil du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-08-29 10:00**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347066

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement du lot 1 067 405 du cadastre du Québec, situé à l'intersection de la rue du Sussex et de l'avenue Hope, dans le domaine public de la Ville à des fins de rue

CONTENU

CONTEXTE

Le lot 1 067 405 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, appartient à la Ville de Montréal et est inscrit dans son inventaire. Ce lot est traité comme un terrain privé « résidu de terrain » et il n'y pas d'intérêt à le conserver dans l'inventaire de la Ville. En effet, on y retrouve une partie du trottoir de rue ainsi que deux lampadaires. Suite à une recherche historique, la Ville a exproprié cet emplacement en 1971 pour l'ouverture d'une rue entre la rue du Sussex et l'avenue Hope, et le bâtiment qui s'y trouvait fut démolit. Ainsi, un résidu de terrain d'une largeur de 0,37 m (1,23 pied) a été mis dans l'inventaire de la Ville (plan D-127 St-Antoine). Enfin, lors de la rénovation cadastrale, le résidu de terrain est devenu le lot 1 067 405 du cadastre du Québec possédant une largeur de 1,327 m (4,35 pieds) et une longueur de 33,59 m (110 pieds).

Ceci étant dit, notons que le propriétaire du bâtiment adjacent au nord (1193-1195, rue du Sussex) désire modifier la dépendance existante, afin d'y aménager un logement réparti sur deux étages. De plus, le propriétaire s'engage à remettre en état les façades du bâtiment principal (façade Hope et façade du Sussex) en respectant le caractère d'origine. Un projet particulier a été adopté par le conseil d'arrondissement en février 2014 pour autoriser ces travaux.

Cependant, l'accès principal au futur logement et l'accès à l'aire de stationnement existant ne sont pas conformes à la *Réglementation d'urbanisme 01-282* (articles 141 et 618) et à l'article 64.25 du *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)*. En effet, cette réglementation exige qu'une issue d'un logement et qu'une aire de stationnement soient directement accessibles à une voie publique. En conséquence, étant donné que la Ville doit donner un accès au stationnement afin de régulariser la situation et doit donner un accès à l'entrée principale du futur logement, le conseil d'arrondissement devra verser ledit lot dans le domaine public de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240040 - 11 février 2014 - Projet particulier : Autoriser la transformation d'une dépendance en logement, en dérogation au nombre maximal de bâtiments sur un même lot.

DESCRIPTION

D'autoriser le versement du lot 1 067 405 du cadastre du Québec, situé à l'intersection de la rue du Sussex et de l'avenue Hope, dans le domaine public de la Ville à des fins de rue. Présentement, le lot est traité comme un terrain privé « résidu de terrain » appartenant à la Ville Centre. Par conséquent, il est géré par la Ville Centre. Après le versement du lot, celui-ci sera traité en tant que domaine public dans la catégorie « rue ». Par conséquent, la gestion de la portion de cette rue sera dorénavant une compétence de l'arrondissement. Par la suite, la Division de la géomatique procédera à une identification cadastrale du mur mitoyen construit en partie sur ce lot afin de pouvoir publier adéquatement l'abandon de ce mur au propriétaire voisin.

Le lot est présentement recouvert d'asphalte et par une partie du trottoir de rue. L'entretien normal de cette nouvelle portion de rue sera assumé par la Division de la voirie dans ses opérations courantes.

JUSTIFICATION

Considérant qu'il y a présence de deux lampadaires et d'une partie du trottoir de rue sur le lot visé par la demande;
Considérant que le lot visé est un résidu de terrain et qu'il n'y a donc pas d'intérêt pour la Ville de le conserver dans son inventaire;

Considérant que le versement du lot dans le domaine public permettrait de régulariser l'accès à l'aire de stationnement existante;

Considérant que le versement du lot dans le domaine public permettrait au requérant de réaliser son projet de transformation;

Ce lot doit être versé dans le domaine public de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le versement du lot représente un coût total de **287,72 \$** (valeur aux livres du lot) à l'arrondissement qui devra être remboursé au Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du conseil d'arrondissement versant le lot 1 067 405 dans le domaine public de la Ville

- Demande d'opération cadastrale au Service des infrastructures, voirie et transports - Division de la géomatique
- Opération cadastrale
- Acte unilatéral d'abandon des droits d'utilisation du mur mitoyen de la part de la Ville

- Publication du droit d'abandon

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Gaétan LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Dominic DI PALMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-26

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

CE : 20.031
2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145323004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 2011, un terrain vague, situé en bordure de la rue Bernard et des avenues de Gaspé et Henri-Julien, à des fins d'un stationnement, d'une superficie approximative de 1 280 m ² , pour une recette totale de 70 529,40 \$, excluant les taxes. Bâtiment no 9050

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} novembre 2011, un terrain vague, à des fins d'un stationnement, d'une superficie d'environ 1 280 m², connu comme étant les lots 2 806 719 et 2 334 609 ainsi qu'une partie du lot 2 806 718 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, moyennant une recette totale de 70 529,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-06 14:13

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1145323004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 2011, un terrain vague, situé en bordure de la rue Bernard et des avenues de Gaspé et Henri-Julien, à des fins d'un stationnement, d'une superficie approximative de 1 280 m ² , pour une recette totale de 70 529,40 \$, excluant les taxes. Bâtiment no 9050

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de la résolution CM09 0511, la Ville a acquis un terrain vague de la Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique (CP), constitué des lots 2 806 718, 2 806 719 et 2 334 609 du cadastre du Québec, qui est situé en bordure de la rue Bernard et des avenues de Gaspé et Henri-Julien. Le terrain a été acquis afin d'implanter une cour de service.

Depuis le 1^{er} novembre 1993, la Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc. loue une partie de terrain, d'une superficie approximative de 1 280 m², à des fins d'un stationnement, en vertu d'un bail et ses renouvellements qui sont venus à échéance le 31 octobre 2011. Le bail et ses renouvellements ont été négociés de gré à gré avec le CP.

Aux termes de longs pourparlers avec l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, le projet de cour de service ne s'est pas concrétisé et il a été privilégié de maintenir l'occupation actuelle. Le Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) a souhaité régulariser l'entente de location, rétroactivement à la date de fin du bail précédent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0511 - 15 juin 2009 - Approuver un projet d'acte aux termes duquel la Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique vend à la Ville de Montréal un emplacement d'une superficie de 17 859,4 m², situé en bordure de la rue Bernard et des avenues de Gaspé et Henri-Julien, constitué des lots 2 806 718, 2 806 719 et 2 334 609 du cadastre du Québec, requis dans le cadre d'un projet d'implantation d'une cour de services ou autres, pour la somme de 310 000 \$, plus taxes.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver un bail par lequel la Ville loue à la Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc. pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2011, un terrain vague à des fins de stationnement, connu comme étant les lots 2 806 719, 2 334 609 ainsi

qu'une partie du lot 2 806 718 du cadastre du Québec, situés en bordure de la rue Bernard et des avenues de Gaspé et Henri-Julien, d'une superficie approximative de 1 280 m², moyennant une recette totale de 70 529,40\$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions du projet de bail.

Le projet de bail prévoit une possibilité de résiliation suivant un préavis de 60 jours pour chacune des parties.

JUSTIFICATION

L'arrondissement du Plateau Mont-Royal est en accord avec l'occupation de la Cie Couvre-Plancher de Montréal inc., car ses activités ne créent aucun préjudice aux conditions actuelles du terrain. L'intervention de l'arrondissement justifie davantage cette location.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes annuelles d'un bail

	Loyer novembre et décembre 2011 (2 mois)	Loyer annuel 2012	Loyer annuel 2013	Loyer annuel 2014
Recette	3 029,90 \$	18 179,40 \$	18 179,40 \$	18 360,00 \$
TPS (5%)	151,50 \$	908,97 \$	908,97 \$	918,00 \$
TVQ (9,975%)	302,23 \$	1 813,40 \$	1 813,40 \$	1 831,41 \$
Total incluant taxes	3 483,63 \$	20 901,77 \$	20 901,77 \$	21 109,41 \$

	Loyer annuel 2015	Loyer Janvier au 31 octobre 2016 (10 mois)	Total
Recette	18 540,00 \$	15 450,00 \$	70 529,40 \$
TPS (5%)	772,50 \$	772,50 \$	3 526,47 \$
TVQ (9,975%)	1 541,14 \$	1 541,14 \$	7 035,32 \$
Total incluant taxes	17 763,64 \$	17 763,64 \$	81 091,19 \$

La fourchette de valeur locative varie entre 9 500 \$ et 12 500 \$ par année. Étant donné que tous les bénéfices que procure l'usage du terrain de stationnement pour l'occupant sont significatifs, la Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc. est prête à assumer un coût supérieur à la fourchette de la valeur locative. L'occupant est responsable des frais d'exploitation ainsi que les taxes foncières et de l'entretien général des lieux. Pour l'année 2014, le locataire devra défrayer une somme approximative de 5 500 \$ pour les taxes foncières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus de l'Administration de prolonger le terme de cette location, la Ville subira une perte de revenu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE novembre 2014
CM novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement (Isabelle CADRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-10

Nicole RODIER
Chef de section, en remplacement de Sylvie Desjardins - Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour:
Directeur par intérim
Jacques A. Ulysse
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-10-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-06



Dossier # : 1145323009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Transatlas moving services inc. , pour une période d'une année et 8 mois, à compter du 1er mai 2014, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, d'une superficie approximative de 6 400 pi ² , sis au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, pour une recette totale de 66 996,60 \$, excluant les taxes. Bâtiment 1100

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Transatlas moving services inc., pour une période d'une année et 8 mois, à compter du 1^{er} mai 2014, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, sis au 9191, boul. Henri- Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, moyennant une recette totale de 66 996,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-30 13:01

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1145323009**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Transatlas moving services inc. , pour une période d'une année et 8 mois, à compter du 1er mai 2014, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, d'une superficie approximative de 6 400 pi ² , sis au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, pour une recette totale de 66 996,60 \$, excluant les taxes. Bâtiment 1100

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la résolution CG13 0325, le conseil d'agglomération a autorisé par voie d'expropriation l'acquisition d'un terrain avec toutes les constructions afin d'y construire un centre de traitement des matières organiques (CTMO). Initialement, les travaux de construction devaient débiter au printemps 2014. Dû à des imprévus, les travaux sont remis au printemps 2016. Vu les circonstances, le Service de la planification et la gestion immobilière (SGPI) est favorable à prolonger temporairement l'occupation de la compagnie Transatlas moving services inc. Étant donné que l'immeuble n'est pas occupé intégralement, le SGPI est favorable à permettre au locataire d'occuper des espaces additionnels, et ceci à partir du 1^{er} septembre 2014 tel que décrit ci-dessous.

Superficie locative initiale pour la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2014
4 000 pi ²
Nouvelle superficie locative pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2015
6 400 pi ²

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0325 - 29 août 2013 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec avec toutes constructions qui y sont érigées dont celle portant le numéro 9091-9191, boul. Henri-Bourassa Ouest dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver un bail par lequel la Ville loue à la compagnie Transatlas moving services inc. pour une période d'une année et 8 mois, à compter du 1^{er} mai 2014, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement Ville Saint-Laurent, d'une superficie approximative de 6 400 pi², moyennant une recette totale de 66 996,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions du projet de bail. Le locataire a la responsabilité de voir lui-même, à l'aménagement et à l'entretien ménager de son espace. Le projet de bail est pourvu d'une option de résiliation suivant un préavis de 60 jours de l'une à l'autre partie.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de la compagnie Transatlas moving services inc., puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités des autres occupants et que le bâtiment n'est pas requis pour des fins municipales. L'intervention du Service de l'environnement justifie davantage cette location.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La location générera les recettes suivantes :

	Recettes 1^{er} mai au 31 décembre 2014 (8 mois)	Recettes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015	Total
Recette avant taxes	24 116,64 \$	42 879,96 \$	66 996,60 \$
TPS (5 %)	1 205,83 \$	2 144,00 \$	3 349,83 \$
TVQ (9,975 %)	2 405,63 \$	4 277,28 \$	6 682,91 \$
Recette totale incluant les taxes	27 728,10 \$	49 301,24 \$	77 029,34 \$
Ristourne TPS	(1 205,83 \$)	(2 144,00 \$)	(3 349,83 \$)
Ristourne TVQ (62,8 %)	(1 510,74 \$)	(2 686,13 \$)	(4 196,87 \$)
Recette totale nette	25 011,53 \$	44 471,11 \$	69 482,64 \$
Taux unitaire annuel (\$ / pi ²)	6,47 \$/pi ²	6,70 \$/pi ²	

La valeur marchande estimée oscille entre 6,42 \$/pi² et 7,17 \$/pi² annuellement. Les revenus seront imputés tels que décrit à l'intervention - Service des finances, opérations budgétaires et comptables. Le locataire assumera les taxes foncières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus de l'Administration de prolonger le terme de cette location, la Ville subira une perte de revenu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE octobre 2014
CM octobre 2014
CG octobre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Alexis CARON-DIONNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-09

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur pour
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-09-30



Dossier # : 1145323007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre des arts contemporains du Québec à Montréal, à compter du 10 août 2011 et se terminant au 30 juin 2015, un bâtiment situé au 4247, rue Saint-Dominique, d'une superficie d'environ 713 m ² , à des fins de studios de création et production en arts contemporains, moyennant une recette totale de 5 000 \$, excluant les taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre des arts contemporains du Québec à Montréal, à compter du 10 août 2011 et se terminant au 30 juin 2015, un bâtiment situé au 4247, rue Saint-Dominique, d'une superficie d'environ 713 m², à des fins de studios de création et production en arts contemporains, moyennant une recette totale de 5 000,00 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser la dépense d'opération pour un montant annuel de 51 448, 55 \$ excluant les taxes;
4. d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification, au 1er juillet 2015, et tant que la Ville demeurera propriétaire de l'immeuble, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-07 15:29

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145323007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre des arts contemporains du Québec à Montréal, à compter du 10 août 2011 et se terminant au 30 juin 2015, un bâtiment situé au 4247, rue Saint-Dominique, d'une superficie d'environ 713 m ² , à des fins de studios de création et production en arts contemporains, moyennant une recette totale de 5 000 \$, excluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1983, la Ville de Montréal a cédé l'immeuble sis au 4247, rue Saint-Dominique, au Centre des arts contemporains du Québec à Montréal (CACQM), pour une durée de vingt-huit ans, par le biais d'un bail emphytéotique créé aux termes des documents publiés sous les numéros 3397222 et 4469087. L'usage initial du bâtiment était une caserne de pompiers. L'emphytéose est échue depuis le 9 août 2011. L'emphytéose a été négociée de gré à gré. Le CACQM est un organisme à but non lucratif dont le mandat est de promouvoir les arts visuels sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Étant donné que le CACQM a perdu l'appui des trois partenaires financiers publics soit le Conseil des arts de Montréal, le Conseil des arts et lettres du Québec et finalement le Conseil des arts du Canada, ceci a eu un impact négatif sur le positionnement du CACQM notamment sur la scène des arts visuels. Cette démarche a suscité plusieurs pourparlers avec le CACQM. Le Service de la culture a souhaité établir une stratégie de transition afin de permettre au CACQM de planifier une relocalisation dans des délais raisonnables. La localisation de l'immeuble au coeur du Plateau Mont-Royal ainsi que les caractéristiques physiques du site favorisent la création et le développement des lieux à des fins artistiques.

Cette période transitoire permettra au Service de la culture d'élaborer une stratégie de développement afin de redéfinir une nouvelle vocation à l'immeuble. Vu les circonstances, le Service de la culture a demandé au Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) de régulariser l'occupation du CACQM et de négocier un projet de bail, dont l'échéance sera le 30 juin 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO 91 02992- 25 novembre 1991 - Projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et le Centre des arts contemporains du Québec à Montréal modifient le bail emphytéotique afin de prolonger la durée initiale à 28 années.

83 04405 - 22 juin 1983 - Projet de bail emphytéotique par lequel la Ville cède au Centre des arts contemporains du Québec à Montréal, un bâtiment sis au 4247, rue Saint-

Dominique, pour une période de 15 ans, à compter de la signature des présentes, pour une rente annuelle de 1 \$.

DESCRIPTION

Le dossier vise à approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au CACQM, à compter du 10 août 2011 et se terminant au 30 juin 2015, un bâtiment situé au 4247, rue Saint-Dominique, pour les fins de studios de création et production en arts contemporains, d'une superficie locative approximative de 713 m², pour une recette totale de 5 000 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

JUSTIFICATION

La fin de l'emphytéose coïncide avec le fait que le CACQM est un organisme à but non lucratif qui ne bénéficie plus de support des différents partenaires financiers publics. Étant donné que le CACQM a continué d'occuper les lieux, la signature d'un projet de bail permet de régulariser l'occupation. Une période transitoire est accordée au CACQM afin de lui permettre de relocaliser ses activités dans un délai raisonnable. Le service de la culture souhaite conserver la vocation culturelle de l'immeuble et travaille activement en collaboration avec divers intervenants afin de soutenir une éclosion d'un projet culturel novateur et durable dans ces lieux. L'intervention du Service de la culture justifie davantage cette location.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Étant donné que la Ville a cédé l'immeuble selon les termes et conditions d'un bail emphytéotique, donc la Ville n'a reçu aucune recette pour cette transaction immobilière. Le CACQM s'était engagé contractuellement à assumer toutes les dépenses reliées à l'immeuble, entretien majeur et entretien courant de l'édifice. Voici la recette totale générée par cette entente :

	Recette totale
Recette	5 000,00 \$
TPS (5 %)	250,00 \$
TVQ (9,975 %)	498,75 \$
Total incluant les taxes	5 748,75 \$

La valeur locative totale pour cet immeuble, dans la condition actuelle oscille entre 40 000 \$ et 48 000 \$ annuellement. La valeur locative annuelle moyenne est de 44 000,00 \$. Le montant total de la subvention pour l'année 2014/2015 est évalué à 39 000 \$ plus taxes. (44 000 \$ - 5 000 \$ = 39 000 \$) Ce montant exclut le coût des taxes foncières qui sera facturé directement au CACQM.

Le tableau suivant représente les dépenses qui seront encourues, par le Service de la culture, à la fin du terme pour le maintien de l'actif.

Budget de fonctionnement - période intérimaire à partir du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Estimation des Dépenses	Année 2015/2016
Électricité	20 000,00 \$
Frais d'exploitation (sécurité, entretien et réparation, excluant le déneigement etc.)	31 448,55 \$

Le SGPI devra faire une demande en ce sens lors du dépôt du budget 2015, afin que l'administration se prononce à ce sujet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de l'administration de prolonger le terme de ce bail, la Ville devra trouver une autre alternative afin de régulariser l'occupation du CACQM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE octobre 2014
CM octobre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction (Richard ADAM)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS

ENDOSSÉ PAR

Carl BEAULIEU

Le : 2014-09-22

Conseillère en Immobilier

Chef de section, en remplacement de Sylvie
Desjardins jusqu'au
8 octobre 2014.

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur pour,
Directeur par intérim
Jacques A. Ulysse
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-09-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-07



Dossier # : 1144396001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel 9215-3667 Québec inc. consent à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques à des fins de conduite souterraine sur un terrain situé à l'est de la rue Victoria et adjacent à une partie de la 55e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 80,6 m ² , et ce, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H11-005-5601-02

Il est recommandé :
d'approuver un projet d'acte de servitude par lequel 9215-3667 Québec inc. consent à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de conduite souterraine grevant une partie du lot 4 680 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 80,6 m², tel que montré au plan P60401 préparé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, le 30 avril 2013 sous le numéro 3104 de ses minutes, et ce, sans considération monétaire, sujet aux termes et conditions énoncés au projet d'acte.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-06 14:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144396001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel 9215-3667 Québec inc. consent à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques à des fins de conduite souterraine sur un terrain situé à l'est de la rue Victoria et adjacent à une partie de la 55e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 80,6 m ² , et ce, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H11-005-5601-02

CONTENU

CONTEXTE

Afin de respecter la condition imposée lors de l'émission d'un permis de lotissement le 28 septembre 2012 (dossier 2111528060), 9215-3667 Québec inc.(le « Cédant »), s'est engagé à accorder une servitude d'utilités publiques en faveur de la Ville de Montréal, et ce, sans considération monétaire.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour négocier l'acquisition d'une servitude d'utilités publiques avec le Cédant dans le but de protéger une conduite souterraine localisée sur une partie du lot 4 680 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »), lequel appartient au Cédant.

L'assiette de la servitude est d'une superficie de 80,6 m², le tout tel que représenté sur le plan P60401, préparé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, le 30 avril 2013, sous le numéro 3104 de ses minutes, annexé au présent sommaire. L'emprise de cette servitude est également montrée, à titre indicatif, par une trame hachurée aux plans B et C annexés.

L'Immeuble faisant l'objet de la présente servitude a été acquis par le Cédant aux termes de l'acte de vente sous seing privé dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 3 décembre 2009 sous le numéro 16 776 873.

Ce sommaire a pour but d'approuver un projet d'acte de servitude en faveur de la Ville de Montréal sur le lot susmentionné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 30 04 0107 - 3 avril 2012- Approuver dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 42 de la section 5 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-

Trembles (RCA09-PIIA01), le plan relatif à l'opération cadastrale pour un projet résidentiel dans le secteur de la rue Victoria, entre la 53^e Avenue et la 64^e Avenue dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur géomètre, M. Louis-Philippe Fouquette, minute 1181, en date du 4 août 2010.

DESCRIPTION

Le 10 janvier 2014, M. Jack Arduini, représentant du Cédant, s'est engagé par écrit à consentir, en faveur de la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques, et ce, sans considération monétaire.

La présente a pour but d'acquérir une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur l'Immeuble (Fonds servant) pour la pose, le maintien, l'entretien, la réparation d'une conduite souterraine et tous les autres appareils et accessoires nécessaires et utiles à son bon fonctionnement. L'emprise de cette servitude est montré au plan P60401 préparé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3401 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de servitude pour les motifs suivants :

- La servitude d'utilités publiques permet de régulariser la présence d'une conduite souterraine sur l'Immeuble et par le fait même, les titres de propriété.
- La servitude d'utilités publiques est requise afin d'entretenir, réparer ou remplacer la conduite souterraine présente, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La servitude est consentie sans considération monétaire. Selon la Section évaluation immobilière du SGPI, la valeur marchande attribuable à cette servitude est de 12 500 \$, et a été estimée dans le seul et unique but d'établir l'autorité municipale compétente pour l'approbation de ce projet d'acte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Direction des travaux publics de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ne pourra avoir accès à sa conduite souterraine pour la pose, le maintien, l'entretien et la réparation, le cas échéant.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Bernard DONATO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-05-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-06

Approuvé le : 2014-10-06



Dossier # : 1140015003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 151 000 \$ à onze organismes pour la réalisation de onze projets de médiation culturelle dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Le Service de la culture recommande :

1. d'accorder un soutien financier de 151 000 \$ à onze organismes pour la réalisation de onze projets de médiation culturelle dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

C2S Arts et Événements	15 000 \$
Compagnie musicale La nef	17 000 \$
Fondation Québec Cinéma	13 000 \$
Groupe d'Intervention Vidéo	15 000 \$
Association pour la création et la recherche électroacoustiques du Québec	12 000 \$
Centre Turbine (Le)	15 000 \$
Filles électriques	12 000 \$
Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse	15 000 \$
Missions Exeko	15 000 \$
Oboro	12 000 \$
Opéra de Montréal	10 000 \$

TOTAL	151 000 \$
-------	------------

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-09-29 13:47

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140015003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 151 000 \$ à onze organismes pour la réalisation de onze projets de médiation culturelle dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'Axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui favorise l'accessibilité des citoyens à la culture, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont mis en place deux programmes qui favorisent les activités d'animation, de sensibilisation et de médiation culturelle auprès de clientèles ciblées, généralement plus éloignées de l'offre culturelle (jeunes, communautés culturelles...) : le Programme montréalais d'action culturelle et le Programme partenariat, culture et communauté.

Le but du Programme montréalais d'action culturelle est de soutenir les initiatives des milieux culturels professionnels visant une meilleure accessibilité culturelle et facilitant l'appropriation de la culture par les citoyens montréalais. Le but du Programme partenariat, culture et communauté est de développer des partenariats structurants entre les organismes culturels professionnels et les organismes communautaires montréalais, afin de mettre en place des activités culturelles permettant le développement culturel des clientèles montréalaises sensibles et l'amélioration de leur qualité de vie.

Dans le cadre de ces programmes, le MCC et la Ville de Montréal ont convenu d'appuyer certains projets sur plus d'une année, soit deux ou trois ans. Le soutien financier à une deuxième ou à une troisième année est conditionnel à la remise d'un bilan satisfaisant de l'étape précédente.

Actuellement, onze projets pluriannuels sont en cours de réalisation. Le Service de la culture a reçu les bilans pour ces onze projets. Après analyse par les gestionnaires des Programmes du Service de la culture, ces bilans ont été jugés conformes aux attentes. L'étape suivante de ces projets peut donc être soutenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La première phase des projets de Fondation Québec Cinéma et Groupe d'intervention Vidéo a été appuyée dans le cadre de la résolution suivante:

CE13 1772 - 4 décembre 2013: accorder un soutien financier totalisant 179 500 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

La première phase des projets de l'Association pour la création et la recherche

électroacoustiques du Québec, Filles électriques, Oboro et Opéra de Montréal a été appuyée dans le cadre de la résolution suivante:

CE13 0701 - 22 mai 2013: d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 266 500 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2013 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015.

La première phase du projet de C2SArts et Événements a été appuyée dans le cadre de la résolution suivante :

CE12 1915 - 28 novembre 2012: accorder un soutien financier totalisant 230 000 \$ à seize organismes culturels montréalais ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme partenariat, culture et communauté 2012 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015.

La deuxième phase des projets du Centre Turbine, de la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse, de Missions Exeko et de la Compagnie musicale La Nef a été appuyée dans le cadre de la résolution suivante :

CE13 1573 - 2 octobre 2013: accorder un soutien financier totalisant 79 000 \$ à cinq organismes culturels ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de cinq projets de médiation culturelle dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

DESCRIPTION

Les gestionnaires proposent de procéder aux versements suivants pour les 11 projets précédemment évalués admissibles à une contribution pluriannuelle de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Les montants versés aux projets de ces organismes en 2014 sont les mêmes que ceux octroyés les années précédentes.

Programme partenariat, culture et communauté 2014

Organisme	% du budget	Subvention accord
C2SArts et Événements phase II de II	68 %	15 000 \$
Compagnie musicale La nef phase III de III	44 %	17 000 \$
Fondation Québec Cinéma phase II de III	76 %	13 000 \$
Groupe d'Intervention Vidéo phase II de II	71 %	15 000 \$
TOTAL		60 000 \$

Programme montréalais d'action culturelle 2014

Organisme	% du budget	Subvention accordée
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec phase II de III	63 %	12 000 \$
Centre Turbine (Le) phase III de III	75 %	15 000 \$
Filles électriques phase II de II	60 %	12 000 \$
Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse phase III de III	63 %	15 000 \$
Missions Exeko phase III de III	33 %	15 000 \$
Oboro phase II de II	46 %	12 000 \$

Opéra de Montréal phase II de II	20%	10 000 \$
TOTAL		91 000 \$
GRAND TOTAL 151 000 \$		

Les descriptions des projets soutenus sont les suivantes:

C2S Arts et Événements rend présent l'art contemporain et ses créateurs auprès des aînés en perte d'autonomie, en partenariat avec le CHSLD Providence Notre-Dame-de-Lourdes et la Maison Saint-Joseph.

La Compagnie musicale La Nef développe un projet de co-création de contes musicaux destinés aux enfants de 5 à 12 ans en partenariat avec la Maison des enfants du quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Fondation Québec Cinéma anime des ateliers de sensibilisation au cinéma québécois dans le Centre de jour de l'organisme Dans la rue et pour les étudiants de l'école Emmett Johns.

Groupe d'intervention Vidéo offre des ateliers d'initiation et de création en arts médiatiques à des jeunes de 7 à 12 ans de la Petite Bourgogne, en collaboration avec l'Atelier 850.

L'Association pour la création et la recherche électroacoustiques du Québec propose des ateliers d'initiation à l'art numérique pour des groupes scolaires de niveau primaire ou secondaire échelonnés sur une période à long terme permettant aux jeunes de découvrir le potentiel créatif des nouvelles technologies.

Le Centre Turbine propose des rencontres inédites entre des élèves de l'école secondaire Jeanne-Mance nouvellement arrivés au Québec, leurs enseignants et des artistes en arts visuels et médiatiques.

Les Filles électriques collaborent avec le collectif les Ville-Laines et un Centre d'aînés Le Mile End pour un projet de réinterprétation des travaux d'aiguilles.

Le projet de la **Maison Théâtre** allie théâtre et aide aux devoirs. Il permet aux enfants résidant en face de la Maison Théâtre, aux Habitations Jeanne-Mance, de voir du théâtre, de s'exprimer par l'art dramatique et de vivre des succès scolaires grâce à des ressources culturelles. Les parents des participants ont aussi accès à des activités de sensibilisation au théâtre.

Missions Exeko a mis, en compagnonnage, un espace d'échange créatif où des artistes professionnels accomplis et des artistes émergents atteints de déficience intellectuelle, créent quotidiennement avec leur différence et leur talent.

Oboro propose des rencontres et des ateliers entre artistes professionnels en arts médiatiques et des groupes ciblés, soit des adolescents, des aînés et des membres de la communauté autochtone, autour de la programmation du Centre.

L'Opéra de Montréal, grâce au projet CoOpéra, propose à une centaine d'élèves du primaire de l'îlot Galt une rencontre avec le monde de l'art lyrique et ses artistes par l'adaptation d'un des opéras à l'affiche pendant la saison de l'Opéra de Montréal.

JUSTIFICATION

Développés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le Programme montréalais d'action culturelle et le Programme partenariat, culture et communauté visent à accompagner les clientèles montréalaises, particulièrement les clientèles sensibles dans les apprentissages culturels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants de subventions recommandés cette année pour les engagements pluriannuels des programmes totalisent cent cinquante et un mille dollars (151 000 \$). Ils proviennent des crédits alloués dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Ces montants sont liés aux recommandations de crédits suivantes : n° 14-2.3.3-100 et n° 14-.2.3.2-099

Les subventions des quatre dernières années accordées par le Service de la culture aux organismes soutenus dans le cadre de ce sommaire, incluant les subventions du présent sommaire, sont les suivantes:

NOM DE L'ORGANISME	2014	2013	2012	2011
C2S Arts et Événements	15 000 \$	s/o	15 000 \$	7 000 \$
Compagnie musicale la Nef	17 000 \$	17 000 \$	17 000 \$	s/o
Fondation Québec Cinéma	118 000 \$	13 000 \$	118 000\$	50 000 \$
Groupe d'intervention Vidéo	15 000 \$	26 000 \$	14 000 \$	28 000 \$
Association pour la création et la recherche électroacoustiques du Québec	12 000 \$	67 000 \$	30 000 \$	40 000 \$
Centre Turbine	15 000 \$	27 000 \$	29 000 \$	28 000 \$
Filles électriques	12 000 \$	25 500 \$	25 500 \$	12 500 \$
Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse	15 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	15 000 \$
Missions Exeko	27 000 \$	33 000 \$	15 000 \$	24 000 \$
Oboro	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	15 000 \$
Opéra de Montréal	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	8 000 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 343894.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme montréalais d'action culturelle et le Programme partenariat, culture et communauté atteignent plusieurs objectifs de l'Agenda 21 de la culture, notamment :

- favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par des projets inclusifs;

- soutenir la créativité et la liberté d'expression;
- améliorer la qualité de vie de publics ciblés, tels les jeunes, les communautés et les familles et;
- contribuer à la diversité et au dynamisme culturel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts afin de permettre aux citoyens montréalais de s'approprier la culture. En appuyant des projets sur plus d'une année, les initiatives sont bonifiées et approfondies au profit des clientèles ciblées, en particulier les clientèles sensibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2014 Octroi des subventions aux organismes
Novembre 2014 - Octobre 2015 Réalisation des projets par les organismes
Décembre 2015 Dépôt des bilans par les organisme

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de moins de 50 000 \$. Le service des Affaires juridiques a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ces programmes.

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAROCQUE
COMMISSAIRE

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
CHEF DE DIVISION

Le : 2014-09-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET

Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2014-09-18

**Dossier # : 1143501003**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser un programme de recherche, de conservation <i>in situ</i> et de mise en valeur des ressources archéologiques sur le site patrimonial de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours (site BjFj-96) situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser un programme de recherche, de conservation *in situ* et de mise en valeur des ressources archéologiques sur le site patrimonial de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours (site BjFj-96), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-01 11:53

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143501003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser un programme de recherche, de conservation in situ et de mise en valeur des ressources archéologiques sur le site patrimonial de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours (site BjFj-96) situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Adjacent à la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, le Musée Marguerite-Bourgeoys fait partie d'un des sites les plus significatifs de Montréal étroitement lié à l'histoire des débuts de la colonie et aux origines de Ville-Marie. Il est situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Montréal. On trouve en sous-sol un site archéologique d'une unicité et d'une intégrité exceptionnelle, qui abrite les fondations de la première chapelle (construite entre 1675 et 1678) et de la palissade de bois (1696), mais aussi des vestiges de campements amérindiens préhistoriques ainsi que d'importantes traces du paysage montréalais des 17^e et 18^e siècles.

Le 14 novembre 2013, monsieur Maka Kotto, ministre de la Culture et des Communications du Québec, a déposé un avis de classement du site archéologique de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et de 402 objets de sa collection comme biens patrimoniaux. Cet avis de classement s'est fait en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Par ce geste, le gouvernement du Québec reconnaît, pour ses valeurs historique et archéologique, l'intérêt patrimonial du site Notre-Dame-de-Bon-Secours.

En accord avec le *Plan directeur de mise en valeur de la crypte et du site archéologique* élaboré en 2006 en collaboration avec la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, le Musée Marguerite-Bourgeoys souhaite poursuivre le programme de recherche, de conservation *in situ* et de mise en valeur du site archéologique de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours (site BjFj-96). Pour ce faire, trois volets ont été identifiés dont les objectifs généraux consistent à assurer la pérennité et la mise en valeur des vestiges archéologiques de la chapelle, concevoir un programme d'entretien du site archéologique et assurer l'accès du site au public. Les trois volets sont : Recherche, Conservation *in situ* et Mise en valeur et diffusion :

1. Dans le volet « Recherche », quatre interventions archéologiques de diverses envergures ont été ciblées permettant de corroborer certaines hypothèses et de documenter davantage l'histoire du site aux 17^e et 18^e siècles, soit à l'époque de la première chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours fondée par Marguerite Bourgeoys. Objectifs : Accroître les connaissances sur les diverses phases d'occupation du site, sur l'architecture de la chapelle érigée entre 1675 et 1678, sur la présence des neuf (9) religieuses encore inhumées sur le site, sur le système défensif de la ville (palissade de bois), sur l'épidémie de « fièvre maligne » de 1734, etc.

2. Dans le volet « Conservation *in situ* », la mise au point d'une stratégie de conservation préventive du site archéologique est proposée. Il est planifié de mettre en place des mesures de protection supplémentaires pour garantir la pérennité des vestiges : Expertise sur les vestiges architecturaux de la chapelle afin d'en établir le « carnet de santé » et de poser des gestes de restauration; Relevé tridimensionnel des sols et des vestiges par lasérométrie (cartographie en trois dimensions (3D) de l'ensemble du site archéologique); Entretien des vestiges (nettoyage et consolidation). Note : Une évaluation de la stabilité des piliers soutenant le plancher de la chapelle est prévue par un ingénieur spécialisé afin de garantir la sécurité des lieux de même que la conservation tant du site archéologique que du bâtiment.

Objectifs : Assurer la pérennité des vestiges archéologiques de la chapelle, de la palissade et des traces de l'occupation préhistorique.

3. Enfin, dans le volet « Mise en valeur et diffusion », il est proposé de revoir la stratégie de mise en valeur et de mise en interprétation du site et d'inclure dans les visites et programmes muséaux les nouvelles connaissances qui seront acquises dans les volets « Recherche » et « Conservation *in situ* ».

Objectifs : Assurer la mise en valeur des vestiges archéologiques et leur diffusion par un système efficace d'éclairage, de circulation et de diffusion.

Une contribution financière de 75 000 \$ est prévue dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour soutenir la réalisation de ce projet. Cette contribution correspond aux volets « Recherche » et « Conservation *in situ* ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le programme de recherche, de conservation *in situ* et de mise en valeur du site archéologique de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours du Musée Marguerite-Bourgeoys s'échelonne sur trois ans et voici le détail des interventions archéologiques qui seront réalisées :

En 2015 :

- Préparation du projet;
- Décapage des remblais de démolition de la chapelle de manière à augmenter la volumétrie des vestiges;
- Prospection par télédétection dans la nef et le chœur de la chapelle qui permettra de localiser les dépouilles des neuf religieuses inhumées en 1734 et de révéler la présence de vestiges architecturaux associés à la chapelle;
- Sondage archéologique d'une dépression énigmatique dans le sol;
- Expertise sur les vestiges architecturaux de la chapelle afin d'en établir le « carnet de santé » et de poser des gestes de restauration si requis;

- Relevé tridimensionnel des sols et des vestiges par lasérométrie : cartographie en trois dimensions (3D) de l'ensemble du site archéologique afin de voir annuellement les mouvements de sols et les signes de détérioration;
- Entretien des vestiges (nettoyage et consolidation).

En 2016 :

- Relevé tridimensionnel des sols et des vestiges par lasérométrie : cartographie en trois dimensions (3D) de l'ensemble du site archéologique afin de voir annuellement les mouvements de sols et les signes de détérioration;
- Entretien des vestiges (nettoyage et consolidation).

En 2017 :

- Relevé tridimensionnel des sols et des vestiges par lasérométrie : cartographie en trois dimensions (3D) de l'ensemble du site archéologique afin de voir annuellement les mouvements de sols et les signes de détérioration;
- Entretien des vestiges (nettoyage et consolidation).

JUSTIFICATION

Le site archéologique de la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours se caractérise par une unicité et une intégrité exceptionnelle. Il abrite les fondations de la première chapelle et de la palissade de bois, mais aussi des vestiges de campements amérindiens préhistoriques ainsi que d'importantes traces du paysage montréalais des 17^e et 18^e siècles. Il s'agit d'un des sites les plus riches dans la diversité de ses occupations et dans son histoire qui est accessible au public. Il importe donc :

- d'assurer la pérennité des vestiges archéologiques de la chapelle, de la palissade et des traces de l'occupation préhistorique (foyer, niveau d'occupation, etc.);
- d'accroître les connaissances des diverses phases d'occupation du site, de l'architecture de la chapelle, de la présence des neuf (9) religieuses encore inhumées sur le site, du système défensif de la ville (palissade de bois) et de l'épidémie de « fièvre maligne » de 1734;
- d'assurer la mise en valeur des vestiges archéologiques par un système efficace d'éclairage, de circulation et de diffusion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de l'Entente 2012-2015 intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal.

- Le comité de gestion de l'Entente sur le développement culturel a entériné le projet.
- Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel qui est une compétence d'agglomération.
- L'enveloppe budgétaire est de 75 000 \$, taxes incluses.
- Recommandations de crédits : **14-1.1.2.2-135.**
- Le soutien financier de 75 000 \$ attribué à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys représente 41,6 % du budget total du projet (180 218 \$). La Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-

Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys soutient le projet à 29,7 % et le gouvernement fédéral à 28,7 %. Un tableau des contributions financières est joint au projet.

- Le soutien financier à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys sera remis en quatre versements comme stipulé dans la convention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a reconnu la culture comme 4^e pilier du développement durable. La protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique sont des composantes importantes de la culture et de l'identité culturelle qui permettent notamment l'acquisition de connaissances, du savoir et de l'histoire. Ce programme de recherche, de conservation *in situ* et de mise en valeur des ressources archéologiques à la crypte archéologique de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours permet une actualisation de ce site selon les normes de conservation et assure une pérennité et une accessibilité à ce site archéologique exceptionnel. Le site permet également une prise de conscience des visiteurs de la diversité culturelle de notre territoire et des différents épisodes de son passé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ce projet, la Ville et le Ministère s'assurent de la protection intégrale du site archéologique de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et une ouverture vers son accessibilité au grand public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision comme convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif pour approbation du projet 15 octobre 2014

- Conseil municipal 27 octobre 2014
- Conseil d'agglomération 30 octobre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Samba Oumar ALI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François BÉLANGER
archéologue

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-05

Elizabeth BONNER
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2014-09-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2014-10-01



Dossier # : 1146352007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de trente-sept mille deux cents dollars (37 200 \$) à Écotech Québec à la suite de l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder une contribution financière de 37 200 \$ à Écotech Québec à la suite de l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Écotech Québec, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-06 09:43

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146352007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de trente-sept mille deux cents dollars (37 200 \$) à Écotech Québec à la suite de l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a lancé à l'automne 2013 le PRAM-Est, un programme doté d'une enveloppe budgétaire de 4 M\$ pour la période 2014 à 2017 qui vise à soutenir des projets porteurs et novateurs afin de stimuler le développement de l'Est de Montréal. Il fonctionne sur la base d'appels de projets auprès d'organismes à but non lucratif et prend la forme de contributions financières d'un maximum de 250 000 \$.

Les projets soutenus doivent répondre à au moins un des objectifs spécifiques suivants :

- la revitalisation des zones et des parcs industriels de l'Est;
- l'exploitation du potentiel de développement des terrains vacants ou sous-utilisés de l'Est;
- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises de l'Est;
- l'attraction et la rétention des entreprises de l'Est;
- le renforcement du savoir et de l'innovation;
- l'adoption de meilleures pratiques durables des entreprises de l'Est;
- la promotion et l'amélioration de l'image de l'Est;
- la valorisation de l'entrepreneuriat et la maximisation des chances de succès de l'entrepreneur;
- la valorisation et le renforcement de l'économie sociale;
- le développement de l'offre touristique de l'Est de Montréal;
- le renforcement d'un secteur économique porteur de l'Est (logistique, sciences de la vie, technologies propres, métallurgie, chimie et plasturgie, bioalimentaire, etc.).

La somme accordée dans le cadre du PRAM-Est, qui peut varier entre 25 000 \$ et 250 000 \$, n'est pas récurrente et ne peut servir aux activités de fonctionnement de l'organisme. La contribution des ministères et organismes publics ne peut excéder 60 % de la totalité du

budget du projet.

Comme décrit dans les termes de référence adoptés par le conseil d'agglomération le 26 septembre 2013 (CG13 0418), les projets admissibles sont soumis à un jury externe composé de sept (7) membres votants provenant de sept (7) milieux spécifiques (capital de risque, économie sociale, ordre professionnel, milieu privé, milieu académique, milieu des affaires, comité de développement de l'Est de Montréal).

La liste des membres du jury et l'entente de confidentialité prévenant notamment les conflits d'intérêt signée par les membres du jury sont en pièces jointes.

Le premier appel de projets du PRAM-Est a été lancé le 29 octobre 2013 pour un dépôt de candidatures le 13 décembre 2013. Vingt-trois (23) dossiers ont été reçus et cinq projets ont été retenus par le jury et approuvés par les instances.

Le deuxième appel de projets, printemps 2014, auquel fait suite le présent sommaire, a été lancé le 12 mars 2014 pour un dépôt de candidatures le 12 mai 2014.

Cet appel de projets a été diffusé sur le site Internet de la Ville de Montréal, dans l'infolettre de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, sur les réseaux sociaux, chez les partenaires (arrondissements, CLD-CDEC), dans le journal *L'Édition* et auprès des organismes ayant manifesté de l'intérêt pour le programme. La Ville a également mis sur pied deux séances d'information; soixante-douze (72) personnes s'y sont inscrites.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE14 0799 (21 mai 2014) : Approbation du cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal.
- CG14 0133 (27 mars 2014) : Octroi de quatre bourses totalisant 250 363 \$ à la Corporation de développement économique de Saint-Léonard, le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité, la Société du Château Dufresne inc. et le Comité musique Maisonneuve, suite à l'appel de projets 2013 du PRAM-Est.
- CE14 0341 (12 mars 2014) : Octroi d'une bourse de 42 000 \$ à la Corporation de développement de l'Est à la suite de l'appel de projets 2013 du PRAM-Est.
- CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adoption des modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.
- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.
- CG12 0307 (23 août 2012) : Approbation des termes de référence des programmes de soutien à l'innovation, à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est).
- CG12 0321 (23 août 2012) : Adoption du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (programmes réussir@montréal volets Innovation et Est) sous réserve de son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.
- CM12 0396 (15 mai 2012) : Déclaration de compétence du conseil municipal relativement au financement d'organismes à but non lucratif pour la gestion et l'octroi de bourses dans le cadre des programmes réussir@montréal (PR@M) - volets Innovation et Est, pour une période de 5 ans, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.

- CE11 1722 (31 octobre 2011) : Adoption du plan d'action de l'Est de Montréal 2011-2017.
- CE11 0975 (22 juin 2011) : Adoption de la stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal a reçu douze (12) demandes de soutien de douze (12) différents organismes pour l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est.

Les différents dossiers ont été étudiés en fonction des critères d'admissibilité contenus dans les termes de référence, soit :

1. être réalisé sur le territoire de l'Est de l'île de Montréal, à l'est du boulevard Pie-IX;
2. être porté par un organisme dont la charte est sans but lucratif;
3. être lié à un objet qui peut bénéficier d'une aide municipale eu égard aux compétences de la Ville de Montréal relativement à la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), à la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47) et à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001).

De plus, les projets retenus devaient répondre aux objectifs du programme ainsi qu'aux critères définis dans le document « Objectifs, admissibilité et procédure d'approbation » (voir pièce jointe).

Sur les douze (12) projets reçus, quatre (4) projets ne répondaient pas aux critères du programme et n'ont pas été retenus. Les huit (8) dossiers jugés admissibles ont été soumis au jury.

Chaque projet ayant obtenu une note moyenne supérieure à 70 % et, s'il y a lieu, répondant aux conditions émises par le jury, a été retenu et est présenté aux instances pour approbation.

Trois (3) projets ont été retenus, dont un (1) fait l'objet du présent sommaire décisionnel. Deux (2) autres projets font l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (1146352009).

Les critères d'évaluation et leur pondération, entérinés par le conseil d'agglomération et inscrits dans l'appel de projets, se trouvent en pièce jointe.

Voici le projet retenu dans le cadre de l'appel de projets PRAM-Est, Printemps 2014, traité par le présent sommaire :

Organisme	Projet	Bourse PRAM-Est demandée	Montant recommandé PRAM-Est	Montant total du projet	Part de la contribution de la Ville de Montréal par le PRAM-Est
Écotech Québec	Atelier de maillage pour les technologies propres	37 200 \$	37 200 \$	62 000 \$	60 %
Description du projet	Organisation de trois ateliers de maillage pour mettre en relation des entreprises de l'Est et les développeurs de technologies propres du Québec.				

Le jury a le pouvoir de revoir le montant des contributions financières ou de mandater la Ville pour l'analyse du projet et des coûts s'il le juge nécessaire, ce qu'il n'a pas fait pour le

dossier traité par le présent sommaire.

Chacun des projets retenus fait l'objet d'une convention entre l'organisme porteur du projet et la Ville. Les conditions de versement des contributions financières sont liées à l'avancement des activités prévues par les organismes et permettent une juste proportion afin de suivre les projets sans entraver leur réalisation.

JUSTIFICATION

Le choix des projets a été réalisé conformément aux règles et critères établis dans les termes de référence du programme et de l'appel de projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe globale de 4 M\$ réservée au programme PRAM-Est (2014-2017) provient de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

La dépense totale de trente-sept mille deux cents dollars (37 200 \$) à autoriser dans le cadre du présent dossier sera entièrement assumée par l'agglomération.

Montage financier du projet qui se déroulera sur un horizon d'un an :

Ville de Montréal	37 200 \$
Écotech Québec	24 800 \$
Total	62 000 \$

Les dépenses du projet tel que déposé par l'organisme sont considérées comme des dépenses admissibles aux fins du protocole d'entente du 175 M\$.

L'organisme recevra sa contribution financière par le versement de deux sommes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un des objectifs du programme est l'adoption de meilleures pratiques de développement durable par les entreprises de l'Est de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les contributions financières versées dans le cadre du PRAM-Est permettront de mettre en œuvre le Plan de l'Est et de répondre aux demandes des différents acteurs du territoire afin de soutenir la relance de l'Est de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication prévues répondront aux obligations en matière de visibilité incluses et convenues dans les conventions signées avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 de chaque convention). Les conventions englobent le protocole de visibilité convenu dans l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Mise en œuvre de la stratégie de communication;
- Traitement des dossiers de l'appel de projets été 2014;
- Réalisation du projet soutenu selon l'échéancier convenu dans la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-24

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du développement économique

Tél :

Approuvé le : 2014-10-03

CE : 20.039
2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1144674001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 435 045 \$ échelonné sur une période de quatre ans au Regroupement des producteurs multimédia afin de réaliser les activités relatives au projet « Soutien au développement de l'entrepreneuriat et à l'essor de l'industrie multimédia » pour la période 2014 à 2017 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 435 045 \$ au Regroupement des producteurs multimédia afin de réaliser les activités relatives au projet « Soutien au développement de l'entrepreneuriat et à l'essor de l'industrie multimédia » pour la période 2014 à 2017 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-06 09:43

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144674001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 435 045 \$ échelonné sur une période de quatre ans au Regroupement des producteurs multimédia afin de réaliser les activités relatives au projet « Soutien au développement de l'entrepreneuriat et à l'essor de l'industrie multimédia » pour la période 2014 à 2017 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du volet Soutien aux projets structurants des programmes de soutien du Service de développement économique, le Regroupement des producteurs multimédia (ci-après le RPM) a déposé une demande de contribution financière pour la réalisation du projet « *Soutien au développement de l'entrepreneuriat et à l'essor de l'industrie multimédia* » (ci-après le Projet). Le document présentant de façon exhaustive le Projet soumis ainsi que ceux devant accompagner la demande sont en pièces jointes.

Les entreprises motrices de l'activité économique de ce secteur sont majoritairement localisées à Montréal. Depuis quelques années déjà, cette industrie est confrontée à de nombreux défis, notamment le rythme rapide des changements technologiques, la compétitivité des marchés ainsi que les coupures et les remises en question des programmes de soutien gouvernementaux. Ainsi, le Projet présenté par le RPM est axé sur la réalisation d'activités structurantes pour cette industrie, lesquelles favorisent le développement et la formation de la main d'oeuvre, la collaboration, le soutien à la relève ainsi que le rayonnement de la créativité et de l'innovation montréalaise par le biais des réalisations des entreprises et des artisans de cette industrie.

Le RPM est un organisme à but non lucratif créé en 2000. L'organisme est dirigé par un conseil indépendant formé de membres bénévoles de l'industrie numérique et de la production multimédia. La mission du RPM est de « *Favoriser la mise en place des conditions et des mesures propices à la croissance de l'industrie des médias numériques au Québec* ». Le RPM regroupe près d'une centaine de producteurs actifs de l'industrie multimédia mais son rôle au sein de cette industrie va au-delà de son membership. Ainsi, le RPM fait des représentations actives auprès des gouvernements pour soutenir les revendications et les besoins de cette industrie, il gère des ententes collectives avec les syndicats d'artistes, il collabore avec différents acteurs et gestionnaires de fonds à la définition des enjeux sectoriels et participe à la réalisation d'études portant sur les réalités économiques et d'affaires du secteur. L'organisme contribue également depuis cinq ans à l'organisation des NUMIX, le seul concours et gala annuel consacré à la reconnaissance de

l'excellence des productions de contenus pour les médias numériques du Québec. La Ville de Montréal compte parmi les partenaires des NUMIX depuis trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0799 - 21 mai 2014 - Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » dans le cadre de l'entente de 175 M\$, et les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 - 22 juin 2011 - Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

Le Projet du RPM présenté à la Ville est axé sur l'élaboration et la réalisation d'initiatives structurantes s'échelonnant sur une période de quatre ans, soit de 2014 à 2017. Il est à noter que la portion 2014 serait vouée à la planification de certaines des activités et la mise en place d'infrastructures technologiques nécessaires au déploiement de certaines d'entre elles.

Pour les années 2015 à 2017, le RPM propose donc d'organiser et de réaliser annuellement quatre initiatives structurantes regroupés sous deux volets, qui appuieront le développement des entreprises et des compétences pour le secteur de la production multimédia et favoriseront le rayonnement, la diffusion et la promotion des contenus numériques. Ces volets et initiatives sont :

Volet 1 - Développement de l'entrepreneuriat et des compétences

- **Initiative 1** : Dîners-conférences de type « boîtes à lunch » axés sur des études de cas. Quatre conférences seront organisées annuellement et permettront d'aborder des sujets pertinents au soutien du développement des affaires. Parmi les thèmes suggérés mentionnons la gestion et le recrutement des ressources techniques, la commercialisation, les accords de licences et de distribution, le financement, les problèmes de production et les défis associés à l'évolution rapide des marchés et des modes de consommation. Les éléments clés d'apprentissage de chaque conférence seront par la suite diffusés sur le web pour le bénéfice de l'ensemble de l'industrie.

- **Initiative 2** : Soutien aux activités des « living lab » et création d'un programme de mentorat.

Le RPM entend établir des partenariats avec les organismes oeuvrant dans les domaines de la production numérique pour développer une activité de type « living lab » visant à stimuler la créativité et à générer des concepts et des projets d'applications numériques et de contenus interactifs pouvant devenir utiles au plan économique et social. Le programme de mentorat viendra se greffer à cette initiative dans le but d'offrir un encadrement aux entreprises émergentes et assurer leur développement.

Volet 2 - Soutenir le rayonnement, la diffusion, et la promotion du contenu numérique

- **Initiative 3** : La Vitrine Numérique

Cette initiative se décline en trois parties, soit l'espace NUMIX, le Montréal numérique et le NUMIX Magazine.

L'espace NUMIX : est un événement annuel sous forme de mini salon qui offrirait des présentations, des conférences et des ateliers favorisant le réseautage, le développement des affaires et d'expertises variées. Les publics visés sont les acteurs de l'industrie, avec une place importante accordée à la relève entrepreneuriale, ainsi que le grand public pour certaines des présentations afin de faire connaître l'expertise et les réalisations montréalaises dans ce domaine.

Le Montréal Numérique : est une application interactive sur « tablette tactile » qui met en valeur l'industrie numérique montréalaise. Il s'agit d'une forme de vidéo interactif présentant des entrevues, des bureaux d'entreprises, des productions primées par des concours, et ce, en juxtaposant des paysages urbains emblématiques de Montréal. Afin de bien présenter l'évolution et le dynamisme de cette industrie, une nouvelle édition serait réalisée chaque année.

NUMIX Magazine : est un site Internet développé spécifiquement pour les récipiendaires des PRIX NUMIX. Le site offrirait une information complète sur chaque entreprise lauréate et sur leur production sélectionnée en présentant une interview avec chaque producteur. Afin d'assurer un rayonnement international, le site serait offert en français et en anglais.

- **Initiative 4** : Création d'un « Prix start-up NUMIX - Ville de Montréal »

Il s'agit d'un concours visant à appuyer le secteur montréalais de « l'Indie Games » (développeur indépendant de jeu vidéo) et de permettre aux acteurs de la relève de développer des projets dans un encadrement de mentorat. Le prix consiste à appuyer l'équipe gagnante pour la conception, la réalisation et la mise en marché de son jeu. L'équipe reçoit ainsi le soutien de mentors reconnus par l'industrie, l'un en conception de jeu et l'autre en marketing. Il est à noter, que pour ce prix, la Ville sera jumelée chaque année à un partenaire industriel qui versera la somme de 10 000 \$ en soutien à l'équipe gagnante pour la réalisation de son jeu.

Un comité de suivi formé de représentants du RPM et de la Ville assurera la gestion et le suivi de la mise en oeuvre et de la réalisation des activités du Projet.

La réalisation des activités du Projet s'effectuera selon la programmation suivante :

2014 – Mise en place préliminaire des activités : Dîners conférences / La Vitrine numérique / Prix startup NUMIX – Ville de Montréal

2015 / 2016 / 2017 – Mise en œuvre et réalisations des activités annuelles : Dîners conférences (4 par année) / Living lab et mentorat / La Vitrine numérique / Prix startup NUMIX – Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'industrie du multimédia représente un secteur important des industries dites « créatives », qui elles occupent une place de plus en plus considérable au sein des dynamiques économiques et politiques à l'échelle mondiale. Bien que les industries créatives soient difficiles à circonscrire, en général on tend à parler de ces industries en termes de convergence entre les arts, la culture, les affaires et la technologie, ayant à la base l'utilisation du capital humain et créatif.

Une analyse menée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain en novembre 2013 fait d'ailleurs ressortir les données suivantes à l'égard de l'importance de ces industries pour la région métropolitaine :

- 8,6 milliards \$ en retombées directes et indirectes en 2012;
- Emploient plus de 91 000 personnes;
- Contribuent pour plus de 782 M\$ en revenus fiscaux et 789 M\$ en revenus parafiscaux.

Outre les effets des retombées économiques, culturelles et sociales qu'elles génèrent, les industries créatives participent à la définition d'une « image de marque » des territoires où elles se développent, et favorisent ainsi la mise en valeur des qualités et des atouts de ce même territoire. Ces industries se démarquent également par leurs caractères intersectoriel et pluridisciplinaire. Cet élément est déterminant dans une dynamique d'innovation puisqu'il implique l'échange d'idées, de connaissances, d'information et d'expertises entre individus issus de secteurs d'activités divers.

L'industrie montréalaise du multimédia regroupe plusieurs entreprises de réputation internationale, des entreprises intermédiaires en expansion et de nombreuses petites entreprises innovantes et créatives. Cette industrie joue un rôle majeur dans le redéploiement de notre économie et de son rayonnement à l'échelle nationale et internationale.

Ce secteur d'activités est au cœur des axes stratégiques d'intervention de la Ville : Montréal, ville de savoir, de création et d'innovation / Montréal métropole culturelle d'avant-garde / Montréal, ville ouverte à rayonnement international.

Ainsi, la réalisation des projets proposés par le RPM devrait permettre d'améliorer le réseau entrepreneurial montréalais au chapitre des technologies de pointe et de la culture ainsi que de soutenir les efforts à la commercialisation et au rayonnement des productions locales. La collaboration avec les organismes du milieu, pour la mise en oeuvre et la concrétisation d'initiatives structurantes, viendrait renforcer le déploiement de passerelles, de rencontres et d'interactions propices à l'implantation de processus d'innovation et d'apprentissage créatifs favorables au développement de nouvelles applications, de nouveaux procédés, de produits et de services.

Les retombées visées par la réalisation du Projet du RPM sont multiples et souscrivent aux orientations identifiées dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, et dans la Stratégie de développement économique 2011-2017 (SDE) dont :

- le développement de l'entrepreneuriat et des compétences;
- la participation collaborative et le soutien à la relève;
- le développement d'affaires et la création d'entreprises;
- le rapprochement avec le milieu des affaires par la conclusion de partenariats financiers;
- le rayonnement, la diffusion et la promotion de l'expertise et de la créativité des entreprises montréalaises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière totale de 435 045 \$ couvre une période de quatre ans, soit les années 2014, 2015, 2016 et 2017, à raison d'une remise annuelle de 14 490 \$ pour 2014, 146 625 \$ pour 2015, 136 965 \$ pour 2016, et 136 965 \$ pour 2017, effectuée selon les modalités prévues à la convention. La contribution financière demandée représente 60% du coût du Projet, conformément aux modalités d'application du volet Soutien aux projets structurants des programmes de soutien du Service de développement économique. Cette contribution financière serait entièrement financée par l'entente de 175 M\$. Sur la base des informations communiquées, les dépenses relatives au Projet soumis sont des dépenses admissibles aux fins de l'entente. Les crédits nécessaires au versement de la contribution financière sont prévus au budget de fonctionnement du Service de développement économique selon les informations indiquées à l'intervention du Service des

finances. Cette dépense serait entièrement assumée par la ville centre.

Le tableau suivant présente les coûts et les montants demandés par le RPM pour la réalisation des initiatives du Projet, pour les années 2014 à 2017. Le coût total du Projet est de 725 075 \$ et la contribution totale demandée à la Ville est de 435 045 \$.

2014	RPM \$	MTL \$ - Entente 175 M\$
Initiative 1- Diner-conférence	10 350 \$	
Initiative 3- La Vitrine Numérique	6 900 \$	
Initiative 4- Prix Start-up NUMIX Ville de Montréal	6 900 \$	
Sous-total	24 150 \$	14 490 \$
2015		
Initiative 1- Diners-conférences	83 950 \$	
Initiative 2- Living lab et mentorat	19 550 \$	
Initiative 3- La Vitrine Numérique	114 425 \$	
Initiative 4- Prix Start-up NUMIX Ville de Montréal	26 450 \$	
Sous-total	244 375 \$	146 625 \$
2016		
Initiative 1- Diners-conférences	83 950 \$	
Initiative 2- Living lab et mentorat	19 550 \$	
Initiative 3- La Vitrine Numérique	98 325 \$	
Initiative 4- Prix Start-up NUMIX Ville de Montréal	26 450 \$	
Sous-total	228 275 \$	136 965 \$
2016		
Initiative 1- Diners-conférences	83 950 \$	
Initiative 2- Living lab et mentorat	19 550 \$	
Initiative 3- La Vitrine Numérique	98 325 \$	
Initiative 4- Prix Start-up NUMIX Ville de Montréal	26 450 \$	
Sous-total	228 275 \$	136 965 \$
GRAND TOTAL	725 075 \$	435 045 \$

Le RPM a reçu les contributions financières suivantes de la Ville de Montréal, toutes relatives à l'événement le Gala des prix NUMIX :

- 2014 : la somme de 5 748.75 \$ (TPS et TVQ incluses) – pour une remise de prix lors du Gala, des billets V.I.P. et visibilité;

- 2013 : la somme de 5 748.75 \$ (TPS et TVQ incluses) – pour une remise de deux prix lors du Gala, billets V.I.P. et visibilité;

- 2012 : la somme de 2 874.38 \$ (TPS et TVQ incluses) – pour une allocution d'un élu, billets V.I.P. et soutien technique et logistique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Projet du RPM rejoint plusieurs objectifs en développement durable inscrits dans l'*Agenda 21 de la culture* et le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*: contribuer à la diversité et au dynamisme culturel; soutenir l'innovation et la recherche; participer au développement local; encourager la créativité et la liberté d'expression auprès des citoyens; valoriser l'interdisciplinarité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de la Ville au RPM contribuerait à renforcer le développement et le rayonnement du dynamisme et de la créativité de l'industrie numérique montréalaise, un secteur jugé prioritaire tant d'un point de vue économique, social que culturel. Ce soutien financier aura également un impact positif sur l'image de marque de Montréal comme ville de savoir, d'innovation et de créativité.

De plus, cette contribution servirait de levier, tant pour la mise en place d'activités structurantes pour cette industrie que pour l'établissement de partenariats entre les divers acteurs du milieu et ceux du domaine des affaires en général. Ainsi, cet appui permettrait ultimement au RPM d'assurer la pérennité des activités par un autofinancement générés par le biais des partenariats privés suscités et établis au cours de la réalisation des activités.

Le refus d'accorder cette contribution financière au RPM remettrait en question l'ensemble du Projet et ultimement mettrait en péril la réalisation d'activités structurantes pour ce secteur clé de l'économie montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'approbation du protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le RPM ne fera pas l'objet d'une opération de communication. Toutefois, dans l'éventualité où la Ville de Montréal et/ou le RPM souhaitait souligner la contribution financière de la Ville de Montréal dans le cadre de la réalisation d'une activité prévue au Projet, l'opération de communication serait élaborée conformément aux dispositions de communications et de visibilité stipulées à l'Annexe 3 du protocole d'entente, tel que requis par l'entente de 175 M\$.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements (Emmanuelle HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

France JOBIN
commissaire

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du
développement économique

Tél : 2-5216

Approuvé le : 2014-10-03



Dossier # : 1146352009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contributions financières pour une somme maximale totalisant 310 000 \$ à la Société de développement économique Rivières-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal Est (SODEC) et à Vestechpro à la suite de l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver deux (2) projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder deux (2) contributions financières totalisant la somme de 310 000 \$, à la suite de l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en fonction de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
SODEC	INV'Est - Développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle	250 000 \$
Vestechpro	Étude et préparation pour la mise sur pied d'un incubateur d'entreprises dans le secteur du vêtement et du textile intelligent	60 000 \$

2. d'approuver deux (2) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-06 09:44

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146352009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contributions financières pour une somme maximale totalisant 310 000 \$ à la Société de développement économique Rivières-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal Est (SODEC) et à Vestechpro à la suite de l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver deux (2) projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a lancé à l'automne 2013 le PRAM-Est, un programme doté d'une enveloppe budgétaire de 4 M\$ pour la période 2014 à 2017 qui vise à soutenir des projets porteurs et novateurs afin de stimuler le développement de l'Est de Montréal. Il fonctionne sur la base d'appels de projets auprès d'organismes à but non lucratif et prend la forme de contributions financières d'un maximum de 250 000 \$.

Les projets soutenus doivent répondre à au moins un des objectifs spécifiques suivants :

- la revitalisation des zones et des parcs industriels de l'Est;
- l'exploitation du potentiel de développement des terrains vacants ou sous-utilisés de l'Est;
- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises de l'Est;
- l'attraction et la rétention des entreprises de l'Est;
- le renforcement du savoir et de l'innovation;
- l'adoption de meilleures pratiques durables des entreprises de l'Est;
- la promotion et l'amélioration de l'image de l'Est;
- la valorisation de l'entrepreneuriat et la maximisation des chances de succès de l'entrepreneur;
- la valorisation et le renforcement de l'économie sociale;
- le développement de l'offre touristique de l'Est de Montréal;
- le renforcement d'un secteur économique porteur de l'Est (logistique, sciences de la vie, technologies propres, métallurgie, chimie et plasturgie, bioalimentaire, etc.).

La somme accordée dans le cadre du PRAM-Est, qui peut varier entre 25 000 \$ et 250 000 \$, n'est pas récurrente et ne peut servir aux activités de fonctionnement de l'organisme. La contribution des ministères et organismes publics ne peut excéder 60 % de la totalité du

budget du projet.

Comme décrit dans les termes de référence adoptés par le conseil d'agglomération le 26 septembre 2013 (CG13 0418), les projets admissibles sont soumis à un jury externe composé de sept (7) membres votants provenant de sept (7) milieux spécifiques (capital de risque, économie sociale, ordre professionnel, milieu privé, milieu académique, milieu des affaires, comité de développement de l'Est de Montréal).

La liste des membres du jury et l'entente de confidentialité prévenant notamment les conflits d'intérêt signée par les membres du jury sont en pièces jointes.

Le premier appel de projets du PRAM-Est a été lancé le 29 octobre 2013 pour un dépôt de candidatures le 13 décembre 2013. Vingt-trois (23) dossiers ont été reçus et cinq (5) projets ont été retenus par le jury et approuvés par les instances.

Le deuxième appel de projets, printemps 2014, auquel fait suite le présent sommaire, a été lancé le 12 mars 2014 pour un dépôt de candidatures le 12 mai 2014.

Cet appel de projets a été diffusé sur le site Internet de la Ville de Montréal, dans l'infolettre de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, sur les réseaux sociaux, chez les partenaires (arrondissements, CLD-CDEC), dans le journal *L'Édition* et auprès des organismes ayant manifesté de l'intérêt pour le programme. La Ville a également mis sur pied deux séances d'information; soixante-douze (72) personnes s'y sont inscrites.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE14 0799 (21 mai 2014) : Approbation du cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal.
- CG14 0133 (27 mars 2014) : Octroi de quatre bourses totalisant 250 363 \$ à la Corporation de développement économique de Saint-Léonard, le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité, la Société du Château Dufresne inc. et le Comité musique Maisonneuve, suite à l'appel de projets 2013 du PRAM-Est.
- CE14 0341 (12 mars 2014) : Octroi d'une bourse de 42 000 \$ à la Corporation de développement de l'Est à la suite de l'appel de projets 2013 du PRAM-Est.
- CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adoption des modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.
- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.
- CG12 0307 (23 août 2012) : Approbation des termes de référence des programmes de soutien à l'innovation, à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est).
- CG12 0321 (23 août 2012) : Adoption du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (programmes réussir@montréal volets Innovation et Est) sous réserve de son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.
- CM12 0396 (15 mai 2012) : Déclaration de compétence du conseil municipal relativement au financement d'organismes à but non lucratif pour la gestion et l'octroi de bourses dans le cadre des programmes réussir@montréal (PR@M) - volets Innovation et Est, pour une période de 5 ans, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.

- CE11 1722 (31 octobre 2011) : Adoption du plan d'action de l'Est de Montréal 2011-2017.
- CE11 0975 (22 juin 2011) : Adoption de la stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal a reçu douze (12) demandes de soutien de douze (12) organismes pour l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est.

Les différents dossiers ont été étudiés en fonction des critères d'admissibilité contenus dans les termes de référence, soit :

1. être réalisé sur le territoire de l'Est de l'île de Montréal, à l'est du boulevard Pie-IX;
2. être porté par un organisme dont la charte est sans but lucratif;
3. être lié à un objet qui peut bénéficier d'une aide municipale eu égard aux compétences de la Ville de Montréal relativement à la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q, c. C-11.4), à la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47) et à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001).

De plus, les projets retenus devaient répondre aux objectifs du programme ainsi qu'aux critères définis dans le document « Objectifs, admissibilité et procédure d'approbation » (voir pièce jointe).

Sur les douze (12) projets reçus, quatre (4) projets ne répondaient pas aux critères du programme et n'ont pas été retenus. Les huit (8) dossiers jugés admissibles ont été soumis au jury.

Chaque projet ayant obtenu une note moyenne supérieure à 70 % et, s'il y a lieu, répondant aux conditions émises par le jury, a été retenu et est présenté aux instances pour approbation.

Trois (3) projets, dont deux (2) font l'objet du présent sommaire décisionnel, ont donc été retenus. Un autre projet fait l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (1146352007).

Les critères d'évaluation et leur pondération, entérinés par le conseil d'agglomération et inscrits dans l'appel de projets, se trouvent en pièce jointe.

Voici les projets retenus soumis dans le cadre du présent sommaire :

Organisme	Projet	Montant PRAM-Est demandé	Montant recommandé PRAM-Est	Montant total du projet	Part de la contribution de la Ville de Montréal par le PRAM-Est
SODEC	INV'Est - Développement	250 000 \$	250 000 \$	546 018 \$	45,8 %

	industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle				
Description du projet	Création de synergies entre les entreprises pour renforcer le développement des filières industrielles par l'écologie industrielle (utilisation des rebuts) tout en assurant l'attractivité des parcs et zones industriels du territoire.				
Vestechpro	Étude et préparation pour la mise sur pied d'un incubateur d'entreprises dans le secteur du vêtement et du textile intelligent	60 000 \$	60 000 \$	113 100 \$	53,1 %
Description du projet	Étude de marché et préparation pour la mise sur pied d'un incubateur d'entreprises à développement technologique sur les vêtements et textiles innovants réunissant des experts de différentes disciplines. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large d'implantation d'un laboratoire et d'un cursus scolaire lié au vêtement intelligent.				

Le jury a le pouvoir de revoir le montant des contributions financières ou de mandater la Ville pour l'analyse du projet et des coûts s'il le juge nécessaire, ce qu'il a fait pour les deux (2) dossiers traités par le présent sommaire.

Pour le projet de la SODEC, certains changements au niveau du montage financier et des résultats attendus ont été demandés par la Ville et le jury. La SODEC a ensuite fourni un dossier mis à jour. Le jury a finalement approuvé la deuxième mouture du projet, lors de la rencontre du 1^{er} octobre 2014, et recommande le versement d'une contribution totale de 250 000 \$.

Le jury et la Ville ont demandé des compléments d'information au niveau du montage financier et des résultats attendus pour le projet de Vestechpro, qui a préalablement demandé une contribution de 250 000 \$ pour l'étude de marché et la mise sur pied du projet qui incluait des locaux. Suite à des discussions et des coupures prévues dans les cégeps, Vestechpro a déposé un projet restreint, qui exclut notamment les locaux, pour une contribution de 60 000 \$. Le jury a accepté les modifications.

Chacun des projets retenus fait l'objet d'une convention entre l'organisme porteur du projet et la Ville. Les conditions de versement des contributions financières sont liées à l'avancement des activités prévues par les organismes et permettent une juste proportion afin de suivre les projets sans entraver leur réalisation.

JUSTIFICATION

Le choix des projets a été réalisé conformément aux règles et critères établis dans les termes de référence du programme et de l'appel de projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe globale de 4 M\$ réservée au programme PRAM-Est (2014-2017) provient de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

La dépense totale de 310 000 \$ à autoriser dans le cadre du présent dossier sera entièrement assumée par l'agglomération.

Cette somme servira à l'attribution de deux (2) contributions financières aux organismes suivants :

Budget du projet de Vestechpro qui se déroulera sur une période d'un an:

Vestechpro	35 000 \$
Cégep Marie-Victorin	3 100 \$
Entreprises	15 000 \$
Ville de Montréal - Pram-Est	60 000 \$
Total	113 100 \$

Budget du projet de la SODEC qui se déroulera sur une période de trois ans :

	An 1	An 2	An 3	Total
Arrondissement Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles	15 000 \$	11 500 \$	10 000 \$	36 500 \$
Ville de Montréal Est	15 000 \$	11 500 \$	10 000 \$	36 500 \$
Ville de Montréal - PRAM-Est	100 000 \$	80 000 \$	70 000 \$	250 000 \$
SODEC	47 280 \$	23 887 \$	34 851 \$	106 018 \$
Entreprises et organismes privés	40 500 \$	38 500 \$	38 000 \$	117 000 \$
Grand total				546 018 \$

Les dépenses du projet tel que déposé par l'organisme sont considérées comme des dépenses admissibles aux fins du protocole d'entente du 175 M\$.

Chaque organisme recevra sa contribution financière par le versement d'au moins deux sommes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un des objectifs du programme est l'adoption de meilleures pratiques de développement durable par les entreprises de l'Est de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les contributions financières versées dans le cadre du PRAM-Est permettront de mettre en œuvre le Plan de l'Est et de répondre aux demandes des différents acteurs du territoire afin de soutenir la relance de l'Est de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication prévues répondront aux obligations en matière de visibilité incluses et convenues dans les conventions signées avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 de chaque convention). Les conventions englobent le protocole de visibilité convenu dans l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en œuvre de la stratégie de communication;

- Traitement des dossiers de l'appel de projets été 2014;
- Réalisation du projet soutenu selon l'échéancier convenu dans la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (François BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-01

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du développement économique

Tél :

Approuvé le : 2014-10-03



Dossier # : 1140230001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Adopter le Plan directeur de l'art public au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). Mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public au CESM, en collaboration avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à même les PTI de ces services.

Il est recommandé :

- d'adopter le Plan directeur de l'art public au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM);
- de mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public au CESM, en collaboration étroite avec le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, à même les PTI de ces services.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-07-22 18:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140230001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Adopter le Plan directeur de l'art public au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). Mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public au CESM, en collaboration avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à même les PTI de ces services.

CONTENU

CONTEXTE

D'ici 2020, les Montréalais hériteront d'un nouvel espace vert de 192 hectares dans le Complexe environnemental de Saint-Michel. Presque aussi grand que le parc du Mont-Royal (194 hectares), le parc métropolitain du CESM fait partie du Réseau des grands parcs de la Ville de Montréal. Le parc du CESM émerge de ce qui fut au départ une carrière de calcaire et une cimenterie, puis un site d'enfouissement des déchets. Sa création permet de revaloriser les sols et les matières résiduelles, conformément au cycle de la vie, qui est à la base de la thématique du parc.

Jamais, à la Ville, un parc d'une telle envergure n'a été aménagé sur une période si longue. Le centre du site, initialement excavé jusqu'à une profondeur de 70 mètres puis, en grande partie, rempli de déchets, a fait l'objet d'importants travaux pour y créer un réseau de conduites contrôlant le biogaz et le recouvrir selon les normes exigées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour en faire un parc public. Dès les années 1990, plusieurs institutions et entreprises se sont installées sur son pourtour et, avec les représentants du milieu, sont devenus des partenaires importants de la Ville dans ce projet unique et novateur.

D'ici la fin de la décennie, le parc du CESM sera aménagé pour accueillir des activités liées à l'éducation environnementale, aux loisirs, aux sports et à la culture. Ce nouvel espace public est fortement attendu des citoyens des quartiers avoisinants, qui se sont mobilisés dès les années 1960 pour que cessent les nuisances liées à l'exploitation originale du site. Mais il sera aussi apprécié par l'ensemble des Montréalais ainsi que par les touristes, qui

viendront découvrir un nouvel espace vert à l'histoire singulière, qui répond de manière ingénieuse et exemplaire aux défis liés au développement durable de la société montréalaise.

En 1997, un plan directeur d'aménagement est préparé pour le CESM par la Direction des grands parcs et approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal. Le présent *Plan directeur de l'art public au CESM* est indissociable de ce document sur lequel il s'appuie. La contribution de l'art public y est importante. Aujourd'hui, alors que s'amorce la réalisation des aménagements du parc, le *Plan directeur de l'art public au CESM* mise sur cette forme artistique pour appuyer la qualité des aménagements qui seront réalisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 0594 - 28 avril 2010 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement en vue de poursuivre l'aménagement du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), tel qu'il est décrit au plan d'action joint au présent dossier; de procéder, en collaboration avec la Direction de l'environnement à la réalisation de certains travaux d'aménagement du futur parc en réaffectant le personnel qualifié en place et habilité à effectuer ces tâches; de mettre en place une table de concertation des partenaires du CESM et d'évaluer les modes de gestion et d'entretien du parc du CESM, incluant l'amorce de pourparlers avec les partenaires et la TOHU, en vue de faire une proposition au comité exécutif.

DESCRIPTION

Le Plan directeur de l'art public proposé pour le CESM présente quatre priorités d'intervention. Celles-ci offriront une diversité d'expériences pour le visiteur et contribueront au rôle du CESM comme lieu de recherche, d'innovation et d'éducation.

1. **Les repères.** Contemporains, novateurs et surprenants, les repères seront une des raisons pour laquelle les visiteurs d'ici comme de l'étranger viendront au CESM. Objets monumentaux, à la rencontre de l'art et de l'architecture de paysage, les repères ajouteront de la verticalité à ce site caractérisé par l'immensité et l'horizontalité. Réalisés à la suite d'un concours international en art public, les repères contribueront à l'identité du CESM. Situés en bordure de la couronne et du centre du parc, ils auront, en plus d'autres fonctions utilitaires (belvédère, escalier, interprétation, etc.), le rôle d'indiquer des points d'accès du parc et de faciliter ainsi l'orientation des usagers dans l'espace.

2. **L'oeuvre de mémoire.** La mémoire des citoyens sera incarnée par une oeuvre installée au centre du parc. Cette oeuvre d'art sera réalisée à la suite d'un processus de médiation qu'un artiste aura mené auprès de la communauté. L'oeuvre reflétera la contribution à la démarche de l'artiste des résidents des quartiers avoisinants, qui ont travaillé à la carrière ou qui ont cohabité avec les vocations antérieures du site.

3. **Les installations temporaires et éphémères.** Des circuits d'oeuvres ludiques et poétiques viendront animer le parc. Une programmation en art temporaire et éphémère participera à l'expérience du parc et incitera les citoyens à y revenir. Cette programmation vise aussi à en faire un lieu de recherche et d'éducation en art contemporain. En 2017, dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, cette programmation amènera les Montréalais à s'approprier le site. Ultérieurement, quand le secteur du Boisé sera complété, il accueillera des oeuvres d'art que les citoyens pourront apprécier le long de ces circuits.

4. **L'art public dans les projets immobiliers du CESM.** Les projets immobiliers municipaux qui seront réalisés parallèlement à l'aménagement du CESM seront dotés d'oeuvres d'art conçues spécifiquement pour ces bâtiments. Comme c'est le cas du Centre de soccer de Montréal, certaines constructions seront assujetties à la Politique d'intégration

des arts à l'architecture et à l'environnement des sites gouvernementaux et publics du gouvernement du Québec.

JUSTIFICATION

Le Plan directeur de l'art public au CESM fait partie intégrante du plan directeur d'aménagement du CESM, tant de sa version de 1997 que de sa version révisée de 2014. Alors que les arts et la culture contribuent à la régénération de ce site et du quartier, l'intégration de l'art public a comme objectif de mettre en valeur l'unicité du site, d'appuyer la qualité des aménagements qui seront réalisés et ainsi de répondre au mandat éducatif du CESM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de ces priorités nécessitera un engagement aux PTI du Service de la culture et du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal de 9 250 000\$, qui s'échelonnent de 2014 à 2023.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de chacune de ces priorités, des demandes de crédits supplémentaires au budget de fonctionnement des Services de la culture, ainsi que des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal seront soumises au comité exécutif, pour les frais qui ne peuvent être assumés par le PTI, notamment la médiation culturelle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 en particulier avec l'orientation numéro 13, qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les priorités qui ont été identifiées pour l'art public au CESM visent à faire de l'art public un élément identitaire du CESM, pour contribuer à renforcer le lien entre le parc et les quartiers avoisinants. Elles contribueront à faire du CESM une destination pour les Montréalais et les visiteurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fiche de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La mise en oeuvre de chacune des priorités se fera de 2014 à 2023, en fonction de l'évolution de la conception et de la réalisation des aménagements du CESM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Cadre d'intervention en art public de la Ville de 2010 et aux pratiques administratives des concours d'art public du Service de la culture. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Diane MARTIN)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Francine ELHADAD)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Mireille CLICHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francyne LORD
Chef de section bureau - art public

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2014-05-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2014-06-03

CE : 30.002

2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141477024

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Redressement des limites territoriales de la Ville de Montréal et de la Ville de Dorval dans le secteur de la cinquante-cinquième avenue (55e) et du chemin de la Côte-de-Liesse -arrondissement Lachine.

Il est recommandé:

1. d'approuver la proposition de redressement et validation d'actes contenu dans la missive du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire reçue le 2 septembre 2014;
2. de transmettre par écrit au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire l'opinion de la Ville, conformément aux articles 180 et 194 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-06 14:25

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141477024

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Redressement des limites territoriales de la Ville de Montréal et de la Ville de Dorval dans le secteur de la cinquante-cinquième avenue (55e) et du chemin de la Côte-de-Liesse -arrondissement Lachine.

CONTENU

CONTEXTE

Le 19 octobre 2005, le gouvernement du Québec a adopté le Décret 970-2005 « Concernant la reconstitution de la Ville de Dorval ». À cet effet les limites territoriales de la Ville de Montréal ont été modifiées pour exclure le territoire de la Ville de Dorval décrit dans ce décret. Le territoire de la Ville de Montréal est décrit à l'annexe A de la Charte de la Ville de Montréal et la limite commune entre la Ville de Montréal et la Ville de Dorval, qu'elle soit décrite au décret 970-2005 ou à la Charte passe au même endroit en ce qui concerne la limite municipale dans la 55e avenue et la Côte-de-Liesse.

Avant les fusions de 2002, la Ville de Dorval et l'ancienne Ville de Lachine se partageaient également les responsabilités quant au chemin de la Côte-de-Liesse comprenant l'autoroute 520 et les voies de desserte. La limite commune de leur territoire passant dans l'emprise de l'autoroute 520 était présumée par ces municipalités au milieu de celui-ci. La voie de desserte au nord-ouest était sous la responsabilité de la Ville de Dorval et la voie de desserte au sud-est était sous la responsabilité de l'ancienne ville de Lachine.

La limite entre la Ville de Lachine et la Ville de Dorval avant les fusions de 2002 passait dans la partie sud-est de la Côte-de-Liesse actuelle, à tout le moins selon la rénovation cadastrale. De façon générale, la voie de desserte nord-ouest et la partie centrale de la Côte-de-Liesse actuelle étaient sur le territoire de la Ville de Dorval, alors que seule la voie de desserte sud-est était dans le territoire de la Ville de Lachine. Il faut souligner ici que la Côte-de-Liesse faisait partie du cadastre originaire de la paroisse de Saint-Laurent en 1875 et non au cadastre de la paroisse de Lachine. La Côte-de-Liesse montrée au cadastre originaire de la paroisse de Saint-Laurent faisait partie de la Ville de Dorval, à tout le moins selon la rénovation cadastrale. Celle-ci a été élargie au fil des ans de part et d'autre de cette ancienne Côte-de-Liesse, ce qui explique que la plus grande part de la Côte-de-Liesse actuelle faisait partie de la Ville de Dorval.

Le décret 970-2005 a modifié les limites du territoire de la Ville de Dorval par rapport à son territoire d'avant les fusions de 2002 dans le secteur du chemin de la Côte-de-Liesse et l'a exclu en totalité de son territoire.

Il faut noter que pour la partie de la limite municipale située dans le secteur de la Côte-de-Liesse une discordance existe entre la limite de la Ville de Montréal décrite à l'annexe A de

la Charte de la Ville de Montréal et la limite de l'arrondissement de Lachine décrite à l'annexe B de ladite Charte. La description de l'arrondissement de Lachine se limite à cette description : « Correspond au territoire de l'ancienne Ville de Lachine. » Dans l'état actuel des descriptions territoriales, la voie de desserte nord-ouest et la partie centrale de la Côte-de-Liesse actuelle font partie de la Ville de Montréal sans pour autant faire partie de l'arrondissement de Lachine.

Concernant la 55e avenue (arrondissement Lachine et de la Ville de Dorval), la limite municipale passe à l'intérieur de la partie asphaltée sans pour autant en être au centre de celle-ci, tantôt le centre de la partie asphaltée se trouve dans le territoire de la Ville de Dorval, tantôt le centre de la partie asphaltée se trouve dans le territoire de l'arrondissement de Lachine, faisant partie de la Ville de Montréal. La limite municipale entre la Ville de Dorval et l'ancienne Ville de Lachine se situait par rapport à l'ancien cadastre de la paroisse de Lachine de 1873 et la montée de l'époque située entre les lots de terre 882 et 886 dudit cadastre faisait partie de la Ville de Lachine à tout le moins selon la rénovation cadastrale. La 55e avenue montrée au cadastre originaire de la paroisse de Lachine faisait partie de la Ville de Lachine, elle a été élargie au fil des ans de part et d'autre de cette ancienne montée, ce qui explique que la plus grande part de la 55e avenue actuelle fait partie de la Ville de Montréal (arrondissement Lachine).

Le conseil municipal de la Ville de Montréal a demandé le 21 septembre 2010 au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'adopter un décret pour redresser les limites territoriales de la Ville de Dorval et de la Ville de Montréal. (voir CM10 0705 - 21 septembre 2010)

Il est à noter que selon le sommaire décisionnel GDD 1100541018, la demande du conseil municipal de la Ville de Montréal ne concernait que la limite municipale se situant dans l'emprise de la Côte-de-Liesse, cette demande ne concernait pas la 55e avenue.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a répondu au maire de Montréal concernant cette demande de redressement en se montrant favorable et en lui soumettant deux descriptions techniques qui décrivent à l'annexe A le territoire à être redressé en faveur de la Ville de Montréal, et à l'annexe B le territoire à être redressé en faveur de la Ville de Dorval. Cette lettre est signée par le ministre en date du 25 août dernier et a été reçue au cabinet du maire et du comité exécutif le 2 septembre 2014. La proposition inclut le redressement de la limite territoriale dans le secteur de la 55e avenue, ce qui s'avère favorable à la Ville de Montréal. (Voir lettre et annexes en pièces jointes)

L'analyse du dossier, faite par le ministre, a démontré que les limites actuelles ne cadrent pas avec la pratique de longue date d'entretien des voies de circulation en parts égales entre Dorval et l'arrondissement de Lachine dans le secteur visé par le redressement. Aussi, les limites établies par le décret de reconstitution de la Ville de Dorval ne respectent pas les limites des villes avant leur fusion de 2002.

De plus, le ministre ajoute dans sa lettre qu'en raison des imprécisions affectant les limites territoriales dans ce secteur faisant suite à des annexions datant de 1958, on peut considérer qu'au fil des années, par la pratique de partage à parts égales de l'entretien des voies de circulation, au moins l'une des Villes impliquées aurait agi sans compétence sur un territoire qui n'était pas le sien. La procédure de redressement permettrait de valider rétroactivement à 1958 les actes posés sans compétence par les municipalités.

Toujours selon la lettre du ministre, des rencontres de niveau administratif ont été tenues sur cette question par des représentants du Ministère avec chacune des Villes. Le 17 mars 2014, le conseil municipal de Dorval a adopté une résolution favorable à un redressement des limites au centre des voies de circulation. (voir copie en pièce jointe)

La proposition de redressement et de validation est la suivante :

1. « Le territoire de la Ville de Montréal inclut celui décrit dans la description des limites territoriales rédigées par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune le 4 janvier 2012. Cette description apparaît à l'annexe A aux présentes.
2. Le territoire de la Ville de Dorval inclut celui décrit dans la description des limites territoriales rédigées par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune le 4 janvier 2012. Cette description apparaît à l'annexe B aux présentes.
3. Le territoire de la Ville de Montréal n'inclut pas le territoire décrit à l'annexe B aux présentes et celui de la Ville de Dorval celui décrit à l'annexe A aux présentes.
4. Aucune illégalité ne peut être soulevée à l'encontre des actes accomplis par la Ville de Montréal ou par toute municipalité à laquelle elle a succédé du fait qu'elles n'avaient pas compétence à l'égard du territoire décrit à l'annexe A ou à l'annexe B aux présentes.
5. Aucune illégalité ne peut être soulevée à l'encontre des actes accomplis par l'ancienne Ville de Dorval ou par la Ville de Dorval du fait qu'elles n'avaient pas compétence à l'égard du territoire décrit à l'annexe A ou à l'annexe B aux présentes.
6. Ce redressement et cette validation d'actes ont effet au 1er avril 1958.

Conformément aux articles 180 et 194 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le conseil municipal de la Ville de Montréal a soixante jours à compter de la réception du présent avis pour faire connaître au ministre par écrit son opinion sur la proposition de redressement et de validation d'actes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0705 - 21 septembre 2010 - Demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'adopter un décret pour redresser les limites territoriales de la Ville de Dorval et de la Ville de Montréal. (GDD 1100541018)

DESCRIPTION

Ce dossier a pour but de demander au conseil municipal de donner son opinion sur la proposition de redressement et validation d'actes rétroactifs au 1er avril 1958 tel qu'énoncé dans la missive du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 2 septembre 2014. En effet, conformément aux articles 180 et 194 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la Ville doit transmettre son opinion écrite au ministre dans les soixante jours à compter de la réception de l'avis, soit au plus tard le 1er novembre 2014.

Le redressement des limites municipales proposé par le ministre clarifiera les responsabilités de la Ville de Dorval et de la Ville de Montréal quant à cette partie du territoire dans le secteur de la cinquante-cinquième avenue (55e) et du chemin de la Côte-de-Liesse. Cette proposition est à l'avantage de la Ville de Montréal car elle rétablit les responsabilités respectives des municipalités d'avant les fusions municipales. En effet, les limites actuelles feraient en sorte que la Ville de Montréal pourrait avoir de plus grandes charges financières en ce qui a trait à l'entretien du réseau routier de cette zone.

JUSTIFICATION

Étant donné que la Ville de Montréal a demandé au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de redresser les limites territoriales entre la Ville de Dorval et la Ville de Montréal et que le ministre s'est montré favorable, il est nécessaire que conformément aux articles 180 et 194 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale le conseil municipal de la Ville de Montréal donne son opinion sur la proposition de redressement et de validation d'actes, en vue d'obtenir le redressement de ses limites municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Si le redressement des limites municipales n'a pas lieu dans le secteur de la Côte-de-Liesse, la Ville de Montréal et l'arrondissement Lachine devront assumer des frais pour un territoire pour lequel elle n'avait pas de responsabilité avant les fusions municipales de 2002.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à l'acceptation de la proposition de redressement et de validation proposée par le ministre ferait en sorte que la Ville de Montréal deviendrait responsable de l'entretien de la voie de desserte nord-ouest de la Côte-de-Liesse entre la 55e avenue (arrondissement Lachine) et l'autoroute 13 étant donné que la limite municipale actuelle passe au nord-ouest de la Côte-de-Liesse. Elle devrait de plus assumer seule la partie dévolue aux municipalités locales par le ministère des Transports dans le cadre des projets de remplacements des ponts sur le chemin de la Côte-de-Liesse.

Advenant le cas où la décision du conseil municipal est reportée à une date ultérieure au 27 octobre 2014, la Ville de Montréal ne respectera pas le délai requis par la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Que la Ville transmette au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la résolution du conseil municipal de la Ville de Montréal confirmant, le cas échéant, l'acceptation de sa proposition de redressement et de validation d'actes reçue le 2 septembre 2014.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2014 : Transmettre l'opinion de la Ville en ce qui a trait à la proposition du ministre Suite au décret du Gouvernement du Québec procédant au redressement de la limite municipale de la Ville de Montréal et de la Ville de Dorval, et étant donné que le redressement sera rétroactif au 1er avril 1958 : Procéder à des modifications cadastrales afin d'illustrer correctement au cadastre l'échange de territoire et de propriétés entre les deux villes, puisque lors de la fusion de 2002, la Ville de Montréal est devenue propriétaire des rues de l'ancienne Ville de Dorval et que lors de reconstitution de la Ville de Dorval en 2006, celle-ci est redevenue propriétaire des rues de son territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Marc SARRAZIN)

Avis favorable :

Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement (Martin SAVARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel BROUSSEAU
C/s geomatique

ENDOSSÉ PAR

Luc LÉVESQUE
Chef de division

Le : 2014-09-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-10-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-10-06

CE : 30.004

2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.005
2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140026003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2015. Dépense de 5,0 Euros (7,1 \$ CAD approximativement).

Le Service de la culture recommande:

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2015. Dépense de 5,0 Euros (7,1 \$ CAD approximativement).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-10-03 16:15

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140026003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2015. Dépense de 5,0 Euros (7,1 \$ CAD approximativement).

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, à l'invitation du maire Boris Johnson de Londres, Montréal a accepté de faire partie du World Cities Culture Forum (WCCF) qui a élargi son membership pour accueillir 9 nouvelles villes soit: Amsterdam (Pays-Bas), Bogotà (Colombie), Buenos Aires (Argentine), Hong Kong, Los Angeles (États-Unis), Rio de Janeiro (Brésil), Seoul (Corée du sud), Toronto et Montréal, qui a alors pris sa place au sein de ce forum mondial dédié à la culture. Cette organisation travaille principalement à mettre en réseau des villes dont la culture est un vecteur important de développement afin de mettre en commun les diverses expériences, de partager la connaissance et de mettre en valeur les meilleures pratiques. Pour rappel, c'est le maire Johnson qui a lancé en 2012 cette nouvelle initiative dans le cadre des Jeux olympiques de Londres. Les villes de Londres (Royaume-Uni), Paris (France), Berlin (Allemagne), Istanbul (Turquie), Mumbai (Inde), Shanghai (Chine), Singapour (Singapour), Tokyo (Japon), Sydney (Australie), Johannesburg (Afrique du Sud), Sao Paulo (Brésil) et New York (États-Unis) ont répondu à cet appel et se sont réunies pour une première occasion.

Un premier rapport a été produit avec pour objectif de comparer ces douze grandes villes du monde en matière de culture et de mieux documenter la contribution de la culture à l'attractivité de ces villes. En marge de ce rapport, deux rencontres ont été organisées afin de permettre aux représentants de ces villes de mieux cerner les enjeux entourant la culture, moteur de développement des villes. La première à Londres, la seconde à Shanghai.

En 2013, un nouveau rapport, incluant Montréal, a été diffusé et une rencontre, tenue à Istanbul, a permis de constater que malgré le fait que Montréal soit considérée comme une « petite » ville parmi les grandes, elle se démarquait en terme de classement et faisait bonne figure dans le rapport.

Montréal a également été invitée à faire une présentation sur le thème l'accessibilité de la culture qui mettait en valeur plusieurs facettes de Montréal, dont les festivals et grands événements, le Conseil des arts, le réseau Accès culture, etc. La présentation a attiré l'attention de plusieurs villes et Montréal a non seulement mis en valeur son savoir-faire mais a su se positionner au sein de cette élite mondiale.

La présence à Istanbul a permis de créer des liens avec d'autres grandes villes du monde, de constater que si les villes partagent des enjeux et des défis communs, les solutions diffèrent. La deuxième édition du World Cities Culture Report nous a aussi permis de mieux nous documenter dans une perspective de vigie sur le développement de la culture.

Le Service de la culture propose de renouveler son adhésion au World Cities Culture Forum (WCCF) pour 2014 et 2015 afin de maintenir Montréal parmi les villes reconnues pour leur stratégie de développement qui intègre la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1014 : Autoriser l'adhésion de la ville de Montréal au World Cities Culture Forum

DESCRIPTION

Nous souhaitons renouveler l'adhésion de Montréal à ce forum, principalement pour :

- participer au développement d'une plateforme en ligne permettant le partage d'informations;
- avoir la possibilité de participer à l'organisation d'une conférence annuelle organisée en rotation par des villes membres; la prochaine se tiendra à Amsterdam en novembre 2014;
- contribuer à la publication du Transformational Cultural Projects Report qui présentera des études de cas sur les grands projets culturels qui ont transformé plusieurs villes dans le monde: une belle occasion de mettre en valeur le projet du Quartier des spectacles qui a déjà une bonne reconnaissance auprès des milieux de l'architecture et du design à l'international, mais qui se doit de mettre en valeur sa portée sociale et économique;
- continuer à promouvoir les atouts culturels de Montréal au niveau international auprès de personnes et d'experts intéressés au développement des villes.

JUSTIFICATION

À priori, en continuant le travail amorcé au sein du Forum, nous souhaitons renforcer le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle internationale, faire la promotion de ses atouts culturels, exporter son expertise dans ce domaine, mettre en valeur ses grandes réalisations, ses événements culturels, ses promoteurs et ses organismes. Nous souhaitons aussi mieux connaître les initiatives réalisées par d'autres villes et nous inspirer des meilleures pratiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Comme Montréal est déjà membre, il en coûtera cette année 5 000 Euros pour renouveler l'adhésion de la ville au réseau World Cities Culture Forum.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avoir été invitée et faire maintenant partie de la vingtaine de villes membres du WCCF est, en soi, un signe de reconnaissance du travail accompli au cours des dix dernières années. En effet, même si Montréal ne fait pas partie des plus importantes villes du monde, notre

ville est systématiquement citée dans les palmarès des dix, vingt ou vingt-cinq villes du monde les plus attrayantes au plan culturel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération n'est prévue, tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle CABIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-03

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur
Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2014-10-03



Dossier # : 1140024001

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement d'une somme de 125 551,02 \$, toutes taxes incluses, en lien avec une facture datant de novembre 2010, pour des travaux d'aménagement effectués dans les locaux du Service des communications, à l'édifice Chaussegros-de-Léry, en 2009.

Il est recommandé :

1. de ratifier une dépense de 125 551,02 \$ relative au paiement d'une somme de 125 551,02 \$, toutes taxes incluses, en lien avec une facture datant de novembre 2010, pour des travaux d'aménagement effectués dans les locaux du Service des communications, à l'édifice Chaussegros-de-Léry, en 2009.
2. d'imputer cette dépense, ***après avoir opéré le virement budgétaire requis (si le dossier comporte un tel virement)***, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à ____% par l'agglomération, pour un montant de _____\$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-10-01 07:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1140024001**

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement d'une somme de 125 551,02 \$, toutes taxes incluses, en lien avec une facture datant de novembre 2010, pour des travaux d'aménagement effectués dans les locaux du Service des communications, à l'édifice Chaussegros-de-Léry, en 2009.

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, les activités d'impression, de graphisme ainsi que celles du Bureau de poste, alors au Service des communications, étaient localisées au 9515, rue Saint-Hubert, dans des locaux appartenant à la Ville de Montréal. Des faiblesses importantes ayant été constatées, par les ingénieurs, à la structure du bâtiment de la rue Saint-Hubert, particulièrement dans les espaces occupés par le Bureau de poste, ont obligé la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) à envisager la relocalisation des activités mentionnées précédemment. Il a été décidé, à ce moment, de relocaliser les activités de graphisme à l'édifice Chaussegros-de-Léry, à l'étage 1A, dans des espaces contigus à ceux déjà occupés par le Service des communications et de trouver un nouvel espace pour le bureau de poste et le centre d'impression. Ces derniers seront finalement localisés au 5800, rue Saint-Denis dans des espaces locatifs privés.

La DSTI, responsable de l'aménagement des locaux, a demandé à la SHDM, propriétaire de l'édifice Chaussegros-de-Léry, d'effectuer les aménagements requis à l'étage 1A pour la localisation des graphistes ainsi que leur déménagement et d'effectuer certains travaux de mise aux normes (peinture, tapis, etc.) pour l'étage 1B. Ces travaux ont été évalués à un montant de 111 230,14 \$ hors taxes. La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) attendait la fin de l'ensemble des travaux à Chaussegros-de-Léry pour facturer, d'où la raison de ce premier délai.

La facture relative à ces travaux a été envoyée au Service des communications, en novembre 2010, à l'attention du conseiller en gestion des ressources financières du Service des communications. Le Service n'a aucune trace de sa réception et cette dernière n'a donc jamais été transmise pour approbation par la directrice du Service des communications de l'époque.

Rappelons que les travaux, qui ont été effectués concurremment aux étages 2, 3, 5 et 6 de l'édifice Chaussegros-de-Léry, en 2009, ont fait l'objet de décisions des instances, mais que les travaux du premier étage n'étaient pas visés par ces décisions. Ainsi, le Service des communications devait assumer directement cette dépense indépendamment du budget voté.

Par ailleurs, ce n'est qu'à la fin de 2013, que la SHDM a avisé le Service des

communications du non-paiement de la facture de 2010. Elle requiert le paiement complet de la facture sans aucuns frais d'intérêt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Les travaux effectués par la SHDM en 2009, au premier étage de l'édifice Chaussegros-de-Léry, comprenaient :

Étage 1A :

- le remplacement général des tapis;
- l'ajustement des systèmes mécaniques pour répondre à la densification des espaces;
- la redistribution électricité / téléphone / data;
- le remplacement des finis de plafond et l'éclairage;
- la réfection des finis et peinture générale.

Étage 1B :

- le remplacement de certaines portions de tapis;
- la réfection des finis et peinture générale.

JUSTIFICATION

Les travaux, du premier étage de l'édifice Chaussegros-de-Léry, ont bel et bien été effectués en 2009, à la satisfaction de la DSTI et du Service des communications. Par ailleurs, le Service des communications ne conserve aucune trace de la réception de la facture de 2010 de la SHDM adressée au conseiller en ressources financières alors en absence de maladie et parti à la retraite peu de temps après. Cette facture n'a donc jamais été transmise, pour approbation et signature, à la Direction en vue du paiement.

Ce n'est qu'à la fin de 2013 que la SHDM a avisé le Service des communications du non-paiement de la facture de 2010, en réclamant son paiement complet, sans frais d'intérêt.

Considérant que les travaux demandés ont été faits et que des erreurs de part et d'autre ont été commises, il est recommandé de payer la facture de 125 551,02 \$ à la SHDM. Le Service des communications dispose des fonds nécessaires à son budget pour acquitter le montant demandé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux ont été effectués conformément aux exigences de la DSTI, en matière de développements durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Paielement de la facture à la SHDM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline SPANDONIDE
Directrice

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-25

Caroline SPANDONIDE
Directrice Associée



Dossier # : 1144838004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 120 000 \$ en provenance du PTI du Service de la culture vers le PTI du Service des technologies de l'information (STI) pour la réalisation du projet «Gestion des demandes de subventions soumises par les organismes communautaires (lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale)»

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement budgétaire de 120 000 \$ en provenance du PTI du Service de la culture vers le PTI du Service des technologies de l'information (STI) pour la réalisation du projet «Gestion des ententes - Développement culturel et autres», conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-10-02 18:42

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1144838004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 120 000 \$ en provenance du PTI du Service de la culture vers le PTI du Service des technologies de l'information (STI) pour la réalisation du projet «Gestion des demandes de subventions soumises par les organismes communautaires (lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale)»

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux par le Conseil d'agglomération en date du 22 avril 2010 (CG10 0158), le Service des technologies de l'information (STI) s'est doté d'un cadre de gestion de projets en technologie de l'information et des communications (TIC) découlant du cadre de gouvernance approuvé. Dorénavant, tous les projets inscrits au portefeuille de projets du STI seront soumis à l'examen du Comité sectoriel des technologies de l'information (CSTI) à chacun de leur point de passage et pour chaque demande de changements quant à leur portée initiale.

La Ville de Montréal, plus particulièrement son Service de la culture en partenariat avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCC), gère depuis plus de 30 ans des ententes triennales sur le développement culturel. L'enveloppe budgétaire de la dernière entente (2012-2015) totalise quelque 200M\$ répartis en divers projets selon 4 grands axes (Mise en valeur du patrimoine, Accès à la culture, Consolidation du réseau des bibliothèques, Forum des équipements culturels). Pour faire profiter les projets de ces fonds, la Ville doit rendre des comptes au Ministère.

Le processus actuel de suivi de l'Entente et de reddition de comptes est entièrement basé sur du travail manuel et varie d'un axe à l'autre et même d'un gestionnaire de projet à un autre. Les données proviennent d'une multitude de sources dans des formats variés, autant au niveau du contenu que du contenant (Access, Excel, autres). Toutes ces données consolidées permettent de produire des rapports sur l'avancement des projets au Ministère afin d'obtenir le remboursement des dépenses qui auront été convenues au début de chaque projet selon une série de paramètres. Ces données deviennent en quelques sortes une monnaie d'échange et doivent être le résultat d'un processus qui démontre fiabilité, intégrité et rigueur pour conserver toute sa crédibilité et ainsi assurer la pérennité des ententes à venir et sceller la relation de confiance entre les deux parties.

Un dossier d'affaires a donc été élaboré par la division Réalisation de projets TI (DRPTI), en collaboration avec le Service de la culture, afin de déterminer les objectifs d'affaires recherchés tout en s'assurant de l'arrimage avec les orientations stratégiques de la Ville et des systèmes corporatifs en place comme SIMON et son entrepôt de données financières.

Les objectifs d'affaires visés par l'implantation d'un système de gestion des ententes sont, entre autres, de simplifier le suivi des budgets liés aux programmes et projets de l'Entente par le biais d'un outil unique, de rendre accessible la documentation, d'utiliser des outils intégrés pour produire les rapports liés à la reddition de comptes et de mettre en place un processus de gestion et de suivi plus simple, efficace et transparent.

Le projet vise plus particulièrement à améliorer et uniformiser la gestion et le suivi des projets qui découlent de l'Entente entre le Ministère et la Ville indépendamment de l'axe ou encore des ressources qui y travaillent. Le coût total estimé du projet est de 509 600 \$. Il est inscrit au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2015-2017 du STI avec une enveloppe de 389 600 \$. Toutefois, d'ici la fin de l'année, certains travaux doivent être entamés afin d'assurer le succès du projet qui a pour cible d'être opérationnel dès le 1er janvier 2015, du moins, au niveau de la production de rapports financiers à partir de SIMON. Ce sont ces travaux que nous avons évalués à 120 000 \$ et qui font l'objet de ce virement.

Le point de passage # 1, Identification du besoin ou opportunité et justification d'affaires, a été présenté au CSTI du 21 août dernier. Ledit Comité a donné son avis favorable pour le passage à la phase # 2 du projet, soit l'identification de la solution, l'architecture sommaire et la conception de la solution et du projet.

D'ici la fin de l'année 2014, le STI n'a pas la capacité financière requise pour donner suite aux activités reliées à cette phase d'où la nécessité d'un virement en provenance du PTI du Service de la culture vers le PTI du STI.

L'autorisation de ce virement budgétaire permettra au STI de poursuivre les démarches liées à la réalisation dudit projet. Lequel vise à améliorer et uniformiser la gestion et le suivi des projets qui découlent de l'Entente entre le Ministère et la Ville dans les délais requis et qui, une fois à terme, apporterait une solution technologique applicable à d'autres Services corporatifs tel que celui de la Diversité sociale et des sports et, plus spécifiquement, au projet «Gestion des demandes de subventions soumises par les organismes communautaire».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0489 - 20 décembre 2012 - De conclure cinq ententes-cadres avec les firmes Cofomo inc. (7 212 387,50 \$), Systematix technologies de l'information inc. (8 039 960,30 \$), Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (2 460 832,92 \$), Fujitsu conseil (canada) inc. (13 773 058,76 \$) et Dessau inc. (948 164,33 \$), pour la fourniture sur demande de services professionnels en informatique dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

CG10 0158 - 22 avril 2010 - Adopter le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux, applicable à l'ensemble de la Ville, couvrant les projets d'envergure et les programmes de gestion d'actifs municipaux et prendre acte du rapport de l'Administration sur les mesures mises en place concernant l'octroi des contrats.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel traite spécifiquement du virement budgétaire nécessaire à la réalisation de plusieurs biens livrables en 2014. Il a été convenu avec le promoteur du projet, lors du CSTI du 21 août dernier, qu'un virement budgétaire de 120 000 \$ provenant du PTI du Service de la culture vers le PTI du Service des technologies de l'information, serait effectué afin de poursuivre les travaux de la phase 2, reliés à l'identification de la solution d'affaires. Essentiellement, cette somme sera dépensée en main-d'oeuvre interne

et en services professionnels.

Les biens livrables à produire en 2014 sont :

- Effectuer la révision des processus (conseiller + consultant)
- Effectuer la mise en place des mécanismes liés à la gestion financière (conseiller)
- Effectuer la preuve de concept sur la solution recommandée (conseiller + consultant)
- Dossier de projet (chargé de projet + conseiller)

JUSTIFICATION

Actuellement, le STI ne dispose pas du budget requis pour donner suite à la demande de son client qui, de son côté, dispose de tels fonds. La somme requise à la poursuite de ces activités (révision des processus, élaboration du dossier de projet, preuve de concept) fera donc l'objet d'un virement en provenance du PTI du Service de la culture vers le PTI du STI, au projet «Gestion des demandes de subventions soumises par les organismes communautaires».

Ce virement budgétaire permettra également la réalisation de certains travaux qui rendront le projet opérationnel sur la plan de la production de rapports financiers à partir de SIMON, et ce, en fonction de la nouvelle approche de reddition de compte qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis d'ici la fin de l'année 2014 pour réaliser les activités du projet «Gestion des demandes de subventions soumises par les organismes communautaires» est disponible au PTI 2014-2016 du Service de la culture. Le virement budgétaire s'effectuera à partir du PTI du Service de la culture vers le PTI du STI, et ce, conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier.

Pour l'année 2015, le budget requis à la poursuite des activités dudit projet est prévu au PTI 2015-2017 du STI au montant de 389 600 \$.

Le coût total estimé du projet est de 509 600 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus d'autoriser le virement budgétaire provenant du Service de la culture vers le STI engendrerait les impacts suivants :

- L'impossibilité pour le STI d'aller plus loin dans l'avancement du projet (révision des processus, analyse de faisabilité et preuve de concept)
- La poursuite de l'utilisation du vieux système (processus inefficace, données inaccessibles, outils non supportés) et par le fait même, l'impossibilité d'effectuer le suivi et la reddition de comptes (incluant les réclamations au ministère).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 8 octobre 2014 : Adoption de la recommandation par le Comité exécutif
- Octobre 2014 : Virement budgétaire par le Service des finances (budget)
- Octobre 2014 : Mise en place de l'équipe de projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Celine D'AOUST)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction (Jean-Robert CHOQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel A. MARCEAU
Chef de section systématisation

ENDOSSÉ PAR

Alain TONTHAT
Chef de division

Le : 2014-08-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Gervais THIBAUT
Chef de division

Tél : 514 280-3567

Approuvé le : 2014-09-22

CE : 30.009

2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.010

2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.011
2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.012
2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1142604001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Recommander au Comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire au montant de 225 000 \$ de l'enveloppe du Service de la culture en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de mise à niveau des équipements scéniques au Théâtre Outremont.

Il est recommandé au Comité exécutif :

D'autoriser un virement budgétaire au montant de 225 000 \$ de l'enveloppe du Service de la culture en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de mise à niveau des équipements scéniques au Théâtre Outremont.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-09-15 16:43

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1142604001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Recommander au Comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire au montant de 225 000 \$ de l'enveloppe du Service de la culture en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de mise à niveau des équipements scéniques au Théâtre Outremont.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement recommande au Comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire au montant de 225 000 \$ de l'enveloppe du Service de la culture en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de mise à niveau des équipements scéniques au Théâtre Outremont.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France PAQUET
Directrice

IDENTIFICATION

Dossier # :1142604001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Recommander au Comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire au montant de 225 000 \$ de l'enveloppe du Service de la culture en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de mise à niveau des équipements scéniques au Théâtre Outremont.

CONTENU

CONTEXTE

Déjà en 2011, la firme GoMultimédia terminait un mandat de consultation pour l'arrondissement d'Outremont en y faisant l'inventaire des équipements scéniques. Cette étude était rendue nécessaire pour s'assurer d'un constat de situation suite à la transmission du contrat de gestion du Théâtre Outremont du groupe Spectra à la nouvelle Corporation du Théâtre Outremont. Cette étude qualifiait déjà le niveau de désuétude des équipements scéniques et une intervention y est nécessaire pour assurer une programmation professionnelle diversifiée pour les arts de la scène, en plus d'y soutenir de façon permanente nos programmes de médiation culturelle avec le milieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA14 16 0094 : Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement d'équipements culturels au Théâtre Outremont - PTI 2014-2015-2016

Résolution: CA14 16 0160 : Autoriser le dépôt d'une requête de financement dans le cadre du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal et au Fonds du Canada pour les espaces culturels

Résolution: CA13 16 0234 : Autoriser une dépense pour l'achat d'une console d'éclairage pour le Théâtre Outremont au montant maximum de 9 896,56 \$ taxes incluses

DESCRIPTION

Pour ce faire et conscient des sommes qu'il faudra investir, nous avons demandé à la firme GoMultimédia de procéder à la mise à niveau de cet inventaire avec la collaboration du directeur technique de la Corporation du Théâtre Outremont, en plus d'y incorporer des niveaux de désuétude des équipements pour que nous puissions prioriser les investissements sur une période d'environ cinq années. Suite au dépôt des documents produits par GoMultimédia, c'est plus de 2 000 000\$ qui devront être injectés au Théâtre Outremont dans les prochaines années pour répondre à cette mise à niveau. Pour réaliser ce projet, l'arrondissement d'Outremont doit concevoir des partenariats et des scénarios de

financement avec la Ville centre, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et des activités de financement.

JUSTIFICATION

Le plan de financement prévoit des partenariats tel que mentionné ci-dessus mais il est surtout séquencé pour y amortir les investissements tout en gérant les priorités. Pour ce faire, nous précisons nos objectifs de financement de la façon suivante :

- Octroi d'un montant de 150 000 \$ au PTI 2014-2015-2016 de l'arrondissement d'Outremont. Cette somme (représentant 40 %) fera l'objet d'une demande d'appariement à la Ville de Montréal en avril 2014 dans le cadre de son Programme de soutien aux équipements culturels municipaux via l'entente sur le développement culturel de Montréal avec le gouvernement du Québec. Le montant demandé à la Ville de Montréal dans le cadre de ce programme est donc de 225 000\$ (représentant 60%). Avec l'appariement Ville de Montréal et arrondissement d'Outremont, cette première phase représentera un montant total de 375 000\$.
- Dépôt d'une demande de financement en mai 2014 de 1 000 000 \$ sur cinq années au gouvernement du Canada via le Fonds du Canada pour les espaces culturels.

À cette somme totale de 1 375 000 \$, s'ajouteront les sources de financement suivantes pour atteindre la somme totale de 2 000 000 \$ à être injectés :

- Organisation d'une activité de financement au printemps 2015 par la Corporation du Théâtre Outremont pour supporter le financement des équipements pour le cinéma numérique.

Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, nous serons alertes et à l'affût de nouvelles données pour le plan de financement des équipements scéniques au Théâtre Outremont. En ce sens, deux nouveaux facteurs pourraient nous aider à atteindre nos objectifs:

- Par le Programme montréalais d'immobilisations (PMI), la Ville de Montréal annonçait récemment un ajout de près d'un milliard de dollars annuellement à son budget d'immobilisation;
- Par le dépôt, avant les élections provinciales, de la «Stratégie culturelle numérique du Québec» du ministère de Culture et des Communications.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

PTI de l'arrondissement d'Outremont : 2014 = 100 000 \$ / 2015 = 25 000\$ / 2016 = 25 000\$

Total arrondissement d'Outremont : 150 000\$

Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal : 225 000\$

Investissement total : 375 000\$

Ces montants devront être dépensés au plus tard le 31 décembre 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce premier investissement de 375 000\$ servira à appuyer concrètement notre demande auprès du Fonds du Canada pour les espaces culturels. Cette demande de financement de 1 000 000\$ sur cinq ans a été déposée auprès du gouvernement du Canada en mai 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les modalités inscrites dans l'entente sur le développement culturel de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Après confirmation du financement, les délais de réalisation sont les suivants :

- Appel d'offre pour l'achat des équipements : septembre 2014
- Octroi du contrat : octobre 2014
- Livraison et installation des équipements : décembre 2014 et janvier 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Certificat du trésorier (note) :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction (Richard ADAM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Michel ALLEN
Directeur culture_ sports

Le : 2014-07-29



Dossier # : 1143520009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

Il est recommandé :

D'adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-07-07 10:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements



Dossier # : 1143520009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

Il est recommandé :

D'adopter, avec modifications, le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-10-01 13:09

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1143520009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

CONTENU

CONTEXTE

Aspects financiers :

De août 2012 à août 2013 (12 mois, soit la période qui a été retenue afin d'estimer les retombées de l'application du projet de règlement), seulement deux (2) projets ont contribué au fonds de parc pour un montant total de 79 704 \$.

L'application de la réglementation proposée pour la même période aurait permis de faire contribuer 93 projets de plus pour une contribution supplémentaire de l'ordre de 1 099 682 \$. Cette estimation inclut l'ensemble des nouvelles opérations prévues au projet de règlement.

Il est difficile d'estimer le montant qui sera obtenu lors des prochaines années puisque ce dernier dépendra de la viabilité du marché. Cependant, la période d'observation retenue s'étalait sur une année partagée entre un marché immobilier actif (2012) et un marché immobilier au ralenti (2013).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Huguette BÉLAND
Directrice DAUSE et Adjointe au Directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143520009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du premier projet de règlement par le conseil municipal, le 19 août 2014, une assemblée publique s'est tenue le 2 septembre 2014, à 18 h 15, à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Lors de la présentation du projet de règlement à cette assemblée publique, la conseillère en aménagement a présenté une proposition d'addenda modifiant le paragraphe 1^o de l'article 7 du projet de règlement.

De plus, les personnes présentes à l'assemblée publique ont demandé qu'une période de transition soit prévue avant l'entrée en vigueur du règlement. Ces personnes avaient déjà entamé des projets d'habitation en copropriété et n'avaient pas prévu les nouveaux frais applicables, en vertu de ce nouveau règlement, ce qui peut représenter une somme considérable à absorber, particulièrement lorsque les unités d'habitation ont déjà été vendues.

Suite à ces commentaires et à la demande des élus, il y a donc lieu d'apporter les modifications suivantes au projet de règlement afin d'y intégrer les éléments discutés lors de cette assemblée publique.

L'article 7 du projet de Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est modifié :

1. en remplaçant le paragraphe 1^o de l'article 7 par le suivant :

« 1^o lorsqu'une opération cadastrale relative à un terrain a pour but d'annuler, de corriger ou de remplacer des numéros de lots, à la condition qu'elle n'entraîne aucune augmentation du nombre de lots formant ce terrain; »;

2. en ajoutant l'article 17, à la fin du règlement :

« 17. Ce règlement entre en vigueur le 30 novembre 2014. ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon ST-ONGE
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143520009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

CONTENU

CONTEXTE

Durant les dernières années, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a investi des sommes importantes dans l'acquisition, l'aménagement et l'entretien des parcs de son territoire. Malgré tous ces efforts, ces sommes s'avèrent insuffisantes pour satisfaire les demandes des citoyens et assurer la pérennité des espaces verts existants, de même que la création de nouveaux parcs.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) permet aux municipalités et aux arrondissements de la Ville de Montréal, la possibilité de financer des travaux dans les parcs et espaces verts à partir d'un fonds spécial. Grâce à ce fonds, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve peut financer tout projet d'aménagement de terrains à des fins de parcs, acheter des terrains à des fins d'espaces naturels ou acheter des végétaux et les planter sur les propriétés de l'arrondissement.

Actuellement, les revenus générés par ce fonds ne suffisent pas à répondre aux besoins de l'arrondissement pour l'aménagement des parcs, puisqu'ils sont obtenus strictement lors de la création de lots, par morcellement de terrain. De plus, comme le nombre de ces morcellements est très variable d'une année à l'autre, l'arrondissement n'est pas en mesure de se fier aux sommes ainsi obtenues et n'est pas en situation de pouvoir réellement planifier annuellement des travaux dans les parcs en vertu de ce fonds.

Une simulation de l'application du projet de règlement sur une année (août 2012 à juillet 2013) a démontré que ce règlement aurait pu apporter un revenu additionnel au fonds spécial pour les parcs de plus de 800 000 \$. Dans les faits, un total de l'ordre de 300 000 \$ a été récolté en 2013, par la création de nouveaux lots.

L'arrondissement souhaite donc augmenter les sources de financement de ce fonds spécial. À l'exemple d'autres arrondissements, tels que Rosemont-La Petite-Patrie, Le Plateau Mont-Royal, LaSalle, Lachine et Saint-Laurent, l'arrondissement désire se doter d'une réglementation qui lui permettra d'exiger une contribution des requérants en d'autres situations que le morcellement de lots, en vertu des pouvoirs donnés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce nouveau règlement s'appliquant au territoire de

l'arrondissement, en remplacement de certaines dispositions du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., O-1), permettra d'obtenir une contribution en argent et/ou en terrain pour des fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, dans les deux nouvelles situations suivantes :

- lors de la demande d'un permis de construction ou de transformation pour un projet impliquant la création ou l'ajout de plus de 3 logements, sur une période de 5 ans;
- lors d'un projet d'opération cadastrale relatif à la création d'une copropriété divise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En vertu de l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil d'arrondissement a la responsabilité des compétences de la ville en matière de lotissement, à l'exception de celles relatives à la réserve pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (articles 117.1 à 117.16 de la LAU), qui relèvent du **conseil municipal** de la Ville de Montréal. En raison de ce partage de pouvoirs, les nouvelles dispositions réglementaires proposées dans le présent sommaire doivent être adoptées par le conseil municipal. Les dispositions souhaitées pour l'arrondissement figurent dans le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ».

De plus, par souci de concordance, un projet de règlement modifiant le *Règlement de lotissement* à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sera soumis au conseil d'arrondissement pour adoption (sommaire décisionnel 1143520008) de façon à ce que sa date d'entrée en vigueur soit la plus rapprochée de celle du « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ».

Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Ce nouveau règlement intègre les dispositions concernant la contribution aux frais de parcs prévues aux articles 6 à 9 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., chapitre 0-1), de même que l'ensemble des dispositions du *Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction* (02-065). Ces deux règlements incluent les sources de financement traditionnelles du fonds de parc soit :

- lors d'une opération cadastrale ayant pour effet de morceler un lot ou d'identifier une partie de lot;
- lors d'un projet de construction sur un terrain dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement compte tenu du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale, mais qui, sans cette rénovation cadastrale, aurait occasionné des frais de parc.

En plus de ces dispositions réglementaires, le nouveau règlement comprend également une contribution monétaire équivalente à 10 % de la valeur du terrain dans les cas suivants :

- pour tous les projets de construction ou de transformation ayant pour effet la création ou l'ajout de plus de 3 de logements, à l'intérieur d'une période de 5 ans:
- lors de la création d'une copropriété divise.

Enfin, ce règlement a aussi pour effet d'abroger le *Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction* (02-065), de même que les articles 6 à 9 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., chapitre 0-1), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement du territoire et des services aux entreprises (DAUSE) recommande l'adoption du Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de :

- Augmenter le financement pour l'acquisition de terrains ainsi que pour l'aménagement et la mise à niveau des parcs;
- Comblent les besoins en parcs et en espaces verts de l'arrondissement;
- Utiliser les pouvoirs offerts par la LAU à l'égard des parcs, terrains de jeux et espaces naturels et de la constitution du fonds spécial à cet effet.

En vertu du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (CCU), aucun avis du CCU n'est requis pour ce type de modification réglementaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'investissement de sommes importantes dans le maintien, l'entretien et l'ajout de parcs contribue au verdissement du territoire et à la réduction des îlots de chaleur, et conséquemment, participe au développement durable du territoire en plus d'offrir aux résidents un milieu de vie de plus grande qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2014

- CA 2 juillet : Adoption d'une résolution demandant l'adoption du règlement par le CM

Août 2014

- CE 6 août : Inscription à l'ordre du jour du CM d'août et recommander son adoption à une séance subséquente
- CM 18 août : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement
- Avis public annonçant la tenue d'une séance de consultation publique

Septembre 2014

- 2 septembre - Assemblée publique de consultation tenue par l'arrondissement

Octobre 2014

- CE 15 octobre : Prendre acte du procès-verbal de la séance de consultation publique et adopté, avec ou sans changement au règlement
- CM 27 octobre : Adoption du règlement

Novembre 2014

- Entrée en vigueur du règlement suite à la publication d'un avis public par le greffier de la Ville

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet de règlement est conforme aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon ST-ONGE
Conseillère en aménagement - Aménagement urbain et services aux entreprises

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-12

Huguette BÉLAND
Directrice Aménagement urbain et services aux entreprises et Adjointe au directeur d'arrondissement



Dossier # : 1140870002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25 situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-02 11:33

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140870002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réaménagement de l'échangeur Sherbrooke et des voies de services de l'autoroute 25 est planifié conjointement par le ministère des Transports du Québec (MTQ) et par la Ville de Montréal. Ce projet permettra d'améliorer l'accès au port de Montréal, de réduire les déplacements de camions dans les rues municipales, d'améliorer la sécurité et le confort des piétons et automobilistes, et de réduire les nuisances dues à la circulation. Le MTQ en est le maître d'oeuvre principal et y investira des dizaines de millions de dollars. Les interventions majeures à réaliser par le MTQ dans le cadre de ce projet s'étendent de l'échangeur Sherbrooke jusqu'à la rue Notre-Dame (voir illustration en pièce jointe). La coordination continue dans ce projet, entre la Ville et le MTQ, permettra la réalisation par le MTQ des travaux municipaux intégrés au projet global. Dans ce contexte, un projet d'entente cheminera auprès des autorités municipales afin notamment d'assurer cette intégration des travaux municipaux et de confirmer la contribution financière de la Ville de Montréal.

L'avant-projet global est maintenant complété et les plans et devis sont amorcés depuis le mois de juillet 2014. La construction devrait s'échelonner sur deux ans, soit 2015 et 2016. L'adoption d'un règlement d'emprunt est nécessaire au financement de l'ensemble des interventions à caractère municipal de ce grand projet, soit :

- les composantes municipales du réaménagement de l'échangeur Sherbrooke;
- le réaménagement des voies de service;
- la main d'oeuvre capitalisable;
- la gestion des impacts attribuables aux travaux municipaux;
- les interventions municipales complémentaires d'accompagnement du projet pouvant être périphériques à la zone de projet.

Il faut noter que la majeure partie des dépenses de la Ville seront effectuées dans le cadre de l'entente en cours de négociation avec le MTQ.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 21,15 millions de dollars afin de financer les interventions municipales à réaliser par le MTQ dans le cadre du réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame, ainsi que les interventions municipales complémentaires. Ce règlement d'emprunt permet notamment de conclure une entente avec le MTQ sur ce projet et de financer :

- les activités de conception du projet;
- l'acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement d'une voie de desserte;
- le déplacement de services publics;
- le réaménagement de l'échangeur Sherbrooke;
- la surveillance des travaux;
- le prolongement et l'aménagement de voies de desserte;
- l'installation, programmation et gestion de feux intelligents;
- la conception et l'implantation de chemins de détours.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire à la réalisation des interventions municipales par le MTQ ainsi qu'aux interventions complémentaires à réaliser par la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet fait partie des demandes budgétaires du PTI 2015-2017 du Service de la voirie, des infrastructures et du transport au projet 59025 - Réaménagement du secteur A-25 entre Sherbrooke et Notre-Dame.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet global permettra d'améliorer la sécurité et le confort des piétons et automobilistes, et de réduire les nuisances dues à la circulation (pollution atmosphérique et sonore, perte de temps et de productivité). La participation de la Ville au projet permet de corriger des aménagements à caractère autoroutier et de les remplacer par des aménagements plus urbains, favorables aux transports actifs. Le paysage urbain sera aussi bonifié.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement d'emprunt est une étape nécessaire à la réalisation du projet planifié conjointement par la Ville et le MTQ. Elle permettra à la Ville d'effectuer les dépenses requises à sa réalisation et relevant de sa compétence, sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2015-2017, du service, par les instances décisionnelles appropriées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue suite à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion concernant le règlement d'emprunt (CG) : octobre 2014
- Adoption du règlement d'emprunt (CG) : novembre 2014
- Adoption de l'entente de réalisation par le MTQ: novembre 2014
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire: janvier 2015
- Fin des plans et devis : printemps 2015
- Début des travaux : été 2015
- Fin des travaux : automne 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard NIORÉ
Chargé de projet - Grand projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-08

James BYRNS
Chef de Division - Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2014-09-08



Dossier # : 1141010013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au Conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

Il est recommandé :

1. d'adopter le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension;
2. de soustraire l'arrondissement de l'application des articles 6 à 9 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1);
3. de soustraire l'arrondissement de l'application du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-10-02 08:24

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1141010013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au Conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda a pour but de permettre d'obtenir une intervention du Service des affaires juridiques. De plus, le document initial en pièce jointe sera ajusté et finalement, le dossier étant de niveau décisionnel du conseil municipal, une recommandation addenda signée de monsieur Alain Dufort est requise en lien avec la réforme administrative en vigueur depuis le 1er mai dernier afin d'être en mesure de transmettre le dossier au niveau supérieur.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141010013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au Conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a mandaté la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour bonifier sa réglementation relative à la contribution aux frais de parc. Actuellement, celle-ci prévoit que dans le cadre d'une demande d'approbation d'une opération cadastrale ayant pour effet de créer ou de morceler un lot ainsi que lors d'une demande de permis de construction dont l'immatriculation d'un lot à titre de terrain distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement compte tenu du fait qu'elle résulte de la rénovation cadastrale, le requérant doit, soit :

- céder gratuitement à l'arrondissement une superficie de terrain faisant partie du site et équivalent à 10 % de sa superficie;
- verser à l'arrondissement une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur réelle du site;
- céder une partie de terrain du site et verser une somme compensatoire dont le total doit être égal à 10 % de la valeur réelle du site.

La décision finale dans la forme de contribution est toutefois à la discrétion du conseil d'arrondissement. Les contributions en argent sont ensuite transférées dans un fond spécial ne pouvant servir qu'aux fins suivantes :

- à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux, au maintien d'un espace naturel;
- à la construction de bâtiment dont l'usage est inhérent à l'utilisation ou au maintien de ces espaces;
- à l'achat de végétaux et à leur plantation sur les propriétés de l'arrondissement, incluant l'emprise de la voie publique.

En 2013, le parc immobilier de l'arrondissement s'est accru de 210 logements. Or, cette même année, l'arrondissement n'a perçu en frais de parc que 46 320 \$. Cette situation

signifie que l'arrondissement bénéficie de ressources financières limitées pour bonifier son réseau d'espaces verts.

Pour remédier à son manque de fonds, l'arrondissement souhaite se prémunir des pouvoirs prévus à *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (ci-après LAU) qui permet d'exiger une contribution financière pour fins de parc dans le cadre de la délivrance d'un permis de construction pour un immeuble faisant l'objet d'un projet de redéveloppement comme l'on fait les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de LaSalle, de Lachine, de Saint-Laurent et tout dernièrement, le Sud-Ouest et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 1136 - 18 décembre 2012 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal » en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales.

CM13 0666 - 4 juillet 2013 - D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ».

CM14 0840 - 19 août 2014 - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier.

CM14 0841 - 19 août 2014 - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest » / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier.

DESCRIPTION

1- Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

En vertu de l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, les arrondissements ont compétence en matière de lotissement à l'exception des dispositions prévues aux articles 117.1 à 117.16 de la LAU qui ont trait aux contributions pour frais de parc qui elles, relèvent du Conseil municipal.

Les normes que souhaite faire adopter l'arrondissement par le Conseil municipal sont inscrites au *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray –Saint-Michel –Parc-Extension* qui reproduisent :

- les dispositions des articles 6 à 9 concernant les frais de parcs du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1);
- les règles du *Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction* (02-065) qui ont trait au morcellement et à l'identification d'un lot dans le cadre d'une demande d'opération cadastrale et aux frais de parcs suite à l'immatriculation à titre de lot distinct, fait suite à la rénovation cadastrale.

À ces dispositions s'ajoutent celles relatives aux frais de parc dans le cadre de l'émission d'un permis de construction pour la réalisation d'un projet de redéveloppement. Par projet de redéveloppement on entend tout projet de construction, de transformation ou de modification d'un bâtiment principal ayant pour effet de créer ou d'ajouter des logements. Ces frais seront de l'ordre de :

- 10 % de la valeur réelle du site pour un projet visant à créer 2 logements et plus;
- 1 % de la valeur réelle du site pour un projet visant à créer 1 logement.

À titre d'exemple, si ces mesures avaient été vigueurs en 2013, l'arrondissement aurait perçu en revenu un peu plus de 500 000 \$ en frais de parc alors qu'elle en a encaissé 10 fois moins (voir pièce jointe).

2- Règlement sur le lotissement de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Conséquemment, l'arrondissement abrogera le *Règlement les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1) à l'égard du territoire de l'arrondissement pour se doter d'un Règlement sur le lotissement qui reprendra essentiellement les dispositions de ce dernier. Sa date d'entrée en vigueur se rapprochera de celle du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension*.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement recommande l'adoption du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension* afin de se pourvoir de fonds supplémentaires pour :

- acquérir de nouveaux terrains pour les convertir en espaces verts;
- entretenir et agrandir les parcs;
- verdir l'espace public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présence d'espaces verts constitue une composante importante dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. De plus, les plantations sur le domaine public ont non seulement des fonctions écologiques mais contribuent également à l'embellissement des quartiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution demandant l'adoption du règlement par le conseil municipal;
Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil municipal;

Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
Assemblée de consultation tenue par l'arrondissement;
Adoption du règlement par le Conseil municipal;
Certificat de conformité.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Conforme à la Charte de la Ville de Montréal et à tous les autres règlements et politiques en vigueur sur le territoire de la ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

ENDOSSÉ PAR

Alain BEAULIEU
Chef de division

Le : 2014-08-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit LACROIX
Directeur

CE : 40.004
2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001

2014/10/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1144233005

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information et reddition de compte par le Conseil des Montréalaises du document synthèse " 2004-2014 : Engagé pour l'égalité ".

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt auprès du conseil municipal de la Ville de Montréal, du document synthèse " 2004-2014 : Engagé pour l'égalité ", produit par le Conseil des Montréalaises.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-02 11:12

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144233005

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information et reddition de compte par le Conseil des Montréalaises du document synthèse " 2004-2014 : Engagé pour l'égalité ".

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a procédé en mai 2004, à la création du Conseil des Montréalaises dont les membres ont été nommées en septembre de la même année, conformément au règlement CM04 0410 du 18 mai 2004. Le Conseil des Montréalaises est une instance consultative auprès de l'Administration municipale sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Il contribue, par son expertise, à l'avancement des débats et des décisions touchant les Montréalaises. À l'occasion du 10e anniversaire de la création du CM, les membres ont décidé de produire un document qui retrace les réalisations de l'instance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04 0753 du 25 octobre 2004 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

CM04 0665 du 28 septembre 2004 - Nomination de 15 membres, de la présidente et des deux vice-présidentes du Conseil des Montréalaises.

CM04 0410 du 18 mai 2004 - Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

DESCRIPTION

Le Conseil des Montréalaises présente une synthèse des travaux des dix dernières années en termes d'études, avis et mémoires et des projets réalisés de sa propre initiative ou en partenariat.

JUSTIFICATION

Le Conseil des Montréalaises croit important, par la production de ce document, d'assurer une reddition de compte au conseil municipal par rapport aux travaux accomplis ces 10 dernières années et démontrer comment il a rempli son mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires à la production de ce document ont été prises à même le budget de fonctionnement 2014 du Conseil des Montréalaises.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le travail mené par le Conseil des Montréalaises s'inscrit dans l'objectif d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et à ce titre, rejoint le principe de développement durable qui vise la collectivité au coeur du développement durable. Le document a été imprimé en 2000 copies mais une version numérique sera plus largement distribuée par voie électronique, par le WEB et sur les médias sociaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La diffusion du document synthèse démontre l'atteinte des objectifs fixés par l'Administration municipale et s'inscrit dans une démarche visant la consolidation de l'intervention municipale en matière de condition féminine. De plus, elle assure une meilleure visibilité des actions du Conseil des Montréalaises et la promotion des enjeux de condition féminine. Le conseil municipal pourra approfondir sa connaissance de cette assemblée consultative.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion du document synthèse auprès des partenaires externes et internes et mise en ligne sur le site internet de la Ville de Montréal : www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Guylaine POIRIER
Secrétaire-recherchiste

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-10-02



Dossier # : 1143496012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er juillet 2014 au 30 septembre 2014, accordées par le fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 septembre 2014, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-02 13:54

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143496012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er juillet 2014 au 30 septembre 2014, accordées par le fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il s'agit du troisième rapport à être déposé aux instances pour l'année 2014. Par ailleurs, il y aura un quatrième et dernier rapport trimestriel qui couvrira la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014, lequel sera présenté au comité exécutif au début du mois de janvier 2015.

Ainsi, dans le rapport ci-joint, couvrant la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 septembre 2014, il est démontré qu'il y a eu trois (3) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

Il y a lieu de préciser qu'il n'y a aucune mainlevée accordée par le conseil municipal pour cette même période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1160 - 30 juillet 2014 - Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} avril 2014 au 30 juin 2014, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE14 0678 - 23 avril 2014 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE14 0140 - 29 janvier 2014 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2013, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement

intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

DESCRIPTION

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 septembre 2014, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un quatrième et dernier rapport trimestriel sera présenté au comité exécutif au début du mois de janvier 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-02

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

Carl BEAULIEU
Chef de section en remplacement de Sylvie
Desjardins jusqu'au 8 octobre 2014

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-10-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-02